

Banque Nationale Suisse

1933



Vingt-sixième rapport

de la

BANQUE NATIONALE SUISSE

1933

Berne, le 13 février 1934.

A l'Assemblée générale
des Actionnaires de la Banque nationale suisse.

Messieurs,

Le Conseil de banque de la Banque nationale suisse a approuvé dans sa séance du 7 février 1934, sur la proposition du Comité de banque, le rapport suivant présenté par la Direction générale sur l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 1933, pour être soumis au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires.

Conformément à l'art. 53, 2^e al., de la loi sur la Banque, la Commission de contrôle a déposé son rapport en date du 7 février 1934. L'approbation des comptes par le Conseil fédéral, prévue par l'art. 26, 1^{er} al., a eu lieu le 9 février 1934.

Nous avons donc l'honneur de vous soumettre le présent rapport en vous recommandant l'acceptation des comptes et l'adoption des propositions relatives à l'emploi du bénéfice, selon les résolutions formulées à la page 52.

Avec considération distinguée.

Au nom du Conseil de banque de la Banque Nationale Suisse:

Le président du Conseil de banque,
Alfred Sarasin.

Un membre de la Direction générale,
Weber.

Rapport de la Direction générale

de la

Banque Nationale Suisse sur le vingt-sixième exercice

1933.

I. Considérations générales.

1. Loi sur la Banque, organisation, organes de la Banque, personnel.

Au cours de l'exercice 1933, aucune modification ne s'est produite ni dans la loi ni dans l'organisation extérieure de la Banque.

Dans les organes de la Banque, les changements suivants sont survenus:

Le Conseil de banque, la Commission de contrôle et le Comité local de Zurich déplorent la perte d'anciens membres hautement estimés. Monsieur Alfred Streuli-Keller, président du Comité local de Zurich, est mort le 6 août; il faisait partie de ce comité depuis 1917. Le Comité de banque l'en avait élu vice-président en 1927 et président en 1932. Le 21 septembre mourait Monsieur le conseiller d'Etat Alfred Clottu, à Neuchâtel; il appartenait au Conseil de banque depuis 1916. Le 20 octobre, Monsieur Paul Benoit, à Neuchâtel, président de la Commission de contrôle, le suivait dans la tombe. Le défunt fut d'abord suppléant de cette commission, puis membre à partir de 1910, et enfin président dès 1913. Au moment de terminer ce rapport, nous recevons la triste nouvelle du décès de Monsieur Josué Rodolphe Capadrutt, ancien directeur de banque, à Coire; nommé suppléant de la Commission de contrôle en 1919, Monsieur Capadrutt y siégeait en qualité de membre depuis 1929. La Banque nationale gardera des disparus le meilleur des souvenirs.

Monsieur J.-Heinr. Frey, à Zurich, en ayant exprimé le désir, le Conseil fédéral l'a relevé des fonctions de membre du Conseil de banque le 25 août et, le 22 décembre, il a élu pour le remplacer, Monsieur Gaspard Müller-Munz, président de la Fédération des sociétés d'aubergistes du canton de Zurich, à Zurich.

Il incombe à la prochaine Assemblée générale des actionnaires de désigner le successeur de feu Monsieur le conseiller d'Etat Clottu.

On a renoncé à compléter l'effectif du Comité local de Zurich. Le Comité de banque a choisi, comme président de ce comité, Monsieur Albert Ammann, directeur de la Société par actions Danzas & C^{ie}, Zurich, et il a appelé à la vice-présidence Monsieur Emile Isler, directeur de la maison Gessner & C^o, Société anonyme, Wädenswil.

Au cours de l'exercice, deux changements se sont produits dans la direction de la Banque. Monsieur Edouard Grillet a demandé à être mis à la retraite à fin mars, pour raisons de santé. Au service de la Banque pendant 25 ans, Monsieur Grillet était directeur de la succursale de Lausanne depuis 1916. La Banque lui est reconnaissante de la conscience avec laquelle il a rempli ses fonctions. Sur la proposition du Conseil de banque, le Conseil fédéral a désigné son successeur en la personne de Monsieur Ernest Kraft, sous-directeur de la succursale de Neuchâtel et gérant de l'agence de La Chaux-de-Fonds. Accédant au désir de Monsieur le conseiller fédéral Musy, le suppléant du II^e département à Berne, Monsieur le directeur Paul Rossy, est entré en qualité d'expert au Département fédéral des finances, le 1^{er} novembre. La Banque nationale se doit de remercier Monsieur Rossy de l'activité qu'il a déployée à son service. Le Conseil fédéral, sur la proposition des autorités de la Banque, a nommé pour le remplacer Monsieur Charles Reimann, remplaçant du directeur de la succursale de Lucerne.

Au 31 décembre, l'effectif du personnel était de 386 fonctionnaires et employés contre 396 à la fin de 1932. Ce chiffre comprend 13 fonctionnaires et employés de la Banque (19 en 1932) rattachés à l'office de clearing et 26 (32) employés engagés exclusivement pour ce service.

Sur la proposition des autorités consultatives, le Conseil de banque a décidé, dans sa séance du 11 mars, de soumettre tous les traitements à une réduction uniforme de six pour cent, à partir du 1^{er} juillet 1933, exception faite des salaires des employés mariés, lorsqu'ils n'excèdent pas 5000 francs, et de ceux des employés célibataires, lorsqu'ils ne dépassent pas 3000 francs. Lors de l'examen du budget pour 1934, on a résolu d'accorder des augmentations de salaires modérées, surtout en faveur de jeunes employés et de ceux qui touchent de modiques appointements.

2. Considérations économiques et financières.

En 1933, l'économie mondiale offre un sombre tableau. Si parfois des symptômes d'amélioration se sont manifestés, des perturbations ne tardaient pas à surgir dans les domaines économique, monétaire ou politique. L'abandon de l'étalon-or par les Etats-Unis d'Amérique, le fait que l'Allemagne a quitté la Conférence du désarmement et s'est retirée de la Société des Nations, l'extension et l'aggravation des restrictions de change entravèrent le mouvement international des marchandises et la circulation des capitaux et augmentèrent les causes

de désaccord entre les peuples. Toutefois les chiffres du commerce mondial ne sont pas tombés davantage depuis le printemps, mais ils varient encore dans d'étroites limites et ont atteint un peu plus du tiers de ceux qu'ils notaient en 1929. Les différents Etats ont continué la lutte contre la crise en se livrant à de multiples interventions dans l'activité économique: interdiction ou limitation des importations, élévation des droits de douane, soutien des prix, contrôle des changes et manipulations monétaires. Dans nombre d'entre eux, ces mesures, en liaison avec l'initiative privée, ont réussi à ranimer quelque peu l'économie. Le nombre des chômeurs a diminué presque partout, grâce, il est vrai, à l'exécution de vastes travaux de secours. En outre, l'effritement des prix constaté ces dernières années a cessé. Cependant l'incertitude n'en règne pas moins sur les marchés internationaux des marchandises, par suite des troubles monétaires. L'index des prix du commerce de gros, calculés en or, accuse des variations relativement minimes. Les rares éclaircies que l'on entrevoit dans la vie économique ne sauraient pourtant nous faire oublier qu'il faudra surmonter encore de nombreux obstacles pour achever l'œuvre de reconstruction. Mais les forces capables de restaurer l'économie ne pourront se déployer tant que de grands pays cherchent le salut dans le contrôle des changes ou la dépréciation de leur monnaie et s'efforcent d'accroître leurs exportations tout en réduisant les importations; elles ne sauraient non plus triompher tant que des tensions politiques ne cessent de survenir entre les Etats.

La suspension de l'étalon-or décrétée par les Etats-Unis d'Amérique, le 19 avril 1933, est l'événement le plus important et aussi le plus regrettable intervenu dans le domaine monétaire. Déjà le 6 mars, lors des vacances bancaires, le président Roosevelt avait aboli l'obligation de rembourser les billets et mis l'embargo sur l'or. Au début d'avril, les mesures interdisant l'exportation d'or furent adoucies, mais le courant d'opinion favorable à la dévaluation du dollar l'emporta dans le public et au Parlement et, le 19 avril, le dollar fut officiellement détaché de l'or. Les Etats-Unis ont tenté de ramener les prix indigènes au niveau où ils se trouvaient en 1926 et de les y stabiliser. Ils cherchent ainsi tout d'abord à relever le pouvoir d'achat affaibli des milieux agricoles. Ils essaient en outre de réduire le chômage en appliquant un plan national d'économie dirigée. Malgré l'emploi de moyens financiers publics d'un montant considérable et les mesures les plus diverses, l'abandon de l'étalon-or n'a pas permis de porter les prix au niveau désiré ni de ranimer, autant qu'on l'espérait, l'activité économique des Etats-Unis; il n'a fait qu'augmenter le chaos monétaire dans le domaine international.

Le 6 juin 1933, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a frappé de nullité la clause-or insérée dans tous les engagements, tant intérieurs qu'extérieurs, stipulés en dollars, en promulguant une loi qui autorise les débiteurs à s'acquitter à raison d'un dollar-papier pour un dollar-or. Cette décision crée une situation juridique claire pour les créanciers et les débiteurs américains. Mais on ne saurait approuver cette intervention, en matière internationale, dans les contrats d'emprunts, parce qu'elle est arbitraire et illégale. Cependant quelques Etats ont

aussitôt profité de l'exemple donné par les Etats-Unis pour ne rembourser qu'en dollars-papier les dettes qu'ils avaient contractées en dollars-or. D'autres, en revanche, ont déclaré s'en tenir à la clause-or. Afin de défendre efficacement les intérêts des créanciers, les associations de banquiers belges, français, hollandais et suisses ont constitué un comité international chargé de faire les démarches appropriées pour obtenir que la clause-or figurant dans les contrats d'emprunts soit respectée.

Cette question intéresse aussi la Confédération suisse qui avait émis en Amérique, en 1924, un emprunt 5 $\frac{1}{2}$ % de 30 millions de dollars dont les obligations sont libellées en dollars-or du titre et du poids existants aux Etats-Unis le 1^{er} avril 1924. Par sa décision du 12 janvier 1934, le Conseil fédéral a autorisé le Département fédéral des finances à faire usage du droit de dénoncer cet emprunt au remboursement pour le 1^{er} avril 1934. Le remboursement se fera sur la base de l'or, soit au taux de fr. 5,12 par dollar. L'occasion a déjà été offerte aux porteurs de ces titres de les échanger à ce cours contre des obligations de l'emprunt 4% de la Confédération placée en Suisse en décembre. Lors du paiement des coupons échus au 1^{er} octobre, on a pu constater qu'une fraction insignifiante des titres de l'emprunt en dollars appartenait encore à des Américains.

La Conférence monétaire et économique mondiale, réunie à Londres le 12 juin 1933, s'est ajournée sine die le 27 juillet. Elle avait pour mission de chercher les mesures propres à lever les difficultés économiques et financières qui accablent le monde; elle aurait dû en outre élaborer des conventions et des traités permettant d'abolir les barrières qui entravent les échanges internationaux de marchandises. Malheureusement cette conférence, à laquelle participaient des délégués de 64 Etats, s'ouvrit sous des auspices peu favorables. Les Etats-Unis n'y assistèrent qu'à la condition que les réparations, les dettes intergouvernementales et l'examen des questions tarifaires fussent exclus de l'ordre du jour et qu'en revanche le problème de l'argent fût discuté dans le cadre des questions monétaires. De plus, à la veille de l'ouverture de la Conférence, l'Allemagne décréta un moratoire partiel des transferts pour le service des intérêts et l'amortissement des prêts consentis par des créanciers étrangers.

Dans le domaine monétaire, la Conférence n'a pu obtenir aucun résultat pratique, parce que les Etats-Unis mirent au premier plan des délibérations la fixation du niveau des prix en refusant d'envisager, pour des raisons de politique intérieure, la stabilisation des monnaies, tandis que les pays à étalon-or jugeaient cette stabilisation nécessaire au redressement de l'économie mondiale; de plus, l'Angleterre ne voulait pas stabiliser si l'Amérique n'en faisait pas autant. Par suite de ces divergences d'opinions, les travaux entrepris par la commission pour les mesures immédiates de redressement financier ne purent aboutir. En revanche, la sous-commission chargée d'étudier les mesures permanentes pour le rétablissement d'un étalon monétaire international est arrivée à une entente, purement théorique il est vrai. On a reconnu que la stabilisation des devises était dans l'intérêt de tous et qu'il fallait réintroduire l'or comme étalon monétaire international, en laissant à chaque pays le

soin de fixer le moment où il reviendra à l'or et de choisir la parité. Les séances que le conseil d'administration de la Banque des Règlements Internationaux, à Bâle, a tenues, au cours de l'année passée, ont fourni aux représentants des banques d'émission de précieuses occasions d'échanger leurs vues sur ce problème. Le résultat de toutes les délibérations, c'est la conviction que le moment viendra où les grands pays, tels l'Angleterre, le Japon et les Etats-Unis d'Amérique, qui ont répudié l'or, rattacheront leur monnaie à ce métal. Comme l'a déclaré la sous-commission pour les mesures permanentes, cette perspective réserve à la Banque des Règlements Internationaux une tâche d'une haute portée; grâce à sa position particulière, elle est en effet le mieux à même de coopérer au retour à l'étalon-or. Ce régime ne saurait guère être qu'un monométallisme-or pur fondé sur les réserves métalliques des banques d'émission. Institué sous cette forme, il ne pourra de longtemps se conformer au programme préparé pour la Conférence de Londres et approuvé par la sous-commission pour les mesures permanentes. Ce programme assigne en effet aux banques d'émission la tâche d'assurer la plus grande liberté possible à la circulation de l'or et des capitaux, tout en sauvegardant l'équilibre de la balance des paiements de l'Etat.

Le refus catégorique des Etats-Unis de prêter la main à une entente et l'attitude de l'Angleterre, qui ne voulait se joindre ni à l'Amérique ni aux Etats soumis au régime de l'étalon-or, engagèrent ces derniers à conclure une entente formelle. Le 8 juillet 1933, sur l'invitation de leurs gouvernements, les banques d'émission de la Belgique, de la France, de l'Italie, de la Hollande, de la Pologne et de la Suisse ont signé, à Paris, un accord aux fins de défendre le régime de l'étalon-or et de s'entr'aider dans la lutte contre la spéculation sur les changes.

Le 22 juillet, à Londres, huit Etats — cinq pays producteurs d'argent-métal et trois grands Etats qui font usage de ce métal — ont conclu un accord, dit Accord de l'argent, dont le délai de ratification expire le 1^{er} avril 1934; aux termes de cet accord, les pays détenant les réserves de métal blanc les plus importantes s'engagent, pour une période de quatre ans (à dater du 1^{er} janvier 1934), à n'en vendre que des quantités limitées. Les pays producteurs se sont déclarés prêts à ne pas retirer d'argent de la circulation et à utiliser chaque année, pour le monnayage ou pour la couverture des billets, un contingent de 35 millions d'onces d'argent nouvellement extrait.

Une conférence, convoquée à Londres par le Secrétariat général de la Conférence économique mondiale, a abouti, le 25 août 1933, à la conclusion, entre les principaux pays producteurs et importateurs de céréales, d'un accord d'une importance fondamentale pour l'assainissement du marché international des blés. Considérant que le relèvement du pouvoir d'achat des pays exportateurs de céréales pourrait offrir un intérêt capital pour la Suisse, puisqu'elle possède des industries d'exportation très développées, le Conseil fédéral a adhéré aux décisions prises par cette conférence.

Parmi les œuvres issues de la coopération internationale, mentionnons encore l'aide financière à l'Autriche. Pour faciliter la restauration financière de cet Etat, différents pays

se sont déclarés prêts, en vertu d'un protocole adopté à Genève en 1932, à se porter caution du capital et des intérêts d'un emprunt extérieur de 300 millions de schillings ou à mettre ce montant sous une autre forme à la disposition de l'Autriche. En vertu de l'arrêté fédéral du 12 avril 1933, la Suisse a participé à l'action de secours en accordant à l'Autriche un prêt de 8 millions de schillings-or, sous forme d'une avance de la Confédération. Une partie de l'emprunt international, émis en faveur de l'Autriche en été 1933, a servi au remboursement du montant de la participation de la Banque nationale suisse au crédit qu'un groupe de banques d'émission avait ouvert à la Banque Nationale d'Autriche au printemps 1931, sous le patronage de la Banque des Règlements Internationaux.

Le Pacte des quatre Puissances, auquel adhèrent l'Allemagne, l'Angleterre, la France et l'Italie, a été paraphé, à Rome, le 7 juin 1933. Les États parties à cette entente s'engagent à faire tous leurs efforts pour pratiquer, dans le cadre de la Société des Nations, une politique d'efficace collaboration et pour assurer le maintien de la paix. Ils se concerteront sur toutes les questions d'ordre économique qui touchent aux intérêts généraux de l'Europe et spécialement à sa restauration économique.

Dans de nombreuses branches de l'économie suisse, le mouvement de recul a cessé. Cependant presque tous les indices de reprise proviennent des mesures de soutien et de protection appliquées aux industries travaillant pour le marché national. Un redressement durable de notre économie ne saurait intervenir avant que nos industries d'exportation, parmi lesquelles on peut ranger jusqu'à un certain point l'agriculture, aient reconquis, au moins en partie, les marchés qu'elles ont perdus ou aient trouvé de nouveaux débouchés.

La balance commerciale de la Suisse pour 1933 se solde par un déficit de 742 millions de francs. Déduction faite du trafic de réparation et de perfectionnement, l'amélioration par rapport à l'année précédente s'élève à 200 millions en chiffre rond. Les mesures de politique commerciale ont continué à restreindre les importations, en particulier celles provenant des pays qui vendent à la Suisse de grandes quantités d'articles manufacturés. Cependant la diminution du volume des entrées est inférieure à celle de leur valeur. Le recul des chiffres des ventes à l'extérieur, qui durait depuis des années, a cessé au cours de l'exercice. Si l'on fait abstraction du trafic de réparation et de perfectionnement, la valeur de nos exportations n'en accuse pas moins une légère régression comparativement à 1932.

Le nombre des chômeurs qui avait atteint son niveau le plus élevé, soit plus de 100 000, en janvier 1933, a diminué de mois en mois pour revenir, en septembre, au-dessous de 50 000. Il est vrai que, dans les derniers mois de l'année, la situation du marché du travail s'est aggravée par suite des conditions saisonnières; le fait que le froid a sévi plus tôt qu'en 1932 et qu'on a inscrit, dans les relevés statistiques, des personnes que l'on ne considérait pas jusqu'ici comme sans-travail a aussi contribué à cette aggravation. En fin d'année, l'effectif des chômeurs approchait de nouveau de 95 000. Quant aux chômeurs partiels, ils ont été, pendant presque toute l'année, beaucoup moins nombreux que l'an dernier. La situation

du marché du travail, relativement satisfaisante comparée à celle d'autres peuples, est due aux restrictions mises à l'immigration de la main d'œuvre, aux cours donnés aux chômeurs pour leur enseigner un métier ou leur faciliter le changement de profession, à la protection de l'industrie indigène et à l'exécution de travaux de secours.

Le niveau des prix en Suisse a fait preuve d'une stabilité remarquable au cours de l'exercice. L'index des prix du commerce de gros, aussi bien que celui du coût de la vie, n'a enregistré que des variations insignifiantes. Toutefois l'écart entre ces deux nombres-indices est demeuré constamment grand. Tandis que l'index des prix du commerce de gros oscille à 10 % environ au-dessous de son niveau de 1914, le coût de l'existence est encore de 30 % environ plus élevé qu'avant la guerre. Ce sont surtout les loyers qui résistent à la baisse, sauf en quelques rares endroits, quoiqu'ils soient en moyenne de plus de 80 % supérieurs à ceux d'avant 1914. La modernisation des anciens logements qui se poursuit et le confort que l'on exige des nouveaux appartements font obstacle à une réduction marquée des prix. Aussi le Conseil fédéral s'est-il décidé à adresser aux gouvernements cantonaux, le 21 juillet 1933, une circulaire insistant sur la nécessité d'une baisse des loyers. Si tous les milieux économiques suivent avec une attention continue les problèmes du niveau des prix et du coût de l'existence, c'est précisément parce que leurs intérêts s'opposent dans ce domaine. Pour ne citer que deux exemples, rappelons que l'industrie d'exportation, afin d'être à même de soutenir la concurrence sur le marché international, désire ardemment que le coût de la vie baisse le plus possible, tandis que l'agriculture estime que seul le relèvement des prix pourrait remédier à sa détresse.

Au cours de l'exercice, le Conseil fédéral, se fondant sur l'arrêté fédéral du 23 décembre 1931, a décrété de nouvelles restrictions d'importations qui ont ranimé quelques industries protégées. Dans certaines branches de la production, ces mesures n'ont d'abord eu pour effet que de prévenir de nouveaux licenciements d'ouvriers. Après les résultats plus ou moins négatifs de la Conférence de Londres, il ne restait à la Suisse qu'à modifier sa politique commerciale à l'égard de l'étranger. Elle ne pouvait plus laisser entrer sans compensation des quantités considérables de marchandises. En conséquence, elle s'efforça de mettre ses importations au service des exportations en concluant des traités bilatéraux. Elle se rendait de plus en plus compte qu'en matière de politique économique il s'agit avant tout d'assurer l'équilibre de la balance des paiements. Afin de ne pas abandonner à un sort incertain les créances financières suisses sur l'étranger, qui constituent une part importante de notre fortune nationale, il fallait chercher à les introduire dans le cadre des échanges commerciaux de la Suisse avec l'extérieur, de façon qu'elles puissent être couvertes par la contre-valeur des marchandises achetées dans le pays débiteur. Pour arriver à un règlement des dettes étrangères envers la Suisse, il est nécessaire que la politique commerciale de notre pays s'associe étroitement aux mesures prises en vue de maintenir la liberté des opérations de paiement internationales. Comme les États étrangers pratiquent depuis longtemps une politique qui unit systématiquement le mouve-

ment des marchandises à celui des capitaux, le Conseil fédéral a été autorisé, par l'arrêté fédéral du 14 octobre 1933 concernant les mesures économiques à l'égard de l'étranger, à prendre les dispositions nécessaires pour améliorer la balance suisse des paiements. En cas d'échec des négociations tendant à régler le service des paiements avec des Etats étrangers, l'arrêté offre la possibilité de recourir à des mesures unilatérales, d'ordre financier et économique, propres à sauvegarder les intérêts de la Suisse. Ainsi cet arrêté donne suite à une proposition contenue dans une requête que la Banque nationale avait adressée au Conseil fédéral, le 12 décembre 1932.

Pour développer l'exportation, on ne cherche pas seulement à mettre plus largement encore l'exportation des capitaux au service des ventes de marchandises, mais aussi à accorder à l'industrie d'exportation les crédits dont elle a besoin, tout en chargeant l'Etat et les communes d'assumer une partie des risques. Le 15 décembre 1933, le Conseil fédéral a soumis au Parlement un projet d'arrêté fédéral au sujet de l'encouragement des exportations par la garantie officielle des risques. Pour permettre à nos industries qui créent des moyens de production d'exécuter des commandes présentant des risques spéciaux, le Conseil fédéral serait autorisé à assurer aux exportateurs le remboursement partiel des pertes éventuelles par la Confédération. Seuls les ordres qui augmentent dans de notables proportions les occasions de travail bénéficieraient de la mesure envisagée. Le montant maximum dont le Conseil fédéral pourra disposer à cet effet ne dépassera pas 10 millions de francs. Il importe aussi de rappeler que l'arrêté fédéral du 18 mars 1932, sur les mesures à prendre pour combattre le chômage par des travaux productifs, permet d'accorder, à certaines conditions, des subsides de fabrication pour l'exécution de commandes de produits destinés à l'étranger. L'obtention d'ordres passés par des clients solvables réduira les dépenses que la lutte contre le chômage impose à la Confédération et aux cantons. Par ailleurs, le canton et la ville de Zurich ont pris à leur charge, dans une mesure restreinte, la garantie des pertes résultant de l'exportation de machines.

Aux accords de clearing passés avec l'Autriche, la Hongrie, la Yougoslavie et la Bulgarie, qui fonctionnaient déjà en 1932, sont venus s'ajouter les accords de paiement signés avec la Roumanie (le 12 janvier) et avec la Grèce (le 13 mars).

Au cours de l'exercice, la Banque nationale, sur l'invitation du Département fédéral de l'économie publique, a collaboré, comme auparavant, à l'application de ces accords, en remplissant les fonctions d'office de paiement en Suisse et en dirigeant le service du clearing. Les autorités fédérales n'ont pas encore donné suite à la proposition de la Banque nationale de faire du service de compensation un organisme indépendant.

L'accord avec la Roumanie met au service des exportations suisses 80% du produit des livraisons roumaines; 10% sont réservés au règlement de créances suisses ne provenant pas de la vente de marchandises, tandis que le solde, soit 10%, demeure à la disposition de la Banque Nationale de Roumanie. Aux termes de l'arrangement avec la Grèce, la contre-valeur de tous les versements effectués auprès de la Banque nationale suisse par des importateurs suisses

sert à couvrir, en premier lieu, les avoirs suisses résultant de la livraison de marchandises en Grèce. Un excédent éventuel doit être affecté au remboursement des créances suisses de nature financière. Ces deux accords contiennent une innovation. Suivant les conventions conclues en 1931 avec la Hongrie et l'Autriche, seules les créances provenant de l'exportation de produits suisses pouvaient être réglées par compensation. Il a été convenu avec la Yougoslavie et la Bulgarie que les avoirs découlant de la livraison de marchandises qui ne sont pas d'origine suisse pourraient être remboursés périodiquement, à la condition qu'au jour du règlement toutes les créances provenant de la vente de marchandises suisses aient été payées. Or, dans les conventions avec la Roumanie et la Grèce, les créances suisses pour l'exportation de marchandises ont été classées suivant la date de leur échéance, respectivement celle de l'importation, et des fractions déterminées des versements effectués auprès des offices suisses de compensation sont réservées au règlement de chacune de ces catégories de créances. Les accords de compensation signés en 1933 stipulent, pour la première fois, que la Principauté de Liechtenstein participe au service de compensation au même titre que la Suisse et qu'un débiteur ne peut être considéré comme libéré de ses obligations envers son créancier tant que ce dernier n'est pas entré en pleine possession de son avoir. Enfin les deux accords disposent que le montant des versements ne se calculera pas en prenant pour base la parité-or, mais le cours officiel des changes coté par les banques d'émission. Les nouveaux arrangements, qui présentent des différences essentielles par rapport aux anciens, ont donné ce qu'on attendait d'eux.

L'accord avec la Bulgarie ne comprenait tout d'abord que le produit des importations d'œufs; mais, le 15 mars, son application a été étendue à toutes les ventes bulgares en Suisse. Dès lors, le 30% des paiements effectués auprès de l'office suisse de clearing est réservé à la Banque Nationale de Bulgarie. En novembre 1933, l'accord a été modifié en ce sens que la contre-valeur du tabac importé de Bulgarie est exclusivement affectée à la compensation des créances découlant de la fourniture de machines suisses.

L'accord de compensation suisse-autrichien a été abrogé le 19 mai, après que le solde du compte commun eut été bonifié à la Suisse. D'après une enquête faite par le siège central de l'Union suisse du Commerce et de l'Industrie auprès de ses sections, la majorité des intéressés juge inutile de renouveler la convention, parce que la Banque Nationale d'Autriche met à la disposition des importateurs autrichiens les devises provenant des exportations autrichiennes. Le service de compensation avec l'Autriche a permis de recouvrer un montant de 16,9 millions de francs résultant d'exportations; 4,7 millions purent être affectés au service de la dette publique de la République Fédérale d'Autriche envers la Suisse. Depuis l'abrogation de l'accord, rien ne fait plus obstacle, du côté suisse, au développement normal des paiements avec l'Autriche; toutefois le contrôle des devises subsiste en Autriche comme par le passé et gêne quelque peu notre industrie d'exportation. Aussi tous les exportateurs ne sont-ils pas satisfaits de la suspension du trafic de compensation avec l'Autriche.

Les opérations de paiement avec la Yougoslavie donnèrent assez rapidement lieu à la formation, en faveur de la Suisse, d'un découvert considérable que seule une affaire d'importation, effectuée sur l'initiative des autorités fédérales, a permis de compenser. La Yougoslavie a dénoncé cet été l'accord de clearing avec la Suisse. Mais, depuis lors, un nouveau traité est entré en vigueur; il dispose que non plus le 100 % mais le 80 % seulement du produit des exportations yougoslaves sert au règlement des créances commerciales suisses.

L'application de l'accord de compensation conclu avec la Hongrie continue de se heurter à de grandes difficultés. Le 31 janvier 1933, cet accord a été dénoncé par la Hongrie pour le 1^{er} mars; mais il a fallu le renouveler à plusieurs reprises, parce que les négociations fort laborieuses engagées en vue de la conclusion d'un nouveau traité n'ont pas encore donné un résultat satisfaisant. Pour balancer le solde que le compte commun accusait en faveur de la Suisse, des marchés concernant des importations assez considérables ont été conclus; jusqu'à la fin de l'année, ils ont permis de payer les sommes dues à la plupart des exportateurs.

Le montant global des créances suisses résultant d'exportations, couvert par voie de compensation entre le 1^{er} décembre 1931, date de l'entrée en vigueur du premier accord de clearing conclu par la Suisse, et la fin de l'exercice 1933, s'élève à 69,5 millions de francs, dont 45,9 millions concernent l'exercice 1933.

La Suisse est actuellement en pourparlers avec le Chili et la République Argentine pour la conclusion d'accords de compensation. Une convention avec la Turquie a pu être signée le 30 décembre.

En 1932, lors des mesures prises pour développer les exportations suisses, la Reichsbank, à Berlin, avait ouvert, au nom de la Banque nationale suisse, un compte spécial en reichsmarks qui a enregistré un fort mouvement.

Le 9 juin 1933, en promulguant la loi applicable, à partir du 1^{er} juillet, aux dettes extérieures, le Gouvernement allemand a déclaré un moratoire des transferts interdisant les paiements à l'extérieur. Cette nouvelle loi suspend le transfert des intérêts, des dividendes, des revenus de participations, des amortissements et autres prestations contractuelles envers les créanciers étrangers; mais elle ne s'applique pas aux sommes dues en vertu des accords de prorogation. Elle oblige les débiteurs allemands à effectuer en reichsmarks leurs paiements en faveur de créanciers étrangers à une caisse de conversion, créée à cet effet auprès de la Reichsbank; aux termes de cette loi, le débiteur est libéré envers son créancier étranger, lorsqu'il a rempli cette obligation. La nouvelle loi intervient donc d'une façon unilatérale dans les relations de créancier à débiteur; elle substitue en effet au devoir imposé au débiteur allemand de s'acquitter en remettant des francs à son créancier suisse, celui d'opérer un versement en reichsmarks à la caisse de conversion officielle. Cette loi ne contient aucune disposition fixant les droits des créanciers étrangers sur la caisse de conversion; ces droits devaient être soumis à une réglementation spéciale ultérieure. Des négociations se sont

engagées sur ce point à l'occasion de la Conférence économique mondiale de Londres ; elles ont permis d'obtenir que les créanciers intéressés reçoivent en devises stipulées le 50 % des montants versés à la caisse de conversion et qu'on leur remette le reste sous forme de bons libellés en marks (scrips), négociables à 50 % de leur valeur nominale en devises.

Le Conseil fédéral n'a pas manqué d'élever une protestation auprès du Gouvernement allemand contre ces mesures unilatérales de transfert, qui constituent une intervention arbitraire dans le domaine des dettes privées, et il a fait les réserves les plus expresses concernant les droits des créanciers suisses. Cette démarche se justifie d'autant plus qu'aujourd'hui la Suisse achète annuellement en Allemagne des marchandises dont la valeur dépasse de plusieurs centaines de millions de francs le montant de celles qu'elle peut y exporter. Aussi a-t-on demandé du côté suisse qu'on tînt compte de cet état de choses dans le règlement des transferts et les autorités allemandes ne purent méconnaître le bien-fondé de cette exigence. Après de laborieuses négociations, un accord est intervenu qui repose sur les bases suivantes : l'Allemagne assure aux créanciers suisses la valorisation, à concurrence de leur valeur nominale, des scrips qui leur sont délivrés dans le cadre du moratoire des transferts, tandis que la Suisse lui accorde en échange le droit d'effectuer des exportations supplémentaires. Cette solution a permis d'obtenir le transfert intégral des créances en question.

Le moratoire allemand des transferts devait d'abord rester en vigueur jusqu'à la fin de l'année 1933. Les derniers jours de décembre, la Reichsbank a annoncé qu'il était maintenu, mais qu'à partir du 1^{er} janvier 1934 le montant de la quote transférable serait ramené de 50 à 30 %. Les négociations relatives à l'accord spécial entre l'Allemagne et la Suisse se poursuivront en janvier 1934. Conformément à la convention économique conclue entre les deux pays le 20 décembre 1933, les échéances de janvier seront réglées sur la base de l'accord spécial en vigueur jusqu'ici, soit à 100 %. Si on conteste aujourd'hui à la Suisse et à la Hollande le droit de bénéficier d'un arrangement assurant un règlement de transfert du 100 %, on oublie de considérer deux points. Tout d'abord, on n'a obtenu ce résultat qu'en accordant à l'Allemagne le droit d'exporter, à titre extraordinaire, des quantités de marchandises dépassant le montant fixé jusqu'ici. Comme cette concession n'a été faite qu'à la condition que l'Allemagne affecte au règlement des créances suisses de nature financière une partie des devises provenant des exportations supplémentaires, la convention passée est absolument normale et il est loisible à tout autre pays créancier de procéder de même. Au surplus, il importe de faire remarquer que l'Allemagne, comme on s'accorde du reste à le reconnaître, ne saurait s'acquitter de ses engagements de nature commerciale ou purement financière qu'en livrant des marchandises. Au cas où les négociations qui vont s'ouvrir ne recevraient pas une solution satisfaisante, la Suisse s'est réservé le droit de se retirer immédiatement de tous les traités existants. De son côté, le Gouvernement allemand dénoncerait le traité de commerce si la Suisse prenait des mesures entravant la liberté des paiements en faveur de l'Allemagne.

La situation des industries suisses a varié suivant les branches. Les industries travaillant pour le marché indigène ont été en général bien occupées, tandis que la plupart des industries d'exportation ont dû lutter sans répit contre de grandes difficultés. Cependant, vers la fin de l'année, le travail a augmenté dans quelques-unes de ces industries, de sorte qu'on peut espérer que la période de déclin de nos ventes à l'étranger est close. A en juger par le nombre des nouveaux logements, l'activité de l'industrie du bâtiment s'est considérablement ralentie pendant l'exercice; en revanche, le nombre des permis de construire est supérieur à celui de l'année précédente.

Les récoltes de l'agriculture, exception faite de la vendange et de la cueillette des fruits, ont été en général bonnes. Toutefois l'index des prix des produits agricoles est, en moyenne annuelle, inférieur à celui de 1932. La Confédération a cherché à venir en aide à l'agriculture durement atteinte: elle a soutenu le prix du lait et le cours des céréales, pris des mesures pour alléger la situation du marché du bétail de boucherie, réglé l'importation des produits agricoles, entrepris une action spéciale en faveur des populations montagnardes, continué et étendu l'action de secours à l'aide de crédits. Enfin, les mesures juridiques prises par arrêté fédéral du 13 avril 1933 pour la protection des agriculteurs dans la gêne, prévoient l'ajournement de la vente dans la poursuite en réalisation de gage, l'octroi d'un sursis de paiement pour les propriétaires et les fermiers et une procédure d'assainissement entreprise avec la collaboration des institutions de secours agricoles. Comme il est urgent de résoudre la question de l'endettement de notre agriculture, on se propose d'étendre l'action de secours non seulement en octroyant des prêts pour le paiement des intérêts, mais en introduisant une procédure de désendettement. Les caisses de secours agricoles ont assisté de nombreux paysans.

Le tourisme continue à souffrir des conjonctures économiques défavorables. Très souvent l'affaiblissement du pouvoir d'achat, le nationalisme et les restrictions de change ont retenu les étrangers loin de notre pays. Cependant le chiffre des visiteurs s'est légèrement relevé par rapport à l'année précédente. La loi fédérale du 29 septembre 1933 maintient jusqu'au 31 décembre 1936 l'interdiction de construire de nouveaux hôtels. La statistique suisse du tourisme, récemment créée, permettra de se faire une idée plus exacte du rôle important que le tourisme joue dans notre balance des paiements.

La Confédération et les Chemins de fer fédéraux ont ranimé le trafic touristique par les moyens les plus divers. C'est ainsi qu'en ouvrant un crédit d'un million aux entreprises de transport, la Confédération leur a permis de réduire, à certaines conditions, le prix des billets délivrés aux étrangers qui venaient faire un séjour d'été en Suisse. Il convient de mentionner également la semaine de voyage organisée en octobre et l'introduction, à partir du 9 décembre, de billets de fin de semaine d'hiver.

Les perturbations d'ordre monétaire, la contraction du commerce mondial, la diminution des demandes de crédits de la part de l'économie indigène, un certain changement dans la répartition des placements dans l'économie privée et publique ont entraîné le recul de la somme du

bilan des banques, en particulier auprès des grandes banques. Les étrangers ont rapatrié une partie des fonds qu'ils avaient déposés dans notre pays pour diverses raisons. Des banques suisses, sises proche de la frontière et que cette situation engage à accueillir des capitaux provenant d'Allemagne et à placer des fonds dans cet État, ont été particulièrement atteintes par la loi allemande contre la trahison économique (Gesetz gegen Verrat der Deutschen Volkswirtschaft), promulguée le 12 juin 1933. Les déposants allemands se virent obligés de retirer dans le plus bref délai les avoirs confiés aux banques voisines de la frontière, tandis que ces établissements n'avaient pas la possibilité de rappeler aussi promptement leurs avoirs placés en Allemagne. Pour seconder ces banques et parvenir à compenser dans la plus large mesure les avoirs et les créances, des négociations furent engagées avec la Reichsbank; elles ont abouti à un accord de principe. Mais, dans d'autres banques, les fonds d'épargne et les dépôts accusent aussi un recul. La crise économique a amoindri la capacité d'épargne de la population et forcé nombre de gens à entamer leurs économies. Toutefois la diminution des avoirs en livrets d'épargne s'explique en grande partie par le changement survenu, comme nous venons de le dire, dans la répartition des placements. En fait, l'étranger ne s'est pas borné à rapatrier des avoirs à vue, il a également offert à nos bourses des valeurs mobilières suisses. Le public suisse, des compagnies d'assurance et des sociétés financières ont acquis ces titres, d'où diminution des fonds confiés aux banques. Ces achats ont eu pour contrepartie une réduction notable de l'endettement de la Suisse envers l'étranger.

Le fait que trois grandes banques ont réduit leur capital-actions est aussi un signe du déclin des affaires bancaires. Dans les temps de prospérité économique, les banques avaient rapidement augmenté leur capital pour l'ajuster à la somme de leur bilan.

Il a fallu procéder à quelques réorganisations au cours de l'exercice. Des avoirs bloqués et des pertes subies à l'étranger, des pertes éprouvées dans les industries particulièrement affectées par la crise et dans des entreprises hôtelières indigènes ont nécessité des amortissements considérables. Dans deux cas (Banque d'Escompte Suisse et Banque Populaire Suisse), la réorganisation n'a pu se faire qu'avec l'appui de la Confédération.

Les événements survenus dans certaines entreprises bancaires suisses ont ranimé le désir de voir instituer en Suisse un contrôle officiel des banques. Le projet de loi sur la surveillance des banques, préparé par le Département fédéral des finances, cherche à satisfaire aux vœux de l'opinion publique qui exige l'aggravation des responsabilités; il contient à cet effet une série de prescriptions concernant l'organisation des banques et la conduite des opérations. En dehors des dispositions fondamentales relatives à la structure du bilan (proportion entre les fonds propres et les engagements, liquidité, placements et crédits à l'étranger), le projet assure la protection partielle de l'épargne sur le terrain fédéral, règle aussi l'exportation des capitaux et impose aux banques l'obligation d'annoncer l'élévation du taux des obligations de caisse. Les banques seront contrôlées par des institutions de revision indépendantes. Le projet envisage la création d'une commission fédérale des banques qui sera chargée de surveiller

l'application de la loi. Il dispose aussi que l'activité des caisses d'épargne à la construction sera réglée par des dispositions fédérales. Ce projet sera soumis ce printemps aux Chambres fédérales.

La Caisse de prêts de la Confédération suisse, institution de secours pour les temps de crise, créée en 1932, doit surtout faciliter la mobilisation des actifs sur lesquels la Banque nationale suisse n'est pas autorisée à accorder des avances. Les expériences faites lors de la réorganisation de la Banque d'Escompte Suisse ont montré que les possibilités d'action de la Caisse de prêts étaient trop étroitement limitées. C'est pourquoi l'arrêté fédéral du 8 juillet 1932 a été modifié, en avril 1933, en vue d'élever les limites d'avances et d'élargir le cadre des opérations; on a créé ainsi une base qui fait de cette institution une vraie caisse de secours en mesure d'agir dans des cas exceptionnels et donne la faculté d'intervenir lorsque l'intérêt public l'exige. A fin 1933, les avances accordées par la Caisse de prêts se montaient à 68 millions de francs.

Après de laborieuses négociations, les accords concernant la prorogation des crédits à court terme („das Deutsche Kreditabkommen von 1933" et „das Kreditabkommen für deutsche öffentliche Schuldner von 1933"), passés entre les débiteurs allemands et les banques créancières étrangères, ont été renouvelés pour une année, à partir du 1^{er}, respectivement du 15 mars 1933. Abstraction faite d'une nouvelle réduction de cinq pour cent des crédits accordés, il faut mentionner la modification apportée à la clause 10 (dite clause suisse) du „Deutsches Kreditabkommen von 1933" dans un sens qui permet de débloquer encore les crédits. Ainsi le créancier a la faculté de demander, périodiquement et dans certaines limites, des remboursements à son débiteur allemand, pour autant que la créance libellée en monnaie étrangère a été convertie en marks. Les montants à rembourser devront être versés au compte du bénéficiaire auprès de la Reichsbank, sous le contrôle spécial d'une société fiduciaire; ils seront comptabilisés sous le nom de «marks enregistrés». Le créancier peut disposer de ces avoirs de différentes manières: achat de valeurs mobilières cotées aux bourses allemandes, transformation en crédits à long terme stipulés en monnaie étrangère, paiement des frais de voyages en Allemagne, importations supplémentaires de marchandises allemandes; les créanciers suisses ont fait largement usage de ces possibilités. Déjà lors des négociations engagées en février, les créanciers, accédant au désir des débiteurs, ont abaissé le taux des intérêts; en juillet, ils ont dû consentir une nouvelle réduction.

L'instabilité monétaire à l'étranger et la stagnation de l'économie mondiale ont paralysé toute velléité de reprise des bourses suisses. Il est arrivé que l'index général des actions se soit temporairement relevé, parce qu'on jugeait la conjoncture meilleure ou qu'on se tournait vers les valeurs réelles en raison de la dépréciation du dollar. Il atteint son point le plus élevé, 118, en juillet, mais pour s'effriter de nouveau et tomber à 113; toutefois ce niveau est de 10 % supérieur à celui qu'il notait à fin 1932. L'index des actions industrielles a même haussé de 24 %. Comparativement à l'année dernière, les transactions boursières ont été plus vives

surtout entre mai et juillet et, pour l'exercice entier, leur résultat est plutôt légèrement meilleur que celui de 1932, malgré la contraction des opérations dans le second semestre.

Le recul des recettes et surtout l'augmentation des dépenses ont continué de peser sur les finances de la Confédération, en sorte qu'après avoir connu des années d'équilibre budgétaire, nous sommes menacés de voir s'ouvrir une ère de déficits. Une loi fédérale concernant l'adaptation temporaire aux nouvelles conditions des traitements et salaires des personnes au service de la Confédération a été repoussée, à une forte majorité, dans la votation populaire du 28 mai 1933. Pour rétablir l'équilibre des finances, le Conseil fédéral a élaboré un programme que les Chambres fédérales ont adopté avec de légères modifications, déjà dans la session d'automne. Ce programme prévoit des restrictions de dépenses, entre autres la réduction des traitements, et la création de nouvelles ressources. La Banque nationale a accueilli avec satisfaction la solution rapide du problème financier. Il est dans l'intérêt d'une saine économie financière de couvrir à l'aide des ressources ordinaires les dépenses destinées à des buts improductifs.

Au cours de l'exercice, les recettes des Chemins de fer fédéraux ont encore baissé et le recul affecte aussi bien le transport des voyageurs que le trafic des marchandises. L'excédent des recettes d'exploitation atteint à peu près le même montant modique que l'année précédente, parce que les dépenses d'exploitation ont pu être réduites; mais il est loin de suffire pour faire face à toutes les charges des Chemins de fer fédéraux. En dehors de la crise, de la réduction des tarifs et de l'introduction de billets à prix réduit, les effets de la concurrence de l'automobile se sont fait sentir, en particulier dans le service-voyageurs. Une convention est intervenue entre les représentants des chemins de fer et ceux de l'automobile sur le partage du trafic et la collaboration entre le rail et la route. Elle prévoit une organisation des transports analogue à celle de l'«Asto» (Organisation des transports d'expéditions partielles par automobile, créée par la Confédération sur la proposition de la «Sesa»). Cette convention sera sanctionnée par une loi fédérale. Entre autres mesures propres à assainir la situation de notre réseau national, les autorités responsables examinent la question de savoir si la Confédération ne pourrait pas prendre à sa charge une partie des emprunts.

On comprend que la crise économique ait exercé une influence défavorable sur les finances cantonales et communales. Mais ces collectivités de droit public se sont efforcées de rétablir l'équilibre de leurs budgets soit en élevant les impôts ou en comprimant les dépenses.

Au début de l'année, l'apparition sur le marché des capitaux de fonds provenant du marché monétaire a multiplié les offres de capitaux, tandis que les occasions de placement continuaient de rester rares. Mais un revirement se produisit, lorsque des titres suisses furent offerts en plus grandes quantités par des porteurs étrangers qui craignaient que le franc suisse ne pût se voir contraint de suivre l'exemple de la livre sterling ou du dollar.

Pendant l'exercice, la mise à contribution du marché suisse des capitaux par l'émission d'emprunts intérieurs s'est maintenue dans d'étroites limites. Il est vrai que la valeur

d'émission des emprunts de ce genre placés en 1933 atteint 864 millions de francs environ contre 755 millions en 1932; toutefois le prélèvement d'argent frais qui s'élève à 276 millions de francs est inférieur à celui de l'année passée (321 millions). En vue de convertir des emprunts échus ou dénonçables, la Confédération et les Chemins de fer fédéraux ont recouru trois fois au marché. Le montant de nouveaux fonds absorbés par ces emprunts s'élève, selon la statistique des émissions, à 96 millions de francs; mais il faut remarquer qu'en mars, la Confédération a restitué au marché un montant supérieur de 25 millions à celui qu'elle a converti. En raison des dépenses que leur impose la lutte contre la crise économique, les cantons ont fait plus largement appel au marché des emprunts que l'année précédente. En revanche, les communes ne lui ont demandé qu'un faible montant d'argent frais. Les besoins de crédits de l'industrie sont restés faibles. Différentes entreprises ont remboursé leurs emprunts par obligations venus à échéance, d'autres ont procédé à des remboursements partiels de leur capital. Le nombre et la valeur des émissions d'actions sont insignifiants.

En 1933, les conditions du marché des capitaux ont subi des fluctuations. Tandis qu'en mars, la Confédération a pu placer son emprunt au taux de $3\frac{1}{2}$ %, il a fallu fixer à 4 % le taux des emprunts émis par les Chemins de fer fédéraux, en juillet, et par la Confédération, en novembre. De ce fait, les conditions pour la conclusion d'emprunts par d'autres débiteurs devinrent moins favorables. Le rendement des obligations $3\frac{1}{2}$ % des Chemins de fer fédéraux, série A—K, qui avait fléchi au-dessous de $3\frac{1}{2}$ % dans les premiers mois de l'année en raison de la demande constante de titres de premier ordre, remonta à 4,35 % en juin, lors des ventes de titres effectuées, comme nous l'avons dit plus haut, par des porteurs étrangers; par la suite, il est redescendu au-dessous de 4 %.

L'augmentation en bourse du rendement des emprunts fédéraux et le fait que le taux des obligations de caisse a ensuite été porté à 4 % par les grandes banques ont accusé l'interruption survenue dans le mouvement général de baisse des taux de l'intérêt. Le taux moyen des nouvelles obligations de caisse émises par les banques cantonales, qui était de 3,40 % en avril et en mai, passa à 3,75 % en novembre. Le taux de l'intérêt servi aux fonds d'épargne fut moins modifié; la plupart des banques cantonales l'ont maintenu à 3 % pendant toute l'année. Mais, un fait important, c'est la nouvelle réduction du taux hypothécaire à laquelle ont procédé plusieurs banques, tandis que d'autres établissements n'ont pu lui faire subir la baisse envisagée. La plupart des banques cantonales appliquent le taux de $4\frac{1}{4}$ % aux hypothèques de premier rang, quelques-unes même celui de 4 %, tandis que d'autres le maintiennent encore à $4\frac{1}{2}$ %. Bien qu'il soit regrettable que le mouvement des taux favorable aux débiteurs ait complètement cessé, au cours de l'exercice, il ne faut pas oublier que les conditions du marché des capitaux sont en général beaucoup plus avantageuses en Suisse que dans les autres pays. L'abondant afflux de capitaux étrangers, pendant les années précédentes et encore au début de l'exercice, a provoqué une baisse des taux de l'intérêt en Suisse. Malgré le reflux survenu dans le deuxième trimestre, ces taux sont en général restés stables. On ne

saurait naturellement prévoir quelle sera leur évolution si de nouveaux capitaux étrangers émigraient.

Le fait que les grandes banques ont relevé à 4 % le taux de leurs obligations de caisse a donné lieu à l'interpellation présentée au Conseil national par le député Petrig. L'interpellant exprimait la crainte que cette hausse ne fût le signal d'un nouveau renchérissement du crédit, en particulier d'une élévation du taux hypothécaire. A fin juin, sur l'initiative du Département fédéral des finances, les banques cantonales, les grandes banques et les banques locales ont conclu une entente en vertu de laquelle les banques cantonales consentirent à ne pas pratiquer momentanément un taux supérieur à 3 ³/₄ % et les grandes banques, ainsi que les banques locales, à ne pas dépasser celui de 4 %, tant pour les obligations nouvelles que pour la conversion d'obligations échues. Toutefois cette entente ne s'applique qu'aux bons de caisse à cinq ans de terme ou moins. Pour empêcher qu'aucun sentiment d'inquiétude ne naisse parmi les débiteurs hypothécaires, le Département fédéral des finances a adressé aux banques, le 7 octobre 1933, une circulaire les invitant à maintenir les taux convenus. Cependant, si des circonstances spéciales amènent l'un ou l'autre institut à envisager un relèvement du taux, il devra en aviser à temps la Banque nationale qui en référera au Département fédéral des finances. L'entente ne doit pas compromettre la liquidité des banques; son objet est d'empêcher que des établissements importants ne surprennent le marché monétaire et celui des capitaux par une hausse du taux.

La situation politique et économique explique pourquoi un seul emprunt étranger (Chemins de fer d'Etat d'Alsace-Lorraine), d'un montant nominal de 39 millions de francs, a été émis; il ne s'agissait en l'espèce que d'une opération de conversion.

La convention relative à l'exportation des capitaux, conclue à fin février 1932 pour une durée de deux ans, est restée en vigueur. Comme nous l'avons déjà signalé, la future loi sur les banques réglera sur des bases nouvelles le placement des capitaux à l'extérieur.

Au cours de l'exercice, les **marchés monétaires internationaux** ont subi l'influence des événements politiques et économiques et, tout particulièrement, le contre-coup des mesures d'ordre monétaire prises par les Etats-Unis d'Amérique. La moindre alerte suffisait à provoquer le passage de capitaux considérables d'un pays à l'autre. D'une façon générale, la forte abondance de disponibilités, qui caractérisait les marchés monétaires internationaux déjà en 1932, a persisté. La modicité des taux hors banque en vigueur dans les grands centres financiers internationaux pendant presque toute l'année en est la preuve la plus éloquente. Seules deux banques d'émission importantes, la Banque de Réserve fédérale de New-York et la Banque Néerlandaise, se sont vues engagées à relever temporairement leur taux officiel de l'escompte. Tandis que la Hollande ramena son taux au niveau où il se trouvait au commencement de l'année, c'est-à-dire à 2 ¹/₂ %, New-York alla plus loin et abaissa le sien au niveau adopté en Suisse et en Angleterre, soit 2 %. La moitié environ des

banques centrales d'émission ont réduit leur taux de l'escompte, moins pour des raisons d'ordre monétaire que dans le dessein de provoquer une baisse générale des taux de l'intérêt.

Durant les premiers mois, la liquidité exceptionnelle qui régnait sur le marché monétaire suisse s'est encore accrue. Mais, lorsqu'en mars et dans les mois suivants les événements d'ordre monétaire survenus à l'étranger se répercutèrent aussi sur le franc suisse, les capitaux étrangers réfugiés chez nous émigrèrent en partie. En Suisse, d'assez fortes encaisses furent converties en or. C'est pourquoi les avoirs à vue auprès de la banque d'émission qui étaient montés de 1037 millions de francs, à fin 1932, à 1195 millions, le 23 février 1933, fléchirent à 492 millions au commencement de juillet. Mais, bien que réduits, ces avoirs n'en sont pas moins le signe d'un degré de liquidité anormal. D'ailleurs, l'afflux intermittent d'or et de devises qui a repris dans le second semestre a augmenté de quelques centaines de millions de francs les engagements à vue de la Banque nationale. A ce sujet, il importe de répéter que ces avoirs improductifs ne représentent pas un prélèvement effectué aux dépens de l'économie suisse. Ce sont, pour la plupart, des capitaux que l'étranger a déposés chez nous pour diverses raisons ou que les banques suisses ont rapatriés. En Suisse également, la diminution de l'activité économique a eu pour effet de libérer de nouveaux fonds.

Depuis février 1932, le taux hors banque pour les acceptations de banque suisses et le papier commercial de premier ordre, qui, en période normale, constitue un bon baromètre économique, est maintenu à $1\frac{1}{2}$ % en vertu d'un accord entre les banques; il ne peut donc plus être considéré comme l'expression du libre jeu des forces. Par ailleurs, réduire le taux à 1 % ou à une fraction au-dessous, comme l'ont fait les grands centres financiers étrangers (Amsterdam $\frac{1}{4}$ %, Londres $\frac{5}{16}$ %, New York $\frac{1}{4}$ % et Paris $\frac{3}{4}$ %), n'eût exercé aucune influence décisive sur l'économie suisse; le papier d'escompte étant rare, cette mesure n'aurait eu qu'une valeur nominale. En Suisse, pas plus que dans d'autres pays, la modicité du taux de l'escompte n'a du reste réussi à favoriser la création d'effets de change. Dans les bilans des grandes banques, le montant des traites et des acceptations a continué de reculer, mais non dans la même proportion que l'année passée. Le taux pour le papier étranger de crédit et de rembour, admis à titre conditionnel, a passé de 3 à $2\frac{1}{2}$ % en avril; il a été réduit à $2\frac{1}{8}$ % en juillet, à la suite d'arrangements conclus à Londres avec l'Allemagne.

En 1933, la Banque nationale n'a eu aucune raison de modifier les principes de sa politique d'escompte. Le crédit de la banque d'émission a été peu mis à contribution. Au mois de février, en réduisant le taux des avances sur nantissement, la Banque nationale s'est demandé si elle ne devait pas abaisser également le taux de l'escompte. Mais ce dernier est déjà fort bas et une nouvelle réduction n'aurait pu provoquer ni un réveil de l'activité économique ni une diminution des taux de l'intérêt.

Au cours de l'exercice, la Confédération et les Chemins de fer fédéraux se sont vus parfois dans l'obligation d'utiliser leurs crédits de rescriptions. Mais il ne s'agissait que de l'escompte de montants relativement faibles, destinés à couvrir des besoins de trésorerie temporaires.

Le 8 février 1933, en ramenant de 3 à 2 $\frac{1}{2}$ % le taux des avances sur nantissement, la Banque nationale croyait rendre possible l'obtention de crédits à court terme aux conditions les plus favorables, en accordant des avances sur obligations aux personnes et aux établissements qui ne pouvaient se procurer des disponibilités par voie d'escompte, faute d'effets appropriés. Ces facilités de crédit étaient destinées avant tout aux milieux économiques qui n'étaient pas à même de profiter du crédit d'escompte bon marché. En modifiant son taux des avances sur nantissement, la Banque tenait à assurer à l'économie tous les avantages possibles et aussi à attirer l'attention des établissements de crédit sur la nécessité et l'opportunité d'abaisser encore les taux. Le taux réduit des avances n'a pas provoqué un accroissement immédiat des recours au crédit lombard; si les opérations de prêts ont pris quelque ampleur dans les derniers mois de l'année, cela ne provient pas essentiellement des conditions favorables dont elles bénéficient.

Au cours de l'exercice, la Banque nationale s'est tenue fermement à la politique de l'or et des devises que lui prescrit la loi. Tandis que durant ces dernières années elle avait accepté, pour enrayer la hausse du franc suisse, les devises qui affluaient dans notre pays, elle en a cédé en 1933, afin de maintenir le franc suisse au-dessus du point de sortie de l'or; elle a procédé ainsi tout d'abord en mars, quand la crise bancaire américaine a éclaté, puis dans la période d'avril au début de juillet, lors de l'attaque dirigée contre notre devise. On sait que, le 25 avril 1933 déjà, le Conseil fédéral avait déclaré qu'il ne saurait être question pour la Suisse d'abandonner l'étalon-or. Mais le fait que la Suisse est, avec la Hollande, le seul Etat dont le change demeure à la parité d'avant-guerre, a inspiré à maints milieux la crainte que ces deux nations ne puissent se voir forcées de dévaluer leur monnaie pour en ajuster le cours au niveau des prix. La spéculation, tout particulièrement à l'étranger, ne se fit pas faute de répandre de fausses nouvelles. Des avoirs à vue furent retirés de la Suisse et des titres suisses offerts sur nos marchés; en peu de mois, la Banque nationale dut céder 759 millions de francs en or et en devises-or. Toutefois le marché n'a pas recouru au réescompte ni aux avances sur titres pour se procurer les disponibilités nécessaires au paiement des devises demandées à la Banque nationale; il y a pourvu par ses propres moyens. Du fait que toutes les demandes de devises ont été entièrement satisfaites et grâce à la constitution à Paris du bloc de l'or, le calme se rétablit au début de juillet. Si l'exode de capitaux étrangers a continué, il s'agissait presque exclusivement du rapatriement d'avoirs allemands et de la vente de valeurs mobilières suisses détenues par des porteurs allemands. On put faire face à ces retraits à l'aide des devises du marché qui refluaient à la Banque nationale et sans que les réserves d'or ou les avoirs en devises de notre institut fussent mis à contribution. Après quelques mois de tranquillité relative sur le marché des changes, de nouvelles entrées d'or en Suisse ont eu lieu à partir de la mi-septembre.

Les capitaux internationaux qui se déplacent sans cesse constituent sans aucun doute un élément d'insécurité et de trouble pour toute monnaie, puisqu'ils ne peuvent s'employer utilement dans aucune économie en raison de leur instabilité.

Dans les premiers mois de l'année, lorsque les discussions d'ordre monétaire engagées aux États-Unis d'Amérique inspiraient des craintes toujours plus sérieuses sur l'avenir du dollar, la Banque nationale avait converti en or tous ses avoirs libellés en dollars; en conséquence, ses réserves en devises-or se réduisirent à quelques millions de francs et ne comprenaient plus que des francs français. Lorsqu'en mars et plus tard on lui demanda des devises, la Banque nationale dut d'abord céder du métal pour s'en procurer. Depuis que le dollar est détaché de l'or, le franc français reste l'unique devise-or, car seule la Banque de France est tenue de rembourser en tout temps ses billets en or pour des quantités minima déterminées. Aucun des autres pays appartenant au bloc de l'or ne rembourse effectivement ses billets en or. La Hollande ne remet de l'or qu'à destination des pays ayant un marché libre de l'or, autrement dit à destination de la France. Aux termes de la loi, la Banque nationale suisse est tenue de céder des devises-or à un prix qui ne peut dépasser le point d'exportation de l'or; elle a satisfait à toutes les demandes de devises à un prix inférieur au point de sortie.

Ce n'était pas seulement l'étranger qui, n'ayant plus une entière confiance dans le franc suisse, rapatriait une partie des avoirs déposés chez nous et vendait des titres suisses pour en transformer la contre-valeur en devises ou en or. La crainte qu'inspiraient les forts retraits de capitaux étrangers et leurs effets possibles sur notre franc a aussi incité des milieux suisses à demander de l'or. Mais la thésaurisation de l'or par les particuliers est contraire à l'intérêt du pays, car l'expérience enseigne que ce métal ne saurait être une arme efficace pour la défense du change que si la banque d'émission peut le mettre au service de sa politique de devises. C'est pour cette raison que la Banque nationale a cherché à entraver la thésaurisation en refusant délibérément de remettre directement de l'or à des tiers.

Dans notre pays, l'or thésaurisé par les particuliers forme sans doute une somme tout à fait considérable. Selon les relevés de la Monnaie fédérale, les pièces d'or de frappe suisse en circulation à fin 1933 représentent un montant de 447 millions de francs, dont 235 millions seulement se trouvent dans les caisses de la Banque nationale. Le solde, pour autant qu'il n'a pas été refondu ou acquis par l'étranger, est dispersé un peu partout dans le pays. L'excédent des importations d'or pour compte privé s'élève à 700 millions de francs environ pour les trois dernières années seulement. En 1933, les importations d'or ressortent à 786 millions et les exportations à 999 millions de francs. La Banque nationale a importé de l'or pour 148 millions de francs et en a exporté pour 639 millions. Le surplus des entrées d'or pour compte de tiers se monte donc à 278 millions de francs pour 1933. D'autre part, des montants d'or considérables sont en dépôt pour compte suisse auprès de banques étrangères. Comme nous l'avons déjà fait remarquer, une partie de l'or thésaurisé représente des fonds qui ne trouvaient pas d'emploi dans l'économie par suite de la crise ou qui ne furent pas investis à long terme pour des raisons de liquidité. Toutefois certaines banques ne se sont pas bornées à constituer des réserves d'or pour leur propre compte, elles ont aussi facilité aux particuliers la thésaurisation de ce métal. Elles sont ainsi privées de fonds qui pourraient leur être utiles

en d'autres circonstances pour assurer leur liquidité. Ces achats d'or ont sans doute contribué dans une forte mesure au recul de la somme du bilan de nos banques. En outre, la thésaurisation de l'or par des tiers n'a pas laissé d'influencer les conditions du taux sur le marché monétaire et sur celui des capitaux.

En raison de la quantité d'or déjà thésaurisée, il n'est pas indiqué, au point de vue économique, de procéder à une frappe de monnaies d'or destinée uniquement à satisfaire le désir de thésauriser davantage. C'est pour cette raison que l'art. 15 du règlement d'exécution, du 16 janvier 1934, de la loi monétaire de 1931 prévoit que tout ordre de frappe sera soumis, pour avis, à la Banque nationale, tant que l'art. 20^{bis} de la loi sur la Banque est en vigueur. Cette disposition tend à empêcher que des autorisations de frappe accordées en vertu de l'art. 4 de la loi monétaire ne puissent gêner la Banque nationale dans l'exercice de la politique d'émission que lui prescrit l'article précité de la loi sur la Banque. Aux termes de l'ordonnance d'exécution de la loi monétaire, et conformément à l'art. 20^{bis} de la loi sur la Banque, la Banque nationale a le devoir d'acheter à un prix minimum l'or annoncé pour le monnayage ou d'en accepter la contre-valeur en devises-or, si l'autorisation de frapper a été refusée.

Lorsque le dollar se sépara de l'or, il y eut aussi en Suisse des voix qui préconisèrent l'abandon de l'étalon-or pour des raisons d'ordre économique. La détresse de nombreux débiteurs, d'une part, et les difficultés de l'industrie d'exportation, d'autre part, gagnèrent des partisans à cette idée. Le fait que certains pays, entre autres le Japon, tirent un avantage évident de leur monnaie dépréciée paraissait donner raison aux partisans de la dévaluation. Mais la concurrence nipponne sur le marché mondial ne résulte pas seulement de ce que la valeur du yen a été réduite aux deux cinquièmes de la parité-or. Si le Japon peut vendre ses produits à des prix qui sont bien inférieurs au prix de revient des produits européens, c'est surtout parce que la situation des ouvriers est infiniment moins favorable dans cet Etat qu'en Europe en ce qui concerne la durée du travail, les salaires et l'assistance sociale. D'autres pays, la Scandinavie et le Canada par exemple, ont dû détacher leur monnaie de l'or, du fait qu'ils sont solidaires de l'Angleterre, respectivement des Etats-Unis d'Amérique, au point de vue économique. Mais ces expériences ne sauraient nous fournir des enseignements applicables à la Suisse puisqu'elles ont été effectuées dans des pays dont la structure économique est d'une tout autre nature que celle du nôtre. La Suisse est pauvre en matières premières et en denrées alimentaires. En dévaluant sa monnaie, elle devrait payer proportionnellement plus cher toutes les marchandises qu'elle achète à l'étranger; en d'autres termes, il lui faudrait renoncer à l'avantage que lui vaut le fait d'être un pays à étalon-or. Il résulterait de cet état de choses une hausse des prix et du coût de la vie.

Cette année, la Ligue suisse de la monnaie franche a continué d'exploiter les difficultés de notre économie au profit de sa propagande. Les autorités fédérales et le Conseil de banque ont fait des déclarations condamnant la monnaie franche. Le postulat du conseiller national Adolphe Seiler et la demande d'interpellation présentée par le conseiller national

Otto Walter invitent le Conseil fédéral à prendre position à l'égard de la politique monétaire et, en particulier, à l'égard du système de la monnaie franche. Des milieux scientifiques et des chefs d'entreprises ont publié de nombreuses brochures montrant que cette doctrine est indéfendable. Le peuple suisse répugne à tenter les expériences monétaires qu'on lui propose et, dans sa grande majorité, il ne croit pas aux promesses des chefs du mouvement de la monnaie franche.

De divers côtés, des requêtes ont été présentées pour demander l'autorisation d'émettre une sorte de monnaie franche. Aux termes de la Constitution, le droit d'émettre des billets de banque et toute autre monnaie fiduciaire appartient à la Confédération. La Confédération peut déléguer l'exercice de ce droit. Usant de cette faculté, elle a investi du monopole d'émission des billets une banque centrale, la Banque nationale suisse, créée à cet effet en vertu d'une loi fédérale. La Confédération s'est réservé exclusivement le droit de disposer du privilège d'émettre toute autre monnaie fiduciaire. Ainsi la Constitution et la loi sur la Banque interdisent l'émission par des tiers de n'importe quel signe monétaire et les autorités fédérales n'ont pas la compétence de prêter la main à un essai éventuel d'appliquer le système de la monnaie franche.

La frappe des écus d'argent a cessé jusqu'à nouvel ordre au cours de l'exercice avec l'achèvement de la frappe d'un montant de 100 millions de francs en écus de module réduit. A la fin de l'année, il y avait encore pour 11 millions de francs d'anciens écus en circulation. Comme les caisses de la Banque et la Caisse de l'Etat contenaient, à fin 1933, pour 20 millions de francs en écus du nouveau type et pour 9 millions de l'ancien type, un montant de 80—90 millions paraît suffire aux besoins de la circulation et aux besoins de caisse. Toutefois, afin de disposer d'une réserve suffisante en cas de nécessité, on se propose de porter plus tard à 125 millions de francs au maximum le contingent de frappe des pièces de cinq francs. D'autre part, en plus de sa provision en billets de 20 francs, la Banque nationale possède des réserves de coupures d'une valeur nominale inférieure.

En 1933, la circulation des billets de la Banque nationale suisse a subi un certain recul, surtout par suite du reflux de billets qui se trouvaient en possession de ressortissants allemands; cependant, comme on continue à thésauriser, surtout à l'étranger, elle se tient encore à un niveau exceptionnel. Les grandes coupures (500 et 1000 francs), spécialement utilisées pour la thésaurisation, formaient le 38,2 % de la circulation totale à fin 1932; cette proportion toutefois s'est réduite à 35,7 % à fin 1933. Les billets thésaurisés atteignent encore sans doute des montants considérables; ils n'ont cependant pas été soustraits à l'économie suisse. A vrai dire, ils ne constituent pas des moyens de paiement, mais plutôt des placements de capitaux ne portant pas intérêt. Ils reparaitront d'eux-mêmes quand la confiance dans l'avenir de l'économie renaîtra. Les billets thésaurisés dans le pays reprendront alors le chemin des banques où, sous les formes les plus diverses, ils serviront de base aux crédits; ceux dont l'économie n'aura que faire reflueront aux guichets de la Banque nationale. Comme

l'expérience faite l'année dernière le montre, les billets provenant de l'étranger seront remis à la Banque nationale, directement ou indirectement, en échange d'or ou de devises.

Au cours de l'exercice, la couverture de la circulation fiduciaire n'est plus remontée au même niveau que l'année dernière; cependant, en moyenne annuelle, les billets de la Banque nationale suisse étaient encore couverts à raison de 147% par de l'or. Si l'on ajoute aux billets les engagements à vue, le pourcentage de couverture par de l'or et des devises-or est de 96 %. Il n'a subi qu'une modification à peine perceptible, puisque la diminution de l'encaisse-or, survenue au printemps et en été, avait pour contre-partie une réduction correspondante des engagements à vue. Durant toute l'année, la liquidité de la Banque nationale est restée extrêmement favorable.

Le ralentissement de l'activité économique se reflète aussi dans le mouvement des règlements sans emploi de numéraire. L'augmentation du mouvement des comptes de virements résulte moins de la situation économique du pays que des transactions en or et en devises effectuées par les banques. Le mouvement des comptes de chèques postaux s'est maintenu au même niveau que l'année dernière, tandis que celui des chambres suisses de compensation est inférieur au chiffre déjà faible qu'il accusait l'année passée.

II. Comptes annuels.

1. Bilan arrêté au 31 décembre 1933.
2. Compte de profits et pertes pour 1933.

Actif.

1. Bilan arrêté

		frs.	cts.
Caisse:			
Or	frs. 1 687 944 554. 55		
Autres valeurs en caisse	„ 5 588 223. 52	1 693 532 778	07
Dépôts d'or à l'étranger		310 125 625	80
Disponibilités «or» à l'étranger		17 192 163	20
Portefeuille suisse:			
Effets sur la Suisse	frs. 19 009 055. 30		
Rescriptions	> 15 253 000. —		
Obligations escomptées	> 16 684 248. 65	50 946 303	95
Effets de la Caisse de prêts de la Confédération suisse		58 301 000	—
Avances sur nantissement:			
dénonçables à 10 jours	frs. 94 739 168. 76		
autres	> —	94 739 168	76
Autres devises		486 270	35
Effets à l'encaissement		1 407 161	55
Correspondants en Suisse		19 865 999	97
Chèques postaux		1 342 907	78
Débiteurs divers		4 943 211	35
Fonds publics		27 663 551	—
Intérêts courus sur titres		323 079	85
Coupons		815 518	85
Bâtiments de la Banque		3 000 000	—
Mobilier		1	—
Capital social non versé		25 000 000	—
		2 309 684 741	48

Doit.

	frs.	cts.
Frais généraux et d'administration.....	3 531 490	38
Frais de confection des billets de banque.....	203 954	80
Intérêts débiteurs aux administrations fédérales et comptes de dépôts	204 208	83
Amortissements sur le mobilier	27 887	25
Frais de transport d'or de l'étranger en Suisse, déduction faite du bénéfice réalisé sur les lingots d'or et les monnaies d'or étrangères	234 428	99
Bénéfice net au 31 décembre 1933	5 253 120	—
	9 455 090	25

profits et pertes.

31 décembre 1933.

Avoir.

		frs.	cts.
Escompte et commissions sur effets à l'encaissement :			
Escompte sur effets suisses	frs.	213 533. 90	
» » rescriptions	»	99 509. 30	
» » obligations	»	108 430. 75	
Escompte du portefeuille suisse	frs.	421 473. 95	
Escompte sur effets de la Caisse de prêts de la Confédération suisse	»	268 021. 05	
Commissions sur effets à l'encaissement	»	23 798. 75	
			713 293 75
Produit des affaires en devises			3 625 660 20
Intérêts créanciers :			
Correspondants en Suisse	frs.	138 311. 17	
Avances sur nantissement	»	1 400 306. 59	
Fonds publics	»	2 390 793. 27	
Chèques postaux	»	5 774. 85	
			3 935 185 88
Commissions :			
sur achat et vente de titres pour compte de tiers	frs.	204 446. 75	
» émissions et souscriptions	»	213 561. 15	
» coupons	»	70 952. 43	
			488 960 33
Divers :			
Droits de garde, location de coffres-forts	frs.	440 609. 11	
Produit des bâtiments de la Banque	»	182 167. 15	
Divers	»	69 213. 83	
			691 990 09
			9 455 090 25

III. Détail des comptes annuels.

Actif du bilan.

1. Encaisse.

Solde en caisse au 31 décembre 1932	frs. 3 340 683 091. 67
au cours de l'année 1933	
il a été versé	frs. 2 823 898 924. 92
il a été payé	» 3 347 059 103. 52
mouvement de caisse	frs. 6 170 958 028. 44
excédent des paiements	» 523 160 178. 60
Solde en caisse au 31 décembre 1933	<u>frs. 2 817 522 913. 07</u>

Dans ce montant sont compris les propres billets se trouvant dans les caisses de la Banque.

Détail de l'encaisse au 31 décembre 1933 :

monnaies d'or suisses	frs. 235 373 230. —
lingots d'or	» 1 198 260 736. 85
monnaies d'or étrangères	» 254 310 587. 70
monnaies divisionnaires	» 5 586 307. 57
divers	» 1 915. 95
Total suivant bilan	frs. 1 693 532 778. 07
plus nos propres billets en caisse	» 1 123 990 135. —
Total	<u>frs. 2 817 522 913. 07</u>

2. Or.

Encaisse-or.

L'encaisse-or s'élève au 31 décembre 1933

en monnaies d'or suisses	à frs. 235 373 230. —
» lingots d'or	» » 1 198 260 736. 85
» monnaies d'or étrangères	» » 254 310 587. 70
au total dans les caisses de la Banque à	frs. 1 687 944 554. 55
Dépôts d'or à l'étranger	» 310 125 625. 80
Total	<u>frs. 1 998 070 180. 35</u>

La moyenne de l'encaisse-or se répartit comme suit:

monnaies d'or suisses	11,10 %
lingots d'or	62,23 %
monnaies d'or étrangères	12,15 %
dépôts d'or à l'étranger	14,52 %

Mouvement.

Monnaies d'or suisses.

Montant au 31 décembre 1932	frs.	235 529 540. —
Montant au 31 décembre 1933	»	235 373 230. —
	Diminution	frs. 156 310. —

Lingots d'or.

Montant au 31 décembre 1932	frs.	1 728 242 323. 45
Entrées durant l'année 1933	»	155 669 418. 55
		frs. 1 883 911 742. —
Sorties durant l'année 1933	»	685 282 060. 46
	Solde	frs. 1 198 629 681. 54
Valeur au 31 décembre 1933, calculée à frs. 3 092. — le kg. au titre de 900/1000	»	1 198 260 736. 85
	Perte	frs. 368 944. 69

Monnaies d'or étrangères.

Montant au 31 décembre 1932	frs.	260 289 167. 95
Entrées au cours de l'année 1933	»	197 666. 45
		frs. 260 486 834. 40
Sorties au cours de l'année 1933	»	6 310 762. 40
	Solde	frs. 254 176 072. —
Valeur d'inventaire au 31 décembre 1933	»	254 310 587. 70
	Bénéfice	frs. 134 515. 70

Dépôts d'or à l'étranger.

Les dépôts d'or à l'étranger atteignaient le 31 décembre 1933

	frs.	310 125 625. 80
--	------	-----------------

Le montant total est actuellement en dépôt à la Banque de France.

Les dépôts d'or à l'étranger ont atteint :

en moyenne	frs.	312 312 000
au maximum: du 28 novembre au 22 décembre	»	455 333 481
au minimum: le 22 avril	»	234 537 748

3. Affaires en devises.

(Effets sur l'étranger et correspondants à l'étranger.)

Montant au 31 décembre 1932	frs.	88 572 183. 57
Entrées en 1933	>	2 619 909 563. 47
	frs.	2 708 481 747. 04
Sorties en 1933	>	2 690 803 313. 49
Montant au 31 décembre 1933	frs.	<u>17 678 433. 55</u>
Ce montant se répartit comme suit:		
devises-or	frs.	17 192 163. 20
autres devises	>	486 270. 35
Les devises-or se composent actuellement d'avoirs en francs français.		
Les devises-or seules ont atteint:		
en moyenne	frs.	19 564 000
au maximum: le 27 janvier	>	91 018 165
Pendant quelques jours des mois de mai et juin, le portefeuille ne contenait pas de devises-or.		
Le rendement total des affaires en devises s'est élevé à	frs.	3 625 660. 20

4. Escompte.

Effets sur la Suisse.

(Voir annexe No. 2)

	Nombre	Montant
En portefeuille au 31 décembre 1932	2 750	frs. 12 785 991. 17
Escompté au cours de l'année 1933	21 679	> 73 726 846. 69
	24 429	frs. 86 512 837. 86
Encaissé au cours de l'année 1933	20 920	> 67 503 782. 56
En portefeuille au 31 décembre 1933	<u>3 509</u>	<u>frs. 19 009 055. 30</u>

Le portefeuille suisse s'est élevé:

en moyenne	à frs.	10 203 000
au maximum: le 31 décembre	> >	19 009 055
> minimum: le 19 avril	> >	7 457 657

Le montant moyen des effets escomptés sur la Suisse s'élève à frs. 3 401.

La moyenne des jours à courir des effets escomptés sur la Suisse est de 52 jours.

Dans le courant de l'année, la Banque a retourné aux cédants, faute de paiement:

	Nombre	Montant
effets sans frais	778	frs. 432 649. 75
effets protestés	362	> 350 948. 40

La proportion des effets retournés aux cédants, faute de paiement, est de 1,06 % du montant total des effets escomptés.

Rescriptions.

	<u>Nombre</u>	<u>Montant</u>	<u>Nombre</u>	<u>Montant</u>
Montant au 31 décembre 1932:				
rescriptions de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux	—	—		
rescriptions des cantons et des communes	4	frs. 180 000	4	frs. 180 000
Escompté au cours de l'année 1933:				
rescriptions de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux	139	frs. 139 000 000		
rescriptions des cantons et des communes	24	> 667 500	163	> 139 667 500
			167	frs. 139 847 500
Encaissé au cours de l'année 1933:				
rescriptions de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux	124	frs. 124 000 000		
rescriptions des cantons et des communes	19	> 594 500	143	> 124 594 500
Montant au 31 décembre 1933:				
rescriptions des Chemins de fer fédéraux .	15	frs. 15 000 000		
rescriptions des cantons et des communes	9	> 253 000	24	frs. 15 253 000

La moyenne des jours à courir du total des rescriptions est de 19 jours, celle des rescriptions de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux seules de 19 jours également.

Le montant des rescriptions s'est élevé:

en moyenne	à frs.	4 184 000
au maximum: du 30 novembre au 5 décembre	> >	31 275 000
au minimum: du 7 au 11 août	> >	75 000

Obligations.

	<u>Nombre</u>	<u>Montant</u>
En portefeuille au 31 décembre 1932	1 782	frs. 6 721 134. 60
Escompté au cours de l'année 1933	17 698	> 43 701 726. 80
	19 480	frs. 50 422 861. 40
Encaissé au cours de l'année 1933	15 589	> 33 738 612. 75
En portefeuille au 31 décembre 1933	3 891	frs. 16 684 248. 65

Le portefeuille des obligations escomptées s'est élevé:

en moyenne	à frs.	5 865 000
au maximum: le 28 décembre	> >	16 852 617
au minimum: le 19 avril	> >	2 407 581

Détail du mouvement total de l'escompte.

	Nombre		Montant
Portefeuille au 31 décembre 1932	4 536	frs.	19 687 125. 77
Escompté au cours de l'année 1933	39 540	»	257 096 073. 49
	44 076	frs.	276 783 199. 26
Encaissé au cours de l'année 1933	36 652	»	225 836 895. 31
Portefeuille au 31 décembre 1933	7 424	frs.	50 946 303. 95
 Total du portefeuille suisse:			
en moyenne		frs.	20 252 000
au maximum: le 28 décembre		»	59 854 096
au minimum: le 19 avril		»	10 015 238
 Rendement du portefeuille suisse:			
Escompte sur effets suisses en 1933	frs. 224 927. 35		
plus réescompte au 31 décembre 1932	» 27 386. 65		
	frs. 252 314. —		
moins réescompte au 31 décembre 1933	» 38 780. 10		
Les effets suisses ont rapporté		frs.	213 533. 90
 Escompte sur rescriptions en 1933	 frs. 111 889. —		
plus réescompte au 31 décembre 1932	» 495. —		
	frs. 112 384. —		
moins réescompte au 31 décembre 1933	» 12 874. 70		
Les rescriptions escomptées ont rapporté		»	99 509. 30
 Escompte sur obligations en 1933	 frs. 121 958. 45		
plus réescompte au 31 décembre 1932	» 13 204. 15		
	frs. 135 162. 60		
moins réescompte au 31 décembre 1933	» 26 731. 85		
Les obligations escomptées ont rapporté		»	108 430. 75
 Le rendement total des effets sur la Suisse, des rescriptions et des obligations s'est donc élevé à		frs.	421 473. 95

5. Escompte des effets de la Caisse de prêts de la Confédération suisse.

	<u>Nombre</u>	<u>Montant</u>
Montant au 31 décembre 1932.....	11	frs. 4 568 977. 70
Escompté au cours de l'année 1933.....	<u>498</u>	<u>> 143 840 977. 70</u>
	509	frs. 148 409 955. 40
Encaissé au cours de l'année 1933.....	<u>328</u>	<u>> 90 108 955. 40</u>
Montant au 31 décembre 1933.....	<u>181</u>	<u>frs. 58 301 000. —</u>

La moyenne des jours à courir des effets escomptés est de 79 jours.

Le montant des effets de la Caisse de prêts s'est élevé:

en moyenne	à frs. 19 531 000
au maximum: le 31 décembre.....	> > 58 301 000
au minimum: du 25 janvier au 23 février	> > 3 201 978
Le montant de l'escompte des effets de la Caisse de prêts s'élève en 1933 ...	à frs. 414 972. 65
plus réescompte au 31 décembre 1932	> 8 683. —
	frs. 423 655. 65
moins réescompte au 31 décembre 1933	> 155 634. 60
Le produit de l'escompte est de	<u>frs. 268 021. 05</u>

6. Avances sur nantissement.

(Voir annexe N° 3)

Le nombre des comptes de nantissement ouverts s'élevait le 31 décembre 1933 à 2196.

Montant au 31 décembre 1932	frs. 48 697 133. 81
Avances consenties durant l'année 1933.....	> 394 217 353. 75
	frs. 442 914 487. 56
Avances remboursées durant l'année 1933.....	> 348 175 318. 80
Montant au 31 décembre 1933.....	<u>frs. 94 739 168. 76</u>

Le montant des obligations de la Confédération, des cantons et des communes, ainsi que des banques qui jouissent de la garantie cantonale, remises en nantissement représentait le 31 décembre 1933 le 78,08 % de la somme totale des gages.

Le montant des avances consenties s'est élevé:

en moyenne	à frs. 53 143 000
au maximum: le 31 décembre	> > 94 739 169
au minimum: le 15 février	> > 35 587 451

Les crédits accordés sur nantissement ont été utilisés en moyenne durant 43,19 jours.

Le total des intérêts perçus par la Banque a atteint

frs.	1 400 306. 59
------	---------------

7. Encaissement.

La Banque a reçu à l'encaissement au cours de l'année 1933 :

79 760 chèques et effets pour	frs.	426 702 568. 87	sur des maisons faisant partie d'une chambre de compensation,
57 304	>	84 543 608. 24	sur d'autres tirés
137 064 chèques et effets pour	frs.	511 246 177. 11	au total, y compris
11 107 chèques et effets pour	frs.	100 007 533. 07	reçus en couverture de correspondants suisses.

Montant moyen des appoints à l'encaissement :

sur des maisons faisant partie d'une chambre de compensation	frs.	5 350
sur d'autres tirés	>	1 475
moyenne de tous les appoints présentés à l'encaissement	>	3 730

La Banque a perçu, au cours de cet exercice, frs. 23 798. 75 pour frais d'encaissement et frais de retour sur appoints à l'encaissement.

8. Comptes de correspondants suisses.

Au 31 décembre 1933, le réseau des correspondants de la Banque s'étendait à 318 places bancables et 112 places auxiliaires. Le nombre des comptes des correspondants suisses s'élevait au 31 décembre 1933 à 393.

Avoir de la Banque au 31 décembre 1932	frs.	15 724 519. 61
En 1933, les comptes des correspondants ont été		
crédités de	frs.	1 158 552 548. 04
débités de	>	1 162 694 028. 40
mouvement total	frs.	2 321 246 576. 44
excédent des débits	>	4 141 480. 36
Avoir de la Banque au 31 décembre 1933	frs.	19 865 999. 97

L'avoir de la Banque chez ses correspondants suisses a atteint :

en moyenne	frs.	12 013 000
au maximum: le 20 juillet	>	20 954 343
au minimum: le 6 mai	>	7 355 487

Le mouvement total des comptes de correspondants suisses se répartit comme suit :

	<u>Nombre des postes</u>		<u>Montant</u>	<u>En pour-cent</u>
Ecritures au crédit.				
Paiements des correspondants				
pour compte des administrations fédérales .	14 244	frs.	113 492 518. 97	9,80
pour compte de tiers	121	»	978 727. 25	0,08
Couvertures des correspondants				
en espèces	—	»	276 393 144. 75	23,86
par remises ou bonifications	—	»	750 071 917. 10	64,74
Dispositions	1 599	»	15 996 070. 38	1,38
Divers	—	»	1 620 169. 59	0,14
	Total		frs. 1 158 552 548. 04	100
Ecritures au débit.				
Versements aux correspondants				
pour compte des administrations fédérales .	127 769	frs.	1 063 944 201. 07	91,50
pour compte de tiers	6 785	»	33 806 560. 03	2,91
Effets remis à l'encaissement	—	»	43 680 869. 99	3,76
Divers	—	»	21 262 397. 31	1,83
	Total		frs. 1 162 694 028. 40	100

Les comptes des correspondants suisses ont rapporté à la Banque un intérêt de frs. 138 311. 17

9. Comptes de chèques postaux.

Les comptes de chèques postaux de la Banque ont présenté, au cours de l'exercice, le mouvement suivant :

Avoir en comptes de chèques postaux au 31 décembre 1932	frs. 1 204 373. 06
En 1933, les comptes de chèques postaux ont été	
crédités de	frs. 3 372 114 236. 90
débités de	» 3 371 975 702. 18
mouvement total	frs. 6 744 089 939. 08
excédent des crédits	» 138 534. 72
Avoir en comptes de chèques postaux au 31 décembre 1933	<u>frs. 1 342 907. 78</u>

Le mouvement total entre les comptes des clients de la Banque et les comptes de chèques postaux a atteint durant l'année les montants suivants :

	<u>Nombre</u>	<u>Montant</u>
Virements de la Banque nationale à l'Administration des postes .	25 024	frs. 240 264 163. 95
Virements de l'Administration des postes à la Banque nationale .	49 647	> 1 808 124 831. 95
Total	<u>74 671</u>	<u>frs. 2 048 388 995. 90</u>

A partir du 1^{er} mars 1930, les bureaux de chèques postaux ont été autorisés à délivrer aux porteurs de chèques postaux, au lieu d'espèces, des chèques tirés sur la Banque nationale et destinés à être crédités en compte de virements auprès de la Banque nationale.

Des tirages effectués par les 25 bureaux de chèques postaux résulte le mouvement suivant :

	<u>Nombre</u>	<u>Montant</u>
en circulation au 31 décembre 1932	16	frs. 173 673. 40
délivrés par les bureaux de chèques postaux en 1933	6 206	> 75 006 734. 58
	6 222	frs. 75 180 407. 98
payés en 1933		
par le crédit du compte ou par compensation		
6 176 chèques à frs. 74 490 838. 03		
en espèces ..	31	> > > 351 186. 45
	6 207	> 74 842 024. 48
restaient en circulation au 31 décembre 1933	<u>15</u>	<u>frs. 338 383. 50</u>

10. Fonds publics appartenant à la Banque.

Titres en portefeuille au 31 décembre 1932	frs.	50 764 501. —
Au cours de l'année 1933, le compte a été débité de	>	32 473 391. 45
	frs.	83 237 892. 45
crédité de	>	55 574 341. 45
Solde et valeur des fonds publics au 31 décembre 1933 suivant bilan	frs.	<u>27 663 551. —</u>

Le montant des titres en portefeuille a été :

en moyenne	de frs.	61 690 000
au maximum: le 19 mai	> >	72 095 591
au minimum: le 31 décembre	> >	27 663 551
Les fonds publics ont rapporté	>	2 390 793. 27

Inventaire des fonds publics appartenant à la Banque au 31 décembre 1933.

Catégorie	Remboursements	Montant nominal	Valeur d'inventaire
5 % Obl. Emprunt fédéral 1924	1935	frs. 2 336 000. —	
5 % » C.F.F. 1924 (IV ^e Electrif.) . . .	1935	» 6 943 000. —	
5 % » C.F.F. 1925 (VI ^e Electrif.) . . .	1935	» 1 805 000. —	
		<u>frs. 11 084 000. —</u>	frs. 11 084 000. —
3 1/2 % Obl. Canton de Bâle-Ville 1889 . . .	1934	frs. 33 000. —	
3 1/2 % » » » Berne 1899		» 94 500. —	
5 1/2 % » » » Genève 1925		» 948 000. —	
4 1/4 % » » » Vaud 1913		» 152 500. —	
5 1/2 % » » » du Valais 1924		» 244 500. —	
		<u>frs. 1 472 500. —</u>	» 1 472 500. —
5 % » » » de Saint-Gall 1925 . . .	1935	frs. 354 000. —	» 354 000. —
Obligations de diverses banques cantonales .	1934	» 8 023 500. —	
» » » » » .	1935	» 6 536 000. —	
		<u>frs. 14 559 500. —</u>	» 14 559 500. —
2 % Obl. Société de gestion de la Banque de Genève, garanties par l'État de Genève		frs. 387 100. —	» 193 550. —
Divers			» 1. - ¹⁾
		<u>Total frs. 27 663 551. —</u>	

11. Immeubles de la Banque et mobilier.

Immeubles de la Banque.

Au 31 décembre 1933, la valeur en compte des bâtiments atteignait, comme l'année précédente	frs.	<u>3 000 000. —</u>
Les loyers encaissés s'élevaient à	frs.	354 371. 80
moins dépenses pour entretien des immeubles, éclairage, chauffage, nettoyage et garde des locaux	»	<u>172 204. 65</u>
Produit net	frs.	<u>182 167. 15</u>

Mobilier.

Le mobilier figurait dans les livres au 31 décembre 1932 pour une valeur de	frs.	1. —
Les achats faits en 1933 pour le montant de	»	27 887. 25
ont été entièrement amortis, de sorte que le solde au 31 décembre 1933 est ramené à	»	1. —

1) Pro memoria.

Passif du bilan.

12. Emission et couverture des billets.

Circulation des billets.

(Voir annexe N° 4)

La circulation des billets de la Banque nationale (y compris les billets non rentrés des anciennes banques d'émission) se montait:

au 31 décembre 1932	à	frs.	1 612 623 350
> 31 décembre 1933	à	>	1 509 517 810
		Diminution	<u>frs. 103 105 540</u>

La circulation des billets s'est élevée:

en moyenne	à	frs.	1 440 108 000
au maximum: le 2 janvier	>	>	1 604 664 355
au minimum: le 20 septembre	>	>	1 345 084 940

Durant l'exercice, la Banque a retiré définitivement de la circulation les billets détériorés suivants de sa propre émission:

<u>Coupages de</u>	<u>Nombre</u>	<u>Valeur</u>
frs. 1 000	6 105	frs. 6 105 000
> 500	7 870	> 3 935 000
> 100	290 640	> 29 064 000
> 50	236 120	> 11 806 000
> 20	1 845 000	> 36 900 000
> 5	28 000	> 140 000
Total	<u>2 413 735</u>	<u>frs. 87 950 000</u>

Des billets rappelés au remboursement par la publication du 1^{er} juillet 1925 ne sont pas rentrés jusqu'ici:

billets intérimaires de 50, 100, 500 et 1000 francs, datés du 1 ^{er} février 1907 et portant, dans l'angle droit supérieur, la rosace rouge et la croix fédérale; montant non rentré frs.	715 750
billets de 100 francs de la III ^e émission portant comme vignette au recto la tête de Guillaume Tell, séries 1A—1E et 2A—2K; montant non rentré	> 915 400
	<u>Total frs. 1 631 150¹⁾</u>

La Banque est tenue de rembourser ces billets jusqu'au 30 juin 1945.

Le montant des billets non rentrés des anciennes banques d'émission s'élevait encore le 31 décembre 1933 à frs. 1 277 400¹⁾

Conformément à l'art. 80 de la loi sur la Banque du 7 avril 1921, la Banque nationale est tenue de rembourser ces billets jusqu'au 20 juin 1940.

¹⁾ Après déduction des billets rappelés se trouvant dans les caisses de la Banque.

Couverture des billets.

(Voir annexe N° 5)

Le montant de l'encaisse-or constituant la couverture métallique, aux termes de la loi sur la Banque, s'est élevé :

en moyenne	à frs. 2 119 500 000
au maximum: le 6 mars	> > 2 583 168 639
au minimum: le 2 août	> > 1 819 550 604

Couverture or exprimée en pour-cent de la circulation des billets:

en moyenne	147,17 %
au maximum: le 22 février	175,93 %
au minimum: le 1 ^{er} juillet	124,14 %

La couverture de la circulation des billets par l'encaisse-or, en Suisse seulement, a atteint:

en moyenne	125,48 %
au maximum: le 23 février	154,25 %
au minimum: le 7 juillet	107,05 %

La couverture totale de la circulation des billets s'est donc élevée au 31 décembre 1933:

Or	frs.	1 998 070 180	
autres actifs pouvant servir de couverture des billets:			
devises-or	frs.	17 192 163	
portefeuille suisse	>	50 946 304	
effets de la Caisse de prêts de la Con- fédération suisse	>	58 301 000	
avances sur nantissement	>	94 739 169	> 221 178 636
Couverture totale des billets	frs.	2 219 248 816	
Circulation des billets	>	1 509 517 810	
La couverture supplémentaire a donc atteint	frs.	<u>709 731 006</u>	

13. Service des virements.

(Voir annexe N° 6)

Le nombre des comptes de virements atteignait le 31 décembre 1932 1 268

Il s'élevait le 31 décembre 1933 à 1 279

Solde de l'avoir en comptes de virements au 31 décembre 1932 frs. 922 302 782. 05

En 1933, les écritures se sont élevées:

au crédit	à frs. 22 330 919 651. 43
au débit	> > <u>22 623 671 690. 06</u>
Mouvement total	frs. 44 954 591 341. 49
excédent des écritures au débit	> <u>292 752 038. 63</u>

Solde de l'avoir en comptes de virements au 31 décembre 1933 frs. 629 550 743. 42

De ce montant, frs. 8 157 100. — étaient soumis à une dénonciation de 10 jours (avoirs minima).

Le montant total de l'avoir en comptes de virements s'est élevé:

en moyenne	à frs.	702 651 000
au maximum: le 23 février	> >	1 064 710 694
au minimum: le 4 juillet	> >	426 561 171

Le mouvement total du service des virements se décompose comme suit

	Nombre des postes	Montant	En pour-cent
versements et paiements en espèces	56 185	frs. 2 665 066 090. 04	5,93
compensations.....	272 219	> 7 951 782 689. 81	17,69
virements sur place	351 788	> 28 897 204 729. 32	64,28
virements de place à place	82 678	> 5 440 537 832. 32	12,10
Total	<u>762 870</u>	<u>frs. 44 954 591 341. 49</u>	<u>100</u>

Le 94,07 % du mouvement total des comptes de virements pour 1933 a donc pu être réglé par simples écritures, sans mouvement d'espèces.

Les montants versés ont été laissés en compte 11,33 jours en moyenne.

Un avoir d'un franc en compte de virements a donné lieu à un mouvement annuel moyen de 64 frs.

14. Comptes des administrations fédérales.

Service des versements et paiements.

(Voir annexe N° 7)

Le montant des avoirs des administrations fédérales

s'élevait le 31 décembre 1932..... à frs. 50 953 368. 83

En 1933, les écritures au crédit se montaient à... frs. 4 931 420 398. 93

les écritures au débit se montaient à.... > 4 972 966 398. 68

Mouvement total de ces comptes

frs. 9 904 386 797. 61

Excédent des écritures au débit

> 41 545 999. 75

Montant au 31 décembre 1933

frs. 9 407 369. 08

Détail des écritures au cours de l'année 1933:

	Nombre des postes	Montant	En pour-cent
versements et paiements en espèces	183 051	frs. 2 685 965 762. 79	27,12
compensations	20 874	> 2 897 303 150. 54	29,25
virements sur place	5 056	> 3 922 752 722. 70	39,61
virements de place à place	9 001	> 398 365 161. 58	4,02
Total	<u>217 982</u>	<u>frs. 9 904 386 797. 61</u>	<u>100</u>

Le mouvement total se répartit comme suit:

	<u>Crédits</u>	<u>Débits</u>
Caisse fédérale	frs. 1 499 171 852. 83	frs. 1 542 146 765. 49
Administration fédérale des postes	> 2 667 598 145. 07	> 2 667 619 603. 30
Chemins de fer fédéraux	> 714 973 466. 66	> 713 591 329. 57
Autres administrations	> 49 676 934. 37	> 49 608 700. 32
Total	<u>frs. 4 931 420 398. 93</u>	<u>frs. 4 972 966 398. 68</u>

En dehors des comptoirs de la Banque, divers établissements de banque et caisses d'épargne s'occupent, en qualité de correspondants de la Banque nationale, du service des versements et paiements avec l'Administration fédérale des postes, les Chemins de fer fédéraux et l'Administration des douanes.

Le service des versements et paiements est assuré:

avec l'Administration fédérale des postes sur 313 places par 355 correspondants

avec les Chemins de fer fédéraux > 175 > > 176 >

avec l'Administration des douanes suisses > 17 > > 17 >

L'avoir des administrations fédérales s'est élevé:

en moyenne à frs. 24 752 127

au maximum: le 12 janvier > > 87 883 219

au minimum: le 17 novembre > > 50 930

Le montant des intérêts crédités aux administrations fédérales a atteint frs. 37 209. 60

Gestion de titres.

Au 31 décembre 1933, la Banque avait en dépôt pour la garde et la gestion:

des titres remis par la Confédération pour frs. 672 360 975. —

> > > > les Chemins de fer fédéraux pour > 158 245 081. —

Total frs. 830 606 056. —

Dans ces chiffres sont comprises les obligations de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux déposées contre certificats nominatifs auprès de la Caisse d'Etat fédérale et de la caisse principale des Chemins de fer fédéraux, conservées et gérées par la Banque. Il a été payé aux porteurs de certificats de ce genre, au cours de l'année 1933,

pour 1678 titres remboursables de la Confédération . . frs. 1 675 900. —

> 1556 > > des Chemins de fer
fédéraux > 1 120 058. — frs. 2 795 958. —

pour 62 455 coupons d'obligations de la Confédération frs. 2 855 469. 60

> 261 334 > > des Chemins de fer
fédéraux > 5 616 240. 80 > 8 471 710. 40

Total frs. 11 267 668. 40

Paiement de titres et coupons.

Fonctionnant comme domicile de paiement, la Banque a payé, en 1933, pour le compte de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux, les titres remboursables et coupons échus suivants:

	Nombre		Montant
titres remboursables	8 209	frs.	6 818 300. —
coupons	884 302	>	20 970 925. 60
Total	892 511	frs.	27 789 225. 60

15. Comptes de dépôts.

Solde des comptes de dépôts au 31 décembre 1932		frs.	67 857 062. 99
En 1933, les écritures se sont élevées:			
au crédit	à frs.		275 110 795. 16
au débit	> >		291 608 670. 95
Mouvement total	frs.		566 719 466. 11
Excédent des écritures au débit		>	16 497 875. 79
Montant au 31 décembre 1933		frs.	51 359 187. 20
Le montant de l'avoir en comptes de dépôts s'est élevé:			
en moyenne		à frs.	62 562 000
au maximum: le 3 février		> >	76 791 440
au minimum: le 9 août		> >	48 723 105
Il a été bonifié en intérêts aux comptes de dépôts		frs.	166 999. 23

16. Mandats généraux et chèques.

	Nombre		Montant
En circulation au 31 décembre 1932	552	frs.	1 047 122. 46
Il a été émis en 1933	34 553	>	159 969 323. 29
	35 105	frs.	161 016 445. 75
et payé	34 489	>	158 710 608. 39
Restaient en circulation au 31 décembre 1933	616	frs.	2 305 837. 36
Les tirages concernant le service des versements et paiements, auxquels ont procédé les établissements de la Banque, se répartissent ainsi qu'il suit pour l'exercice 1933:			
Il a été émis:			
Mandats généraux sur nos établissements	3 954	frs.	10 649 151. 40
Chèques sur nos établissements	3 615	>	43 529 939. 62
Chèques sur nos correspondants	1 599	>	15 996 070. 38
Total	9 168	frs.	70 175 161. 40

17. Fonds propres de la Banque.

Capital social.

Le capital social de frs. 50 000 000.—, divisé en 100 000 actions de frs. 500.— chacune dont 50 %
versé, soit frs. 250.— par action, est resté sans changement.

Le Comité de banque a approuvé, durant l'année, le transfert de 2 282 actions au nom de nouveaux
propriétaires.

Suivant les inscriptions au registre des actionnaires, le capital social se trouvait réparti au 31 décembre
1933 entre:

2 462 actionnaires possédant chacun	1 action
2 805 » » »	2 actions
1 731 » » » de 3 à 5 »	
597 » » » » 6 à 10 »	
441 » » » » 11 à 25 »	
161 » » » » 26 à 50 »	
55 » » » » 51 à 100 »	
22 » » » » 101 à 200 »	
12 » » » plus de 200 »	
<hr/>	
8 286 actionnaires particuliers possédant ensemble	46 265 actions
23 cantons et demi-cantons » »	38 236 »
24 banques cantonales possédant ensemble . . .	15 499 »
<hr/>	
8 333 actionnaires possédant ensemble	<u>100 000 actions</u>

Fonds de réserve.

Par suite de la décision de l'Assemblée générale du 11 mars 1933, le fonds de
réserve s'élève à frs. 11 000 000

Conformément aux prescriptions de l'art. 28, 1^{er} al., de la loi sur la Banque,
le 10 % du bénéfice net accusé par le compte de profits et pertes, au
maximum 2 % du capital effectivement versé, est attribué au fonds de
réserve » 500 000

Après attribution de frs. 500 000 prélevés sur le bénéfice net de l'exercice
1933, le fonds de réserve s'élèvera à frs. 11 500 000

Compte de profits et pertes.

18. Résultat des opérations de la Banque.

Les recettes de la Banque durant l'année 1933 se décomposent comme suit :

Escompte et commissions sur effets à l'encaissement	frs.	713 293. 75		
Produit des affaires en devises	>	3 625 660. 20	frs.	4 338 953. 95
Intérêts bonifiés par les correspondants suisses	frs.	138 311. 17		
Intérêts des avances sur nantissement	>	1 400 306. 59		
Intérêts du portefeuille-titres	>	2 390 793. 27		
Intérêts sur les comptes de chèques postaux ..	>	5 774. 85	>	3 935 185. 88
Commissions	frs.	488 960. 33		
Droits de garde, location de coffres-forts	>	440 609. 11		
Divers	>	69 213. 83	>	998 783. 27
Rendement des immeubles			>	182 167. 15
		Total	frs.	9 455 090. 25
moins: intérêts débiteurs			>	204 208. 83
		Bénéfice brut	frs.	9 250 881. 42

A déduire du bénéfice total :

Frais généraux et d'administration :

autorités et personnel				
de la Banque	frs.	3 134 097. 62		
frais de bureau, etc. . .	>	339 120. 28		
subsidés et divers ..	>	58 272. 48	frs.	3 531 490. 38
Frais de confection des billets de banque ...	>	203 954. 80		
Frais du rapatriement d'or, déduction faite du bénéfice réalisé sur les lingots d'or et les monnaies d'or étrangères	>	234 428. 99		
Amortissements sur le mobilier	>	27 887. 25		
		Total	frs.	3 997 761. 42
		Bénéfice net	frs.	5 253 120. —

Conformément à l'art. 28, 1 ^{er} alinéa, de la loi sur la Banque, il est fait sur		
le bénéfice net de	frs.	5 253 120. —
un prélèvement de 2% du capital effectivement versé, en faveur du		
fonds de réserve de	>	<u>500 000. —</u>
L'Assemblée générale des actionnaires est autorisée, suivant l'art. 28, alinéas 2		
et 3, à décider sur le solde restant de	frs.	4 753 120. —
le paiement d'un dividende de 5% sur le capital effectivement versé,		
soit	>	<u>1 250 000. —</u>
Elle peut en outre, sur le 10% de ce solde de	frs.	3 503 120. —
décider de payer un superdividende n'excédant pas 1% du capital effec-		
tivement versé, soit au maximum	>	<u>250 000. —</u>
L'excédent de	frs.	<u>3 253 120. —</u>
est à verser à la Caisse d'Etat fédérale pour être réparti entre la Confé-		
dération et les cantons, selon l'article 28, 4 ^e et 5 ^e alinéas, de la loi sur		
la Banque.		

Résolutions.

Nous fondant sur l'exposé ci-dessus, nous avons l'honneur de proposer les résolutions suivantes :

1) L'Assemblée approuve le présent rapport ainsi que le compte de profits et pertes et le bilan arrêtés au 31 décembre 1933, et donne décharge à l'administration de la Banque de sa gestion pendant l'exercice écoulé.

2) La somme disponible, soit frs. 4 753 120. —, sera répartie comme suit :

frs. 1 250 000. — paiement d'un dividende ordinaire de 5 %,

» 250 000. — » » superdividende de 1 %,

» 3 253 120. — à verser à la Caisse d'Etat fédérale.

frs. 4 753 120. —

Nous ne saurions terminer ce rapport sans remercier sincèrement Monsieur le conseiller fédéral Musy, chef du Département fédéral des finances, du vif intérêt et de l'appui éclairé qu'il n'a cessé de prêter en tout temps à la Banque. Nous avons aussi l'agréable devoir de remercier nos correspondants, banquiers, commerçants, industriels et agriculteurs de leur précieuse collaboration. Les services que nous ont rendus nos fonctionnaires et employés méritent également notre reconnaissance.

Zurich, le 15 janvier 1934.

Au nom de la Direction générale de la Banque Nationale Suisse :

Le président,

G. Bachmann.

Le secrétaire général,

Schneebeli.

Le Comité de banque de la Banque Nationale Suisse

a pris connaissance, dans sa séance du 24 janvier 1934, du présent rapport sur l'exercice 1933, ainsi que des annexes, et l'a approuvé. Conformément aux articles 45, al. 2, chif. 4, et 51, al. 1, de la loi sur la Banque, le Comité soumet ce rapport au Conseil de banque avec les propositions suivantes :

Le Comité

propose

au Conseil de banque d'arrêter :

1. Le rapport sur l'exercice 1933, ainsi que le compte de profits et pertes et le bilan au 31 décembre 1933, sont approuvés pour être soumis au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires.

2. Le Conseil de banque soumet à l'Assemblée générale les résolutions formulées dans le rapport.

Berne, le 24 janvier 1934.

Au nom du Comité de banque de la Banque Nationale Suisse :

Le président du Conseil de banque,

Alfred Sarasin.

Le secrétaire,

Mosimann.

Traduction.

Rapport présenté à l'Assemblée générale des Actionnaires de la Banque Nationale Suisse par la Commission de contrôle.

Berne, le 7 février 1934.

Monsieur le Président,
Messieurs les Actionnaires,

Au cours de l'année dernière, votre Commission de contrôle a procédé à des revisions dans toutes les succursales de la Banque et elle vient de pointer la comptabilité générale et de vérifier les existences aux sièges de Zurich et de Berne.

Ses opérations étant terminées et tout ayant été trouvé exact, votre Commission de contrôle déclare que le compte de Profits et Pertes et le Bilan au 31 décembre 1933, qui vous sont soumis, sont conformes aux soldes des comptes ouverts au Grand livre de la Banque.

Elle se plaît à constater que la comptabilité générale et celle des succursales sont d'une clarté parfaite et qu'un ordre irréprochable règne dans tous les services de la Banque.

Après des amortissements effectués pour un montant de fr. 27,887.25, le bénéfice net de 1933 s'élève à fr. 5,253,120. —. Il est inférieur de fr. 55,307.57 à celui de l'exercice précédent. Ce résultat permet de payer aux actionnaires un dividende de 6 % et de verser aux cantons la redevance prévue par la loi sur la Banque.

Nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président et Messieurs les Actionnaires, d'approuver le compte de Profits et Pertes et le Bilan au 31 décembre 1933 tels qu'ils vous sont présentés et la répartition du bénéfice suivant les propositions du Conseil de banque.

Veillez aussi nous donner décharge de notre mandat.

La Commission de contrôle:

J. Glarner.
W. Amstalden.
H. Mauchle.
G. de Kalbermatten.

Le Conseil fédéral suisse,

en exécution de l'art. 65, 2^e al., lettre *i*, de la loi fédérale du 7 avril 1921 sur la Banque nationale suisse;
vu le rapport de la Commission de contrôle prévu par l'art. 53, 2^e al., de ladite loi, daté du 7 février 1934;
sur la proposition du Département fédéral des finances et des douanes,

arrête :

Le rapport de gestion et le compte annuel de la Banque nationale suisse pour l'exercice de 1933 sont approuvés conformément aux prescriptions de la loi.

Berne, le 9 février 1934.

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération,
Pilet-Golaz.

Le vice-chancelier,
Leimgruber.

Liste des annexes.

- N^o 1. Situations hebdomadaires.
- › 2. Mouvement des effets sur la Suisse et des rescriptions.
 - › 3. Mouvement des avances sur nantissement.
 - › 4. Répartition des billets en circulation.
 - › 5. Couverture des billets en circulation.
 - › 6. Mouvement du service des virements.
 - › 7. Mouvement sur comptes des administrations fédérales.
 - › 8. Mouvement d'affaires des divers établissements de la Banque.
 - › 9. Taux d'escompte et taux des avances sur nantissement de la Banque depuis son ouverture.
 - › 10. Tableaux du mouvement et des résultats de la Banque depuis 1907 :
 - I: Situation au 31 décembre.
 - II: Moyennes annuelles.
 - III: Mouvement.
 - IV: Résultats des opérations.
 - › 11. Chambres de compensation :
 - I: Mouvement mensuel.
 - II: Mouvement annuel.
 - › 12. Clearing des titres pour opérations au comptant sur les places de Bâle et Zurich.
 - › 13. Changes à vue en Suisse (cours de la demande).
 - › 14. Planches graphiques :
 - I: Banque nationale suisse. Moyennes mensuelles.
 - II: Ecarts de la parité des changes étrangers en Suisse. Moyennes mensuelles.
Paris et Amsterdam,
Bruxelles et Milan,
Londres et New-York.
 - III: Taux d'intérêts en Suisse (taux officiel d'escompte, taux officiel des avances sur nantissement et taux hors banque).
 - IV: Couverture des billets en circulation en 1933, d'après les situations hebdomadaires.
 - V: Rendement des obligations Chemins de fer fédéraux 3¹/₂%, série A—K, en fin de mois.
 - VI: Index des bourses suisses.
 - VII: Service suisse des virements et des compensations. Mouvements mensuels.
 - VIII: Index suisse des prix.
 - IX: Circulation des principales coupures, aux dates des situations hebdomadaires.
 - X: Taux officiels d'escompte et taux hors banque.
France New-York
Angleterre Allemagne
Pays-Bas
 - › 15. Rayons et établissements de la Banque.
 - › 16. Liste des places bancables et auxiliaires.
 - › 17. Liste des membres des autorités et des organes de la Banque.

Date	Actif										
	Encaisse-or			Dis- ponibilités « or » à l'étranger	Portefeuille effets sur la Suisse			Effets de la Caisse de prêts de la Confédéra- tion suisse	Avances sur nantissement		
	en Suisse	à l'étranger	Total		Effets de change	Res- criptions	Total		Total	dénonçables à 10 jours	
	francs										
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
Janvier ..	7	2 224 061 636	247 128 792	2 471 190 428	85 780 522	18 212 277	180 000	18 392 277	4 568 978	44 587 545	44 587 545
	15	2 224 063 318	247 128 792	2 471 192 110	83 364 323	16 538 188	150 000	16 688 188	4 568 978	40 399 318	40 399 318
	23	2 224 107 515	247 128 792	2 471 236 307	85 935 539	16 294 294	182 500	16 476 794	4 568 978	38 839 576	38 839 576
	31	2 224 106 426	247 128 792	2 471 235 218	87 765 524	15 442 367	182 500	15 624 867	3 201 978	37 570 301	37 570 301
Février ..	7	2 224 112 294	293 613 792	2 517 726 086	43 191 934	15 439 237	182 500	15 621 737	3 201 978	37 652 651	37 652 651
	15	2 224 113 765	293 613 792	2 517 727 557	40 786 875	14 817 672	182 500	15 000 172	3 201 978	35 587 451	35 587 451
	23	2 222 107 349	298 778 792	2 520 886 141	39 857 158	13 621 938	182 500	13 804 438	3 201 978	36 698 643	36 698 643
	28	2 222 106 342	306 526 292	2 528 632 634	38 178 015	12 946 827	182 500	13 129 327	4 101 978	37 269 089	37 269 089
Mars	7	2 220 118 972	345 990 392	2 566 109 364	12 120 647	12 430 209	182 500	12 612 709	4 101 978	38 940 385	38 940 385
	15	2 220 117 925	315 596 989	2 535 714 914	8 504 239	11 964 787	182 500	12 147 287	4 101 978	40 318 833	40 318 833
	23	2 220 118 617	315 596 989	2 535 715 606	6 906 742	11 871 681	182 500	12 054 181	4 101 978	41 550 905	41 550 905
	31	2 220 113 127	315 596 989	2 535 710 116	6 570 212	10 508 253	150 000	10 658 253	6 804 978	43 224 397	43 224 397
Avril ...	7	2 218 126 027	315 596 989	2 533 723 016	5 019 533	10 868 953	150 000	11 018 953	8 671 978	40 051 551	40 051 551
	15	2 218 169 122	315 596 989	2 533 766 111	4 792 741	10 207 330	150 000	10 357 330	9 671 978	39 154 326	39 154 326
	23	2 213 422 525	234 537 748	2 447 960 273	16 767 183	10 297 266	150 000	10 447 266	9 671 978	40 277 272	40 277 272
	30	2 125 491 327	257 321 297	2 382 812 624	1 582 602	11 037 741	150 000	11 187 741	16 054 978	41 950 755	41 950 755
Mai	7	2 063 227 175	268 847 756	2 332 074 931	929 542	11 709 193	100 000	11 809 193	16 054 978	43 766 318	43 766 318
	15	1 933 621 259	253 756 375	2 187 377 634	1 400 571	12 253 925	145 000	12 398 925	16 054 978	44 111 398	44 111 398
	23	1 834 697 038	276 519 903	2 111 216 941	2 169 759	12 666 120	95 000	12 761 120	19 054 978	43 935 363	43 935 363
	31	1 781 949 784	274 092 469	2 056 042 253	1 225 130	12 983 272	95 000	13 078 272	23 081 000	45 200 187	45 200 187
Juin	7	1 761 255 492	263 122 263	2 024 377 755	3 088 732	13 274 656	95 000	13 369 656	23 081 000	46 923 528	46 923 528
	15	1 691 725 195	278 058 550	1 969 783 745	6 493 008	14 167 314	105 000	14 272 314	11 578 000	45 729 530	45 729 530
	23	1 667 580 947	269 078 758	1 936 659 705	2 414 196	15 262 694	105 000	15 367 694	13 078 000	46 733 469	46 733 469
	30	1 604 976 096	267 749 464	1 872 725 560	3 484 246	15 390 702	2 105 000	17 495 702	19 150 000	58 921 627	58 921 627
Juillet ...	7	1 536 596 699	281 107 642	1 817 704 341	1 852 933	17 456 213	100 000	17 556 213	19 600 000	59 385 734	59 385 734
	15	1 536 482 176	282 253 195	1 818 735 371	2 189 612	16 658 445	120 000	16 778 445	19 850 000	53 257 643	53 257 643
	23	1 536 482 482	283 024 120	1 819 506 602	2 688 788	16 354 885	120 000	16 474 885	21 036 000	53 735 723	53 735 723
	31	1 536 516 701	283 034 064	1 819 550 765	4 302 608	18 271 817	120 000	18 391 817	21 386 000	66 302 848	66 302 848
Août	7	1 536 521 693	283 034 064	1 819 555 757	5 122 436	17 250 853	75 000	17 325 853	21 386 000	70 973 985	70 973 985
	15	1 536 521 554	283 034 064	1 819 555 618	5 180 461	16 358 989	120 000	16 478 989	21 386 000	67 159 216	67 159 216
	23	1 536 530 427	283 034 064	1 819 564 491	5 620 608	16 009 920	120 000	16 129 920	21 386 000	67 776 424	67 776 424
	31	1 536 528 517	283 034 064	1 819 562 581	6 413 827	14 570 189	8 135 000	22 705 189	25 186 000	69 727 204	69 727 204
Septembre	7	1 536 527 492	283 034 064	1 819 561 556	8 066 305	14 369 307	8 125 000	22 494 307	25 186 000	70 472 069	70 472 069
	15	1 536 526 232	288 094 064	1 824 620 296	9 341 208	13 271 361	125 000	13 396 361	23 086 000	66 569 396	66 569 396
	23	1 539 529 296	296 236 968	1 835 766 264	14 015 609	13 812 217	10 125 000	23 937 217	23 086 000	67 074 306	67 074 306
	30	1 539 576 428	306 356 968	1 845 933 396	16 138 606	14 275 896	23 110 000	37 385 896	23 736 000	70 152 783	70 152 783
Octobre .	7	1 539 844 823	318 509 380	1 858 354 203	21 190 272	14 531 960	13 110 000	27 641 960	24 219 000	59 675 364	59 675 364
	15	1 539 932 002	318 519 285	1 858 451 287	24 644 078	14 059 164	210 000	14 269 164	26 440 000	57 032 309	57 032 309
	23	1 539 949 234	348 908 661	1 888 857 895	26 456 310	14 935 451	3 225 000	18 160 451	26 354 000	55 374 128	55 374 128
	31	1 541 288 849	389 410 951	1 930 699 800	28 266 760	15 093 994	20 225 000	35 318 994	26 354 000	61 536 126	61 536 126
Novembre	7	1 542 279 534	399 542 435	1 941 821 969	23 276 277	15 500 295	10 210 000	25 710 295	26 404 000	59 742 802	59 742 802
	15	1 542 279 128	399 589 116	1 941 868 244	24 585 748	15 994 230	210 000	16 204 230	26 404 000	59 455 613	59 455 613
	23	1 542 278 582	440 112 998	1 982 391 580	18 928 768	22 314 034	20 280 000	42 594 034	26 404 000	70 467 121	70 467 121
	30	1 542 762 321	455 333 481	1 998 095 802	13 746 951	25 218 014	31 275 000	56 493 014	52 324 000	64 685 543	64 685 543
Décembre	7	1 542 761 238	455 333 481	1 998 094 719	15 254 138	26 191 328	275 000	26 466 328	52 324 000	74 007 941	74 007 941
	15	1 542 780 330	455 333 481	1 998 113 811	17 138 266	29 067 021	283 000	29 350 021	53 574 000	83 041 849	83 041 849
	23	1 687 911 160	310 125 626	1 998 036 786	16 590 344	33 136 508	25 253 000	58 389 508	53 874 000	68 863 550	68 863 550
	31	1 687 944 554	310 125 626	1 998 070 180	17 192 163	35 693 304	15 253 000	50 946 304	58 301 000	94 709 169	94 709 169

hebdomadaires.

Fonds publics	Correspondants			Autres postes de l'actif	Passif					Date
	en Suisse	à l'étranger	Total		Fonds propres	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Autres postes du passif	Total du bilan	
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
50 814 440	11 166 530	873 901	12 040 431	28 545 098	35 500 000	1 536 929 160	1 099 980 521	43 510 038	2 715 919 719	7 Janvier
51 548 812	14 187 694	931 007	15 118 701	20 546 081	35 500 000	1 487 852 010	1 143 010 054	37 064 447	2 703 426 511	15
52 227 632	10 089 815	1 169 521	11 259 336	22 046 987	35 500 000	1 458 667 180	1 177 128 606	31 295 363	2 702 591 149	23
52 200 217	12 323 264	1 363 725	13 686 989	23 053 671	35 500 000	1 500 848 790	1 140 811 376	27 178 599	2 704 338 765	31
52 693 300	10 713 010	1 488 770	12 201 780	18 501 025	35 500 000	1 467 065 355	1 170 371 820	27 853 316	2 700 790 491	7 Février
53 286 367	11 312 522	1 322 024	12 634 546	19 719 128	35 500 000	1 442 883 745	1 192 614 135	26 946 194	2 697 944 074	15
53 722 155	10 028 009	1 182 387	11 210 396	20 144 078	35 500 000	1 440 577 925	1 195 258 110	28 188 952	2 699 524 987	23
53 719 841	10 003 754	1 146 651	11 150 405	21 687 722	35 500 000	1 497 215 810	1 147 640 823	27 512 378	2 707 869 011	28
54 545 738	10 566 844	1 345 888	11 912 732	19 997 071	35 500 000	1 503 306 865	1 138 294 503	43 239 256	2 720 340 624	7 Mars
58 349 278	13 176 600	995 368	14 171 968	18 792 067	36 000 000	1 484 869 930	1 118 046 655	53 183 979	2 692 100 564	15
58 679 172	11 793 316	1 070 477	12 863 793	19 643 987	36 000 000	1 481 056 470	1 122 377 067	52 082 827	2 691 516 364	23
58 816 012	12 704 649	1 243 985	13 948 634	25 084 484	36 000 000	1 569 913 455	1 042 302 967	52 600 664	2 700 817 086	31
62 025 311	11 111 286	1 422 452	12 533 738	17 731 106	36 000 000	1 544 985 430	1 057 197 366	52 592 390	2 690 775 186	7 Avril
62 224 872	13 196 729	1 006 165	14 202 894	20 240 439	36 000 000	1 525 439 295	1 078 629 673	54 341 723	2 694 410 691	15
65 582 280	8 165 237	2 809 635	10 974 872	18 089 210	36 000 000	1 503 302 740	1 028 072 155	52 395 439	2 619 770 334	23
64 671 330	9 462 053	2 919 772	12 381 825	17 881 440	36 000 000	1 556 751 085	903 285 845	52 486 365	2 548 523 295	30
67 735 141	8 345 575	2 961 626	11 307 201	16 427 185	36 000 000	1 524 545 530	886 637 231	52 921 728	2 500 104 489	7 Mai
71 915 498	9 547 646	2 212 773	11 760 419	19 756 482	36 000 000	1 480 118 805	794 771 464	53 885 636	2 364 775 905	15
72 088 653	8 459 050	2 032 589	10 491 639	18 752 149	36 000 000	1 459 792 105	740 665 171	54 013 326	2 290 470 602	23
71 994 264	10 369 592	2 474 684	12 844 276	19 732 412	36 000 000	1 513 784 755	637 952 031	55 461 008	2 243 197 794	31
71 873 110	9 497 317	2 180 295	11 677 612	18 816 721	36 000 000	1 477 661 750	644 020 993	55 525 371	2 213 208 114	7 Juin
71 640 877	12 576 820	1 960 618	14 537 438	18 853 081	36 000 000	1 441 274 280	619 787 457	55 826 256	2 152 887 993	15
71 507 880	8 955 137	1 954 083	10 909 220	19 726 469	36 000 000	1 436 003 040	588 771 522	55 622 071	2 116 396 633	23
71 140 794	12 107 964	1 935 836	14 043 800	24 416 541	36 000 000	1 487 240 065	501 172 269	56 965 936	2 081 378 270	30
69 813 753	11 021 413	1 793 423	12 814 836	20 731 322	36 000 000	1 435 334 875	491 544 580	56 579 677	2 019 459 132	7 Juillet
69 770 388	16 842 843	1 354 550	18 197 393	20 371 948	36 000 000	1 401 762 715	525 280 735	56 107 350	2 019 150 800	15
69 649 430	10 618 266	1 087 990	11 706 256	23 517 946	36 000 000	1 384 385 040	542 113 204	55 817 386	2 018 315 630	23
69 489 356	12 948 702	1 234 442	14 183 144	24 298 734	36 000 000	1 429 550 105	514 397 740	57 957 427	2 037 905 272	31
66 343 312	9 167 064	1 079 481	10 246 545	23 990 407	36 000 000	1 398 907 495	543 454 781	56 582 019	2 034 944 295	7 Août
66 203 532	12 458 778	1 988 787	14 447 565	22 406 551	36 000 000	1 367 701 325	571 073 293	58 043 314	2 032 817 932	15
66 192 645	10 433 758	1 347 294	11 781 052	20 881 979	36 000 000	1 349 980 505	585 261 251	58 091 363	2 029 333 119	23
66 105 240	10 279 402	1 247 853	11 527 255	20 703 868	36 000 000	1 402 239 430	547 176 254	56 515 480	2 041 931 164	31
66 094 763	8 501 461	1 372 643	9 874 104	18 779 942	36 000 000	1 372 788 405	573 568 090	58 172 551	2 040 529 046	7 Septembre
65 970 002	11 564 207	1 232 397	12 796 604	19 796 821	36 000 000	1 355 869 155	586 902 397	56 805 136	2 035 576 688	15
65 868 979	7 933 850	1 326 736	9 260 586	19 447 509	36 000 000	1 350 736 690	615 543 772	56 176 008	2 058 456 470	23
65 672 932	9 557 697	1 364 804	10 922 501	23 909 989	36 000 000	1 419 423 785	581 586 522	56 841 796	2 093 852 103	30
65 938 030	8 615 460	2 329 334	10 944 794	19 323 388	36 000 000	1 385 664 805	607 353 437	58 268 769	2 087 287 011	7 Octobre
65 640 882	11 461 811	1 145 839	12 607 650	22 193 781	36 000 000	1 355 885 440	631 123 058	58 270 653	2 081 279 151	15
65 616 994	7 697 668	990 024	8 687 692	21 060 496	36 000 000	1 347 435 675	668 857 980	58 274 311	2 110 567 966	23
66 092 179	10 644 709	1 098 240	11 742 949	20 867 204	36 000 000	1 408 449 720	677 459 920	58 968 372	2 180 878 012	31
65 872 398	9 023 891	365 254	9 389 145	20 468 182	36 000 000	1 378 754 840	699 072 516	58 857 712	2 172 685 068	7 Novembre
65 853 105	11 577 451	187 373	11 764 824	22 159 453	36 000 000	1 352 483 695	720 962 185	58 849 337	2 168 295 217	15
65 845 167	8 561 909	903 255	9 465 164	21 358 087	36 000 000	1 374 747 815	767 501 061	59 205 045	2 237 453 921	23
65 969 430	9 880 947	144 621	10 025 568	22 276 012	36 000 000	1 436 471 805	750 512 132	60 632 383	2 283 616 320	30
66 575 784	8 882 193	513 933	9 396 126	19 940 904	36 000 000	1 417 170 100	748 404 070	60 485 770	2 262 059 940	7 Décembre
29 216 158	12 473 529	532 159	13 005 668	21 441 196	36 000 000	1 410 822 115	737 107 251	60 951 645	2 244 880 989	15
29 325 401	8 901 712	267 418	9 169 130	21 430 968	36 000 000	1 465 970 925	693 400 548	60 308 214	2 255 679 687	23
27 663 551	19 866 000	486 270	20 352 270	24 134 892	36 000 000	1 509 517 810	683 803 007	62 048 712	2 291 369 529	31

Mouvement des effets sur la Suisse et des rescriptions.

Etablissement ¹⁾	Montant au 31 décembre 1932		Escompté du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1933			Montant au 31 décembre 1933	
	Effets	En 1000 frs.	Effets	En 1000 frs.	Moyenne des jours à courir	Effets	En 1000 frs.
1	2	3	4	5	6	7	8
Aarau	117	475	3 315	6 066	43	164	1 298
Bâle	362	2 330	1 672	5 872	45	498	2 140
Berne	522	2 715	3 848	18 986	58	1 084	5 668
Genève	132	1 466	816	1 849	59	173	875
Lausanne	189	813	883	3 787	52	214	964
Lucerne	501	1 786	3 929	13 024	61	403	1 972
Lugano	114	337	268	996	57	99	297
Neuchâtel	233	856	1 673	4 563	40	120	1 358
St-Gall	253	954	3 655	8 948	44	372	1 370
Zurich	327	1 054	1 620	9 636	46	382	3 067
Total	2 750	12 786	21 679	73 727	52	3 509	19 009
Rescriptions de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux	—	—	139	139 000	19	15	15 000
Rescriptions des cantons et des com- munes	4	180	24	667	86	9	253
Total	2 754	12 966	21 842	213 394	30	3 533	34 262

¹⁾ Le mouvement des agences est compris dans celui des établissements dont elles dépendent.

Annexe N° 3.

Mouvement des avances sur nantissement.

Etablissement ¹⁾	Avances sur nantissement au 31 décembre 1932		Avances consenties	Avances remboursées	Avances sur nantissement au 31 décembre 1933	
	Nombre des comptes	En 1000 frs.	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1933		Nombre des comptes	En 1000 frs.
			En 1000 frs.			
1	2	3	4	5	6	7
Aarau	105	1 337	19 053	16 035	119	4 355
Bâle	128	5 770	41 856	40 230	145	7 396
Berne	294	12 171	85 303	75 589	340	21 885
Genève	78	5 480	30 668	29 055	89	7 093
Lausanne	88	1 514	21 776	20 711	106	2 579
Lucerne	295	4 454	37 525	35 605	347	6 374
Lugano	229	4 098	11 112	7 513	290	7 697
Neuchâtel	222	2 607	19 032	14 175	236	7 464
St-Gall	132	3 638	42 891	36 187	149	10 342
Zurich	315	7 628	85 001	73 075	375	19 554
Total	1 886	48 697	394 217	348 175	2 196	94 739

¹⁾ Le mouvement des agences est compris dans celui des établissements dont elles dépendent.

Répartition des billets en circulation.

Date	Billets en francs							Total	Billets en francs						
	1000	500	100	50	20	5	1000		500	100	50	20	5		
	en 1000 francs								en pour-cent						
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
Janvier . . .	7	464 581	134 558	588 764	196 708	150 401	1 917	1 536 929	30.23	8.75	38.31	12.80	9.79	0.12	
	15	456 932	131 378	563 510	188 623	145 495	1 914	1 487 852	30.71	8.83	37.88	12.68	9.78	0.12	
	23	452 159	129 010	549 389	183 871	142 327	1 911	1 458 667	31.00	8.85	37.66	12.61	9.76	0.12	
	31	456 622	129 886	575 766	190 971	145 695	1 909	1 500 849	30.43	8.66	38.36	12.72	9.71	0.12	
Février . . .	7	449 741	127 526	557 100	186 583	144 209	1 906	1 467 065	30.66	8.69	37.98	12.72	9.83	0.12	
	15	448 494	126 633	541 679	182 528	141 647	1 903	1 442 884	31.08	8.78	37.54	12.65	9.82	0.13	
	23	447 575	126 549	541 923	181 872	140 760	1 899	1 440 578	31.07	8.79	37.62	12.62	9.77	0.13	
	28	452 458	128 079	576 589	191 568	146 624	1 898	1 497 216	30.22	8.56	38.51	12.79	9.79	0.13	
Mars	7	465 460	130 289	567 509	190 981	147 218	1 850	1 503 307	30.96	8.67	37.75	12.70	9.79	0.13	
	15	464 822	129 878	555 451	187 643	145 182	1 894	1 484 870	31.30	8.75	37.41	12.63	9.78	0.13	
	23	465 528	129 818	553 085	186 559	144 175	1 891	1 481 056	31.43	8.77	37.34	12.60	9.73	0.13	
	31	483 376	134 596	598 918	199 716	151 418	1 889	1 569 913	30.79	8.57	38.15	12.72	9.65	0.12	
Avril	7	481 787	133 028	582 318	195 947	150 019	1 886	1 544 985	31.19	8.61	37.69	12.68	9.71	0.12	
	15	478 214	132 387	570 330	193 647	148 976	1 885	1 525 439	31.35	8.68	37.39	12.69	9.77	0.12	
	23	477 360	131 285	557 631	189 463	145 681	1 883	1 503 303	31.76	8.73	37.09	12.61	9.69	0.12	
	30	478 497	133 502	594 312	197 918	150 641	1 881	1 556 751	30.74	8.58	38.18	12.71	9.67	0.12	
Mai	7	469 109	133 224	576 662	194 239	149 433	1 879	1 524 546	30.77	8.74	37.83	12.74	9.80	0.12	
	15	455 805	130 370	557 508	188 585	145 976	1 875	1 480 119	30.80	8.81	37.67	12.74	9.86	0.12	
	23	446 128	128 831	552 859	186 485	143 617	1 872	1 459 792	30.56	8.83	37.87	12.78	9.84	0.12	
	31	457 030	131 049	581 841	194 031	147 964	1 870	1 513 785	30.19	8.66	38.44	12.82	9.77	0.12	
Juin	7	441 819	127 274	567 443	191 611	147 646	1 869	1 477 662	29.90	8.62	38.40	12.97	9.99	0.12	
	15	435 227	123 709	549 706	186 505	144 261	1 866	1 441 274	30.20	8.59	38.14	12.94	10.01	0.12	
	23	431 420	122 306	550 331	186 413	143 669	1 864	1 436 003	30.04	8.52	38.33	12.98	10.01	0.12	
	30	428 610	123 633	587 271	196 044	149 822	1 860	1 487 240	28.82	8.31	39.49	13.18	10.08	0.12	
Juillet	7	408 486	118 685	566 711	191 562	148 035	1 856	1 435 335	28.46	8.27	39.48	13.35	10.32	0.12	
	15	399 379	116 922	550 964	187 211	145 434	1 853	1 401 763	28.49	8.34	39.30	13.36	10.38	0.13	
	23	394 463	115 301	543 447	185 239	144 085	1 850	1 384 385	28.49	8.33	39.26	13.38	10.41	0.13	
	31	393 062	116 314	575 000	194 163	149 163	1 848	1 429 550	27.49	8.14	40.23	13.58	10.43	0.13	
Août	7	386 917	114 490	557 461	190 159	148 035	1 845	1 398 907	27.66	8.18	39.85	13.60	10.58	0.13	
	15	382 213	112 147	540 556	185 424	145 519	1 842	1 367 701	27.95	8.20	39.52	13.56	10.64	0.13	
	23	378 572	110 717	532 204	183 066	143 584	1 838	1 349 981	28.04	8.20	39.43	13.56	10.64	0.13	
	31	381 097	111 811	565 213	192 576	149 712	1 830	1 402 239	27.18	7.97	40.31	13.73	10.68	0.13	
Septembre .	7	374 747	109 877	548 468	189 090	148 781	1 825	1 372 788	27.30	8.00	39.95	13.78	10.84	0.13	
	15	374 471	109 488	537 902	185 618	146 568	1 822	1 355 869	27.62	8.08	39.67	13.69	10.81	0.13	
	23	372 433	109 797	536 283	184 859	145 546	1 819	1 350 737	27.57	8.13	39.70	13.69	10.78	0.13	
	30	380 578	112 864	576 770	195 611	151 785	1 816	1 419 424	26.81	7.95	40.64	13.78	10.69	0.13	
Octobre . . .	7	374 951	110 470	557 102	191 152	150 176	1 814	1 385 665	27.06	7.97	40.21	13.79	10.84	0.13	
	15	372 117	108 833	540 434	185 860	146 828	1 813	1 355 885	27.44	8.03	39.86	13.71	10.83	0.13	
	23	374 538	108 672	533 505	183 911	145 000	1 810	1 347 436	27.80	8.07	39.59	13.65	10.76	0.13	
	31	380 826	111 554	570 962	193 168	150 132	1 808	1 408 450	27.04	7.92	40.54	13.71	10.66	0.13	
Novembre .	7	374 221	110 132	553 737	189 887	148 974	1 804	1 378 755	27.14	7.99	40.16	13.77	10.81	0.13	
	15	373 684	109 303	537 430	184 729	145 536	1 802	1 352 484	27.63	8.08	39.74	13.66	10.76	0.13	
	23	386 814	112 487	543 588	185 784	144 275	1 800	1 374 748	28.14	8.18	39.54	13.51	10.50	0.13	
	30	394 248	115 557	580 163	195 329	149 376	1 799	1 436 472	27.44	8.04	40.39	13.60	10.40	0.13	
Décembre .	7	390 731	113 607	567 513	193 956	149 566	1 797	1 417 170	27.57	8.02	40.05	13.68	10.55	0.13	
	15	395 087	114 375	559 773	191 276	148 517	1 794	1 410 822	28.00	8.10	39.68	13.56	10.53	0.13	
	23	402 346	116 870	591 603	199 885	153 474	1 793	1 465 971	27.45	7.97	40.35	13.63	10.47	0.13	
	31	417 802	121 077	608 911	205 042	154 893	1 793	1 509 518	27.68	8.02	40.34	13.58	10.26	0.12	
Moyenne annuelle	1933	420 656	120 969	560 202	189 662	146 747	1 872	1 440 108	29.21	8.40	38.90	13.17	10.19	0.13	
	1932	445 874	134 395	584 644	194 429	147 066	1 961	1 508 369	29.56	8.91	38.76	12.89	9.75	0.13	
	1931	227 180	92 424	496 579	183 251	139 549	2 054	1 141 037	19.91	8.10	43.52	16.06	12.23	0.18	

Couverture des billets

	Billets en circulation	Autres engage- ments à vue	C o u v e r t u r e									
			Encaisse-or			Couver- ture or supplé- mentaire	Autres actifs servant de couverture					
			Or en Suisse	Or à l'étranger	Total		Dispo- nibilités « or » à l'étran- ger	Porte- feuille suisse	Effets de la Caisse de prêts de la Con- fédéra- tion suisse	Avances sur nantisse- ment	Total (col. 8—11)	
			en 1 000 francs									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Fin												
Janvier	1 500 849	1 140 811	2 224 106	247 129	2 471 235	970 386	87 766	15 625	3 202	37 570	144 163	
Février	1 497 216	1 147 641	2 222 106	306 526	2 528 632	1 031 416	38 178	13 129	4 102	37 269	92 678	
Mars	1 569 913	1 042 303	2 220 113	315 597	2 535 710	965 797	6 570	10 658	6 805	43 224	67 257	
Avril	1 556 751	903 286	2 125 491	257 321	2 382 812	826 061	1 583	11 188	16 055	41 951	70 777	
Mai	1 513 785	637 952	1 781 950	274 092	2 056 042	542 257	1 225	13 078	23 081	45 200	82 584	
Juin	1 487 240	501 172	1 604 976	267 749	1 872 725	385 485	3 484	17 496	19 150	58 922	99 052	
Juillet	1 429 550	514 398	1 536 517	283 034	1 819 551	390 001	4 303	18 392	21 386	66 303	110 384	
Août	1 402 239	547 176	1 536 529	283 034	1 819 563	417 324	6 414	22 705	25 186	69 727	124 032	
Septembre . . .	1 419 424	581 587	1 539 576	306 357	1 845 933	426 509	16 139	37 386	23 736	70 153	147 414	
Octobre	1 408 450	677 460	1 541 289	389 411	1 930 700	522 250	28 267	35 319	26 354	61 536	151 476	
Novembre . . .	1 436 472	750 512	1 542 763	455 333	1 998 096	561 624	13 747	56 493	52 324	64 686	187 250	
Décembre	1 509 518	690 317	1 687 944	310 126	1 998 070	488 552	17 192	50 947	58 301	94 739	221 179	
Moyenne annuelle												
1933	1 440 108	780 846	1 807 188	312 312	2 119 500	679 392	19 564	20 252	19 531	53 143	112 490	
1932	1 508 369	1 186 858	1 978 575	567 416	2 545 991	1 037 622	78 703	22 998	2 953 ¹⁾	45 200	149 854	
1931	1 141 037	514 042	863 052	301 903	1 164 955	23 918	338 136	40 959	—	45 220	424 315	

1) Moyenne à partir de la date d'escompte du premier bordereau.

en circulation.

C o u v e r t u r e						Couverture, exprimée en pour-cent, des billets en circulation et des autres engagements à vue (col. 2 et 3) par l'or et les disponibilités «or» à l'étranger (col. 6 et 8)	Potentiel d'émission calculé sur la base de la couverture or minimum de 40 %	Marge d'émission (Différence entre les colonnes 2 et 20)	
Couverture totale des billets (col. 6 et 12)	Excédent de la couverture totale des billets	Couverture des billets en circulation exprimée en pour-cent							
		Métal		Or et disponibilités «or» à l'étranger (col. 6 et 8)	Total des actifs servant de couverture (col. 13)				
Or (col. 6)	Or conservé en Suisse (col. 4)	en pour-cent				en 1 000 francs			
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
									Fin
2 615 398	1 114 549	164.65	148.18	170.50	174.26	96.87	5 560 265	4 059 416	Janvier
2 621 310	1 124 094	168.88	148.41	171.43	175.07	97.04	5 555 265	4 058 049	Février
2 602 967	1 033 054	161.51	141.41	161.93	165.80	97.32	5 550 282	3 980 369	Mars
2 453 589	896 838	153.06	136.53	153.16	157.60	96.92	5 313 727	3 756 976	Avril
2 138 626	624 841	135.82	117.71	135.90	141.27	95.60	4 454 875	2 941 090	Mai
1 971 777	484 537	125.91	107.91	126.15	132.57	94.35	4 012 440	2 525 200	Juin
1 929 935	500 385	127.28	107.48	127.58	135.00	93.82	3 841 292	2 411 742	Juillet
1 943 595	541 356	129.76	109.57	130.21	138.60	93.66	3 841 322	2 439 083	Août
1 993 347	573 923	130.04	108.46	131.18	140.43	93.05	3 848 940	2 429 516	Septembre
2 082 176	673 726	137.07	109.43	139.08	147.83	93.91	3 853 222	2 444 772	Octobre
2 185 346	748 874	139.09	107.40	140.05	152.13	91.99	3 856 907	2 420 435	Novembre
2 219 249	709 731	132.36	111.82	133.50	147.01	91.60	4 219 860	2 710 342	Décembre
									Moyenne annuelle
2 231 990	791 882	147.17	125.48	148.53	154.98	96.31	4 517 970	3 077 862	1933
2 695 845	1 187 476	168.79	131.17	174.00	178.72	97.38	4 946 437	3 438 068	1932
1 589 270	448 233	102.09	75.63	131.73	139.28	90.81	2 157 630	1 016 593	1931

Mouvement du service des virements ¹⁾.

	Aarau	Bâle	Berne	Genève	Lau- sanne	Lucerne	Lugano	Neu- châtel	St-Gall	Zurich	Total
Nombre des postes											
1	Crédit										
	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Versements en espèces . . .	272	3 590	1 548	5 704	1 221	4 216	367	660	1 623	13 092	32 293
Compensations	5 273	9 935	14 327	4 929	3 821	7 937	1 628	3 831	11 378	83 386	146 445
Virements sur place	2 258	20 416	8 075	23 725	3 987	1 721	168	2 839	5 561	107 144	175 894
Virements de place à place	2 681	7 416	5 275	3 527	2 935	2 646	934	1 286	4 317	13 773	44 790
Total au crédit 1933	10 484	41 357	29 225	37 885	11 964	16 520	3 097	8 616	22 879	217 395	399 422
» » » 1932	9 353	40 017	27 742	24 917	11 526	16 685	3 185	8 414	20 478	241 576	403 893
	Débit										
Paiements en espèces . . .	728	3 589	2 768	2 997	1 609	2 106	477	2 168	2 542	4 908	23 892
Compensations	3 778	6 922	10 575	3 785	3 755	7 282	1 248	2 705	5 930	79 794	125 774
Virements sur place	2 258	20 416	8 075	23 725	3 987	1 721	168	2 839	5 561	107 144	175 894
Virements de place à place	1 721	4 886	5 470	3 832	2 657	2 468	798	992	2 615	12 449	37 888
Total au débit 1933	8 485	35 813	26 888	34 339	12 008	13 577	2 691	8 704	16 648	204 295	363 448
» » » 1932	7 810	35 257	26 037	21 706	11 400	14 258	2 864	8 720	15 556	207 225	350 833
Montant en 1000 francs											
	Crédit										
Versements en espèces . . .	4 995	131 464	57 400	102 249	63 001	34 683	16 208	19 529	58 680	369 294	857 503
Compensations	110 883	413 302	725 236	249 623	160 236	142 237	30 385	60 558	208 866	2 080 566	4 181 892
Virements sur place	56 980	1 739 865	335 771	1 497 169	193 828	35 280	5 109	41 635	185 498	10 357 467	14 448 602
Virements de place à place	62 677	525 303	267 315	414 877	183 944	92 433	28 448	80 795	126 408	1 060 723	2 842 923
Total au crédit 1933	235 535	2 809 934	1 385 722	2 263 918	601 009	304 633	80 150	202 517	579 452	13 868 050	22 330 920
» » » 1932	251 933	2 750 533	1 193 953	2 045 837	600 482	312 057	75 289	200 957	581 254	12 884 906	20 897 201
	Débit										
Paiements en espèces . . .	67 112	250 518	268 726	188 778	102 953	77 663	29 514	61 041	150 005	611 253	1 807 563
Compensations	66 422	453 401	438 580	284 016	190 850	105 483	20 173	38 791	154 319	2 017 856	3 769 891
Virements sur place	56 980	1 739 865	335 771	1 497 169	193 828	35 280	5 109	41 635	185 498	10 357 467	14 448 602
Virements de place à place	53 578	430 908	361 433	322 842	117 548	94 574	25 526	62 575	97 224	1 031 408	2 597 616
Total au débit 1933	244 092	2 874 692	1 404 510	2 292 805	605 179	313 000	80 322	204 042	587 046	14 017 984	22 623 672
» » » 1932	260 532	2 741 153	1 199 350	2 050 093	630 612	306 994	74 919	202 407	588 116	12 803 880	20 858 056
Montant de l'avoir en comptes de virements, en 1000 francs											
au 31 décembre 1933 . .	4 206	120 268	32 611	53 518	14 472	3 866	2 603	2 339	8 929	386 739	629 551
au 31 décembre 1932 . .	12 763	185 026	51 399	82 405	18 642	12 233	2 775	3 864	16 523	536 673	922 303
Nombre des comptes de virements											
au 31 décembre 1933 . .	98	122	188	71	73	97	19	54	105	452	1 279
au 31 décembre 1932 . .	99	120	185	61	72	96	19	55	108	453	1 268
1) Le mouvement des agences est compris dans celui des établissements dont elles dépendent.											

Mouvement du service des virements.

(Suite)

1	Année	Nombre des postes					Montants				
		Paie- ments en espèces	Com- pen- sations	Vire- ments sur place	Vire- ments de place à place	Total	Paiements en espèces	Compen- sations	Virements sur place	Virements de place à place	Total
		en pour-cent									
2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Crédit.....	1932	7.86	39.34	41.91	10.89	100	3.61	17.39	65.79	13.21	100
	1933	8.09	36.66	44.04	11.21	100	3.84	18.73	64.70	12.73	100
Débit.....	1932	6.98	35.11	48.24	9.67	100	8.77	13.46	65.91	11.86	100
	1933	6.57	34.61	48.40	10.42	100	7.99	16.66	63.87	11.48	100
Total	1932	7.45	37.37	44.85	10.33	100	6.19	15.43	65.85	12.53	100
	1933	7.37	35.68	46.11	10.84	100	5.93	17.69	64.28	12.10	100

Annexe N° 7.

Comptes des administrations fédérales.

1	Année	Paie- ments en espèces	Com- pen- sations	Vire- ments sur place	Vire- ments de place à place	Total	Paiements en espèces	Compen- sations	Virements sur place	Virements de place à place	Total
		Nombre des postes					Montant en 1 000 francs				
		2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Crédit.....	1932	161 222	7 983	2 466	1 787	173 458	2 431 568	545 327	2 103 842	70 474	5 151 211
	1933	160 195	6 786	2 528	1 586	171 095	2 351 489	555 769	1 961 376	62 786	4 931 420
Débit.....	1932	22 549	15 270	2 466	9 762	50 047	352 948	2 331 525	2 103 842	352 027	5 140 342
	1933	22 856	14 088	2 528	7 415	46 887	334 477	2 341 534	1 961 376	335 579	4 972 966
Total	1932	183 771	23 253	4 932	11 549	223 505	2 784 516	2 876 852	4 207 684	422 501	10 291 553
	1933	183 051	20 874	5 056	9 001	217 982	2 685 966	2 897 303	3 922 752	398 365	9 904 386
Répartition en pour-cent											
Crédit.....	1932	92.95	4.60	1.42	1.03	100	47.20	10.59	40.84	1.37	100
	1933	93.63	3.97	1.48	0.92	100	47.68	11.27	39.77	1.28	100
Débit.....	1932	45.06	30.51	4.93	19.50	100	6.87	45.35	40.93	6.85	100
	1933	48.75	30.05	5.39	15.81	100	6.73	47.08	39.44	6.75	100
Total	1932	82.22	10.40	2.21	5.17	100	27.06	27.95	40.88	4.11	100
	1933	83.97	9.58	2.32	4.13	100	27.12	29.25	39.61	4.02	100

Mouvement d'affaires des divers établissements de la Banque¹⁾.

Année	Aarau	Bâle	Berne	Genève	Lausanne	Lucerne	Lugano	Neuchâtel	St-Gall	Zurich	Total
En 1000 francs											
Caisse											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1931	208 417	853 660	3 516 787	605 332	440 290	385 256	170 115	205 105	515 316	2 486 372	9 386 650
1932	192 556	659 209	2 079 824	493 702	401 552	326 683	162 029	162 139	421 827	1 666 916	6 566 437
1933	179 375	627 702	1 721 382	479 600	379 141	304 621	156 690	157 187	425 075	1 740 185	6 170 958
Effets sur la Suisse, rescriptions et obligations escomptés											
1931	14 129	50 834	199 051 ²⁾	23 826	7 319	27 342	2 142	15 418	23 554	92 442 ²⁾	456 057
1932	5 535	12 747	82 245 ²⁾	10 642	4 916	21 275	1 186	8 311	7 828	16 713	171 398
1933	9 899	10 008	169 774 ²⁾	3 429	4 830	17 408	2 067	6 610	13 719	19 352	257 096
Affaires en devises											
1931	—	—	—	—	—	—	—	—	—	15 370 484	15 370 484
1932	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3 747 793	3 747 793
1933	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5 310 713	5 310 713
Avances sur nantissement											
1931	27 757	25 009	77 353	54 927	29 194	48 719	7 076	10 091	48 810	77 734	406 670
1932	14 003	21 745	63 004	35 699	20 534	41 544	4 114	7 487	27 007	47 615	282 752
1933	19 053	41 856	85 303	30 668	21 776	37 525	11 112	19 032	42 891	85 001	394 217
Virements											
1931	547 600	9 225 284	2 997 232	5 584 240	1 575 126	756 458	172 907	476 478	1 754 071	50 985 093	74 074 489
1932	512 465	5 491 686	2 393 303	4 095 930	1 231 094	619 051	150 208	403 364	1 169 370	25 688 786	41 755 257
1933	479 627	5 684 626	2 790 232	4 556 723	1 206 188	617 633	160 472	406 559	1 166 498	27 886 034	44 954 592
Comptes des administrations fédérales											
1931	—	—	12 082 019	—	—	—	—	—	—	—	12 082 019
1932	—	—	10 291 553	—	—	—	—	—	—	—	10 291 553
1933	—	—	9 904 386	—	—	—	—	—	—	—	9 904 386
Comptes de dépôts											
1931	2 334	18 091	142 834	48 324	10 353	12 906	5 656	5 188	12 410	789 029	1 047 125
1932	2 558	27 802	110 100	85 173	16 658	14 188	7 926	7 755	9 909	244 729	526 798
1933	3 228	31 401	125 210	126 352	10 666	14 206	5 804	4 797	7 516	237 539	566 719
Comptes de correspondants suisses											
1931	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2 706 141	2 706 141
1932	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2 456 312	2 456 312
1933	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2 321 247	2 321 247
Effets à l'encaissement											
1931	2 916	101 715	55 876	17 226	5 948	6 859	856	2 944	24 669	409 623	628 632
1932	3 283	65 477	41 862	10 089	7 145	5 539	629	2 734	9 915	437 396	584 069
1933	1 453	47 252	58 107	9 344	7 419	7 276	375	1 922	9 165	368 933	511 246
Mouvement total, addition des deux côtés (chambres de compensation exceptées)											
1931	1 533 077	14 596 926	41 432 495	8 598 926	3 776 310	2 524 299	886 511	1 307 500	4 286 781	91 123 830	170 066 655
1932	1 489 401	9 461 641	32 466 191	6 577 997	3 466 520	2 207 055	730 871	1 174 608	3 003 705	47 597 040	108 175 029
1933	1 458 478	9 728 693	33 382 178	7 064 593	3 200 287	2 183 768	708 038	1 126 981	3 058 754	51 889 184	113 800 954
Chambres de compensation											
1931	—	2 995 321	187 755	3 115 136	194 351	—	—	69 169 ³⁾	198 668	3 483 394	10 243 794
1932	—	1 429 033	146 118	1 525 344	169 768	—	—	48 247 ³⁾	105 060	1 769 712	5 193 282
1933	—	1 452 783	134 776	1 571 038	157 291	—	—	36 677 ³⁾	90 993	1 381 052	4 824 610

¹⁾ Le mouvement des agences est compris dans celui des établissements dont elles dépendent.

²⁾ Y compris le mouvement de la chambre de compensation de La Chaux-de-Fonds.

³⁾ Y compris les rescriptions de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux.

Taux d'escompte et taux des avances sur nantissement de la Banque depuis son ouverture.

Date de la modification	Taux d'escompte		Taux des avances sur nantissement		Date de la modification	Taux d'escompte		Taux des avances sur nantissement	
	%	Durée jours	%	Durée jours		%	Durée jours	%	Durée jours
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1907 20 Juin	4 $\frac{1}{2}$	56	5	56	1914 22 Janvier	4	28	4 $\frac{1}{2}$	189
15 Août	5	84	5 $\frac{1}{2}$	84	19 Février	3 $\frac{1}{2}$	161	—	—
7 Novembre	5 $\frac{1}{2}$	70	6	70	30 Juillet	4 $\frac{1}{2}$	1	5 $\frac{1}{2}$	1
1908 16 Janvier	5	7	5 $\frac{1}{2}$	7	31 Juillet	5 $\frac{1}{2}$	3	6	3
23 Janvier	4 $\frac{1}{2}$	28	5	28	3 Août	6	38	7	38
20 Février	4	28	4 $\frac{1}{2}$	28	10 Septembre	5	113	6	14
19 Mars	3 $\frac{1}{2}$	322	4	441	24 Septembre	—	—	5 $\frac{1}{2}$	99
1909 4 Février	3	252	—	—	1915 1 ^{er} Janvier	4 $\frac{1}{2}$	1 371	5	1 280
3 Juin	—	—	3 $\frac{1}{2}$	133	1918 4 Juillet	—	—	5 $\frac{1}{2}$	91
14 Octobre	3 $\frac{1}{2}$	28	4	28	3 Octobre	5 $\frac{1}{2}$	322	6	917
11 Novembre	4	56	4 $\frac{1}{2}$	56	1919 21 Août	5	595	—	—
1910 6 Janvier	3 $\frac{1}{2}$	49	4	210	1921 7 Avril	4 $\frac{1}{2}$	126	5 $\frac{1}{2}$	126
24 Février	3	161	—	—	11 Août	4	203	5	203
4 Août	3 $\frac{1}{2}$	49	4 $\frac{1}{2}$	84	1922 2 Mars	3 $\frac{1}{2}$	168	4 $\frac{1}{2}$	168
22 Septembre	4	35	—	—	17 Août	3	331	4	331
27 Octobre	4 $\frac{1}{2}$	70	5	70	1923 14 Juillet	4	831	5	831
1911 5 Janvier	4	42	4 $\frac{1}{2}$	42	1925 22 Octobre	3 $\frac{1}{2}$	1 624	4 $\frac{1}{2}$	1 624
16 Février	3 $\frac{1}{2}$	224	4	224	1930 3 Avril	3	98	4	98
28 Septembre	4	350	4 $\frac{1}{2}$	350	10 Juillet	2 $\frac{1}{2}$	196	3 $\frac{1}{2}$	196
1912 12 Septembre	4 $\frac{1}{2}$	77	5	77	1931 22 Janvier	2	1 075 ¹⁾	3	748
28 Novembre	5	259	5 $\frac{1}{2}$	259	1933 8 Février	—	—	2 $\frac{1}{2}$	327 ¹⁾
1913 14 Août	4 $\frac{1}{2}$	161	5	161					

¹⁾ Jusqu'au 31 décembre 1933.

Situation au 31 décembre.

Année	Encaisse métallique			Devises		Portefeuille suisse				Effets de la Caisse de prêts de la Confédération suisse	Avances sur nantissement
	Or	Argent ¹⁾	Total	Total ²⁾	dont disponibilités « or » ³⁾	Effets suisses	Rescriptions ⁴⁾	Obligations	Total		
	en 1000 francs										
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1907	75 483	5 861	81 344	27 683	—	77 870	—	—	77 870	—	2 716
1908	117 481	7 227	124 708	44 681	—	63 746	—	—	63 746	—	10 445
1909	123 944	14 413	138 357	48 187	—	111 044	—	—	111 044	—	14 702
1910	155 614	10 156	165 770	59 084	—	99 842	—	—	99 842	—	18 012
1911	160 667	9 188	169 855	24 650	—	130 439	—	6 964	137 403	—	16 829
1912	173 138	12 776	185 914	26 710	—	146 210	—	5 107	151 317	—	25 492
1913	169 955	20 836	190 791	42 318	—	99 953	—	9 417	109 370	—	28 385
1914	237 936	24 913	262 849	34 408	—	114 724	58 000	8 249	180 973	—	19 552
1915	250 132	51 238	301 370	49 591	—	63 955	75 000	3 494	142 449	—	20 954
1916	344 998	52 454	397 452	63 269	—	56 268	123 000	4 527	183 795	—	22 140
1917	357 644	51 830	409 474	47 811	—	88 434	233 000	5 940	327 374	—	45 201
1918	414 719	58 412	473 131	70 562	—	249 835	312 000	6 490	568 325	—	40 899
1919	516 992	73 649	590 641	94 759	—	184 122	301 000	2 007	487 129	—	32 669
1920	542 903	121 571	664 474	25 444	—	167 093	280 000	5 802	452 895	—	36 630
1921	549 521	108 240	657 761	58 765	—	44 783	287 000	2 947	334 730	—	76 174
1922	535 146	103 865	639 011	74 052	—	33 902	325 000	1 966	360 868	—	62 215
1923	537 143	90 741	627 884	94 356	—	102 504	155 000	4 449	261 953	—	85 261
1924	505 916	87 175	593 091	193 271	—	81 232	78 000	5 683	164 915	—	70 837
1925	467 048	89 346	556 394	222 500	—	70 252	68 500	3 195	141 947	—	72 443
1926	471 761	72 800	544 561	221 990	—	91 657	83 100	5 549	180 306	—	60 607
1927	517 023	62 854	579 877	197 864	—	128 800	71 700	6 207	206 707	—	78 470
1928	533 028	45 794	578 822	258 570	253 803	157 132	53 900	6 779	217 811	—	82 915
1929	594 987	23 550	618 537	362 289	352 872	95 140	39 100	15 127	149 367	—	75 248
1930	712 922	—	712 922	353 404	343 511	86 729	—	7 996	94 725	—	53 366
1931	2 346 893	—	2 346 893	107 039	103 032	27 729	350	6 493	34 572	—	64 651
1932	2 471 190	—	2 471 190	88 572	86 622	12 786	180	6 721	19 687	4 569	48 697
1933	1 998 070	—	1 998 070	17 678	17 192	19 009	15 253	16 685	50 947	58 301	94 739

¹⁾ Jusqu'au 31 mars 1930, l'argent fait partie de l'encaisse métallique. Les écus y figurent : jusqu'au 31 mars 1921, à leur valeur nominale; du 1^{er} avril 1921 au 31 décembre 1923, à leur valeur métallique; ensuite, à la valeur nominale pour les écus suisses et à la valeur métallique pour les pièces de 5 francs des autres pays de l'Union monétaire latine.

²⁾ En 1907 et 1908, effets étrangers seulement; de 1909 à 1927, effets étrangers et avoir à vue sur l'étranger réunis.

³⁾ Ce poste n'était pas indiqué séparément avant 1928.

de la Banque depuis 1907.

Situation au 31 décembre.

Correspondants suisses ⁵⁾	Fonds publics	Billets en circulation	Circulation non couverte en espèces	Couverture métallique	Avoir des			Total du bilan	Année
					Clients des virements	Administrations fédérales	Déposants		
en 1000 francs				%	en 1000 francs				
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
10 520	3 811	159 220	77 876	51.09	19 508	5 701	580	243 762	1907
8 182	6 171	204 056	79 348	61.11	21 132	13 068	831	292 873	1908
28 449	10 837	261 516	123 159	52.91	29 404	39 569	1 449	386 027	1909
35 025	9 955	297 212	131 442	55.77	22 444	45 700	675	420 975	1910
18 925	16 457	314 756	144 901	53.96	24 631	23 798	924	419 338	1911
19 216	7 066	339 240	153 326	54.80	28 897	25 401	1 213	450 998	1912
16 093	6 377	313 821	123 030	60.79	27 421	30 625	967	429 858	1913
14 715	9 329	455 889	193 040	57.65	54 643	8 635	7 564	589 250	1914
28 951	8 099	465 609	164 239	64.72	61 030	14 283	7 397	608 681	1915
18 199	6 801	536 518	139 066	74.07	89 765	12 719	27 263	735 069	1916
18 048	7 295	702 303	292 829	58.30	88 952	42 618	7 139	908 666	1917
28 072	8 553	975 706	502 575	48.49	79 122	20 139	88 381	1 238 956	1918
36 149	6 638	1 036 123	445 482	57.00	120 696	18 672	41 488	1 298 171	1919
34 975	5 864	1 023 712	359 238	64.90	146 435	11 450	5 449	1 273 093	1920
27 250	6 462	1 009 264	351 503	65.17	116 475	7 715	4 444	1 224 709	1921
18 862	9 754	976 426	337 415	65.44	147 447	10 961	5 738	1 224 348	1922
29 973	8 553	981 958	354 074	63.94	80 011	12 989	10 407	1 166 446	1923
38 590	6 778	913 912	320 821	64.89	102 848	8 253	6 016	1 107 541	1924
34 362	6 584	875 790	319 396	63.53	113 229	4 677	6 254	1 075 136	1925
33 571	6 403	873 941	329 380	62.31	127 046	4 279	5 468	1 087 587	1926
34 583	9 238	917 393	337 516	63.20	123 794	18 361	9 215	1 147 509	1927
40 565	18 995	952 645	373 823	60.75	141 473	54 034	6 650	1 236 362	1928
40 175	5 439	999 185	380 648	61.90	171 698	28 527	7 071	1 288 945	1929
32 740	103 985	1 062 087	349 165	67.12	213 223	28 037	7 856	1 391 881	1930
25 605	37 863	1 609 353	737 540 ⁶⁾	145.82	883 158	40 084	44 917	2 659 522	1931
15 725	50 765	1 612 623	858 567 ⁶⁾	153.24	922 303	50 953	67 857	2 743 473	1932
19 866	27 664	1 509 518	488 552 ⁶⁾	132.36	629 551	9 407	51 359	2 309 685	1933

⁴⁾ Jusqu'en 1930, les rescriptions de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux seulement. Y compris, de 1921 à 1929, les rescriptions sans intérêts de la Confédération. Ces rescriptions ont été remises à la Banque en couverture de la différence entre la valeur métallique et la valeur nominale des pièces de 5 francs en argent des autres pays de l'ancienne Union latine qui sont comptées dans l'encaisse métallique.

⁵⁾ En 1907 et 1908, les correspondants étrangers et l'avoir à vue à l'étranger y sont compris; de 1909 à 1927, l'avoir à l'étranger y est compris, l'avoir à vue sur l'étranger en est éliminé.

⁶⁾ Couverture or supplémentaire de la circulation des billets.

Moyennes annuelles.

Année	Encaisse métallique			Devises		Portefeuille suisse				Effets de la Caisse de prêts de la Confédération suisse	Taux d'escompte
	Or	Argent ¹⁾	Total	Total ²⁾	dont disponibilités «or» ³⁾	Effets suisses ⁴⁾	Rescriptions ⁵⁾	Obligations	Total		
	en 1000 francs										
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1907	52 158	6 262	58 420	19 041	—	36 721	—	—	36 721	—	4.93
1908	98 329	8 090	106 419	39 046	—	23 961	—	—	23 961	—	3.73
1909	121 492	15 209	136 701	49 620	—	41 665	—	—	41 665	—	3.22
1910	143 346	16 076	159 422	44 721	—	70 916	—	—	70 916	—	3.51
1911	158 521	14 790	173 311	56 078	—	60 482	—	5 640	66 122	—	3.70
1912	168 084	13 049	181 133	34 748	—	78 100	—	4 471	82 571	—	4.20
1913	170 457	23 155	193 612	48 677	—	57 849	—	2 334	60 183	—	4.81
1914	195 061	17 212	212 273	45 865	—	103 499	—	7 186	110 685	—	4.34
1915	241 529	47 744	289 273	35 065	—	108 612	—	3 526	112 138	—	4.50
1916	271 522	53 948	325 470	72 093	—	126 136	—	1 150	127 286	—	4.50
1917	344 648	52 689	397 337	52 706	—	170 648	—	902	171 550	—	4.50
1918	377 061	55 350	432 411	53 723	—	321 680	—	2 150	323 830	—	4.75
1919	451 532	64 811	516 343	62 139	—	418 179	—	1 559	419 738	—	5.32
1920	534 185	92 991	627 176	84 583	—	303 168	—	3 974	307 142	—	5.00
1921	544 219	122 701	666 920	26 469	—	308 452	—	1 946	310 398	—	4.44
1922	532 441	111 075	643 516	72 796	—	251 328	—	1 543	252 871	—	3.39
1923	531 545	100 004	631 549	79 269	—	254 206	—	4 350	258 556	—	3.47
1924	518 638	94 443	613 081	122 907	—	153 043	—	4 265	157 308	—	4.00
1925	485 707	89 411	575 118	211 796	—	87 305	—	1 997	89 302	—	3.90
1926	429 090	85 889	514 979	217 987	—	104 968	—	2 011	106 979	—	3.50
1927	450 484	69 271	519 755	205 080	—	131 884	—	5 068	136 952	—	3.50
1928	450 254	56 224	506 478	219 751	216 683	144 484	—	7 900	152 384	—	3.50
1929	506 572	36 980	543 552	248 569	237 763	125 641	—	8 538	134 179	—	3.50
1930	607 250	5 553	612 803	361 595	347 164	40 011	—	8 390	48 401	—	2.89
1931	1 164 955	—	1 164 955	353 746	338 136	35 300	—	5 659	40 959	—	2.03
1932	2 545 991	—	2 545 991	81 391	78 703	13 851	4 602	4 545	22 998	2 953 ⁶⁾	2.00
1933	2 119 500	—	2 119 500	21 747	19 564	10 203	4 184	5 865	20 252	19 531	2.00

¹⁾ Jusqu'au 31 mars 1930, l'argent fait partie de l'encaisse métallique. Les écus y figurent: jusqu'au 31 mars 1921, à leur valeur nominale; du 1^{er} avril 1921 au 31 décembre 1923, à leur valeur métallique; ensuite, à la valeur nominale pour les écus suisses et à la valeur métallique pour les pièces de 5 francs des autres pays de l'Union monétaire latine.

²⁾ En 1907 et 1908, effets étrangers seulement; de 1909 à 1927, effets étrangers et avoir à vue sur l'étranger réunis.

³⁾ Ce poste n'était pas indiqué séparément avant 1928.

de la Banque depuis 1907.

Moyennes annuelles.

Avances sur nantissement	Taux des avances	Correspondants suisses ⁷⁾	Fonds publics	Billets en circulation	Circulation non couverte par l'encaisse métallique	Couverture métallique	Avoir des			Année
							Clients des virements	Administrations fédérales	Déposants	
en 1000 frs.	%	en 1000 francs				%	en 1000 francs			
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
555	5.43	9 575	3 188	88 866	30 446	65.74	15 303	9 400	1 033	1907
2 529	4.23	8 518	9 013	145 870	39 451	72.95	13 587	10 600	1 227	1908
4 410	3.89	6 324	8 025	191 428	54 727	71.41	17 526	18 196	1 271	1909
5 933	4.30	28 829	12 205	241 422	82 000	66.03	15 072	42 988	1 836	1910
7 037	4.20	22 437	12 509	253 573	80 262	68.35	16 261	40 810	1 619	1911
12 232	4.70	10 862	11 114	269 340	88 207	67.25	16 371	25 391	1 356	1912
15 681	5.31	11 151	9 254	272 359	78 747	71.09	15 766	28 469	728	1913
20 142	5.13	10 446	11 685	335 137	122 864	63.33	34 532	19 035	3 970	1914
16 860	5.00	23 564	8 949	409 876	120 603	70.57	44 031	20 418	6 339	1915
17 741	5.00	13 598	7 772	430 305	104 835	75.63	94 885	15 838	8 054	1916
28 308	5.00	13 441	7 559	535 815	138 478	74.15	80 880	19 921	10 263	1917
36 413	5.37	17 631	9 672	733 145	300 734	58.98	71 064	14 817	33 049	1918
38 740	6.00	21 444	7 690	905 807	389 464	57.00	73 893	16 736	28 999	1919
32 296	6.00	27 589	6 583	933 832	306 656	67.16	95 980	14 492	10 449	1920
41 896	5.44	20 152	5 822	925 110	258 190	72.09	95 287	12 492	4 828	1921
49 069	4.39	21 906	8 597	817 555	174 039	78.71	181 548	15 621	6 193	1922
49 075	4.47	18 449	8 902	875 019	243 470	72.17	129 973	13 953	8 567	1923
66 596	5.00	25 490	7 140	850 514	237 433	72.08	66 879	28 291	10 025	1924
48 561	4.90	21 728	7 064	797 577	222 459	72.10	98 302	11 774	6 278	1925
45 620	4.50	19 148	6 451	769 039	254 060	66.96	81 691	13 452	7 139	1926
48 622	4.50	24 583	6 520	798 788	279 033	65.06	85 373	19 212	6 296	1927
62 769	4.50	22 339	6 254	818 330	311 852	61.89	82 438	21 262	6 925	1928
61 320	4.50	24 914	3 911	855 710	312 158	63.52	89 417	15 474	7 354	1929
42 217	3.89	20 371	59 918	894 029	281 226	68.54	167 820	31 553	6 797	1930
45 220	3.03	15 116	85 811	1 141 037	23 918 ⁸⁾	102.09	482 993	25 847	19 150	1931
45 798	3.00	9 676	40 557	1 508 369	1 037 622 ⁸⁾	168.79	1 075 091	59 142	61 801	1932
53 143	2.55	12 013	61 690	1 440 108	679 392 ⁸⁾	147.17	702 651	24 752	62 562	1933

4) Jusqu'en 1931, les réscriptions y sont comprises.

5) Ce poste n'était pas indiqué séparément avant 1932.

6) Moyenne à partir de la date d'escompte du premier bordereau.

7) En 1907 et 1908, les correspondants étrangers et l'avoir à vue à l'étranger y sont compris; de 1909 à 1927, l'avoir à l'étranger y est compris, l'avoir à vue sur l'étranger en est éliminé.

8) Couverture or supplémentaire de la circulation des billets.

Annexe N° 10.

Tab. III.

Mouvements et résultats

Mouvement.

Année	Mouvement de caisse	Entrées de		Devises ¹⁾	Escompte					Effets de la Caisse de prêts de la Confédération suisse	Avances sur nantissement	Remises à l'encaissement
		lingots d'or	monnaies et billets étrangers		Effets suisses		Rescriptions ²⁾	Obligations	Total			
					Montant	Moyenne des jours à courir						
en millions de francs					Jours		en millions de francs					
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1907	1 819,5	12,0	1,5	124,4	317,7	28	—	—	317,7	—	13,4	64,5
1908	2 567,9	19,1	10,6	310,2	465,2	18	—	—	465,2	—	85,5	131,0
1909	2 890,5	4,7	13,6	337,4	569,4	29	—	—	569,4	—	113,6	286,5
1910	3 265,4	21,5	9,8	381,7	965,8	26	—	—	965,8	—	126,7	360,9
1911	3 548,0	10,8	9,5	364,8	903,0	26	—	12,4	915,4	—	127,9	399,4
1912	3 920,1	28,7	14,8	424,8	1 082,0	26	—	28,3	1 110,3	—	174,4	454,8
1913	3 798,2	17,5	17,3	472,3	956,9	21	—	27,3	984,2	—	215,1	483,3
1914	4 434,9	31,5	56,6	350,5	907,5	38	124,0	48,2	1 079,7	—	152,7	323,5
1915	3 649,1	0,8	36,1	430,6	484,1	33	444,0	22,5	950,6	—	94,1	276,5
1916	4 250,7	4,7	108,7	662,6	237,2	29	954,0	10,5	1 201,7	—	90,5	254,0
1917	4 479,0	23,2	9,5	513,8	336,9	28	1 392,0	12,5	1 741,4	—	175,4	266,3
1918	6 219,3	26,7	70,5	484,5	1 158,8	37	1 962,0	21,6	3 142,4	—	300,4	381,2
1919	5 690,1	34,1	44,0	740,2	1 384,0	32	2 365,0	11,4	3 760,4	—	275,8	420,6
1920	6 181,3	23,9	6,6	558,7	1 373,1	38	1 949,0	33,9	3 356,0	—	315,3	477,2
1921	5 964,1	35,6	52,0	428,8	516,1	35	1 884,0	15,2	2 415,3	—	262,7	371,8
1922	5 997,1	98,1	12,5	579,4	160,3	47	1 083,0	10,9	1 254,2	—	226,1	293,9
1923	5 818,9	—	5,7	584,2	476,2	35	1 419,0	27,7	1 922,9	—	341,9	358,4
1924	5 684,6	—	0,5	716,8	741,4	38	181,0	30,4	952,8	—	576,8	459,2
1925	6 314,6	117,7	2,7	1 098,6	292,1	35	174,4	11,8	478,3	—	317,4	433,0
1926	6 520,5	24,0	5,0	1 125,9	451,7	26	153,0	15,2	619,9	—	350,6	430,4
1927	7 056,5	13,0	210,9	1 199,3	828,7	28	93,0	30,5	952,2	—	470,4	488,9
1928	6 801,1	50,3	7,4	11 228,6	1 093,0	28	14,0	49,9	1 156,9	—	681,7	593,3
1929	6 689,1	75,4	15,5	10 499,3	957,9	29	24,0	56,4	1 038,3	—	712,7	589,0
1930	6 948,2	128,0	2,3	9 369,0	294,2	35	62,0	43,8	400,0	—	449,6	549,0
1931	9 386,6	704,0	183,4	15 370,5	229,7	41	193,0	33,4	456,1	—	406,7	628,6
1932	6 566,4	670,9	42,7	3 747,8	79,4	57	62,9	29,1	171,4	7,5	282,8	584,1
1933	6 171,0	155,7	0,2	5 310,7	73,7	52	139,7	43,7	257,1	143,8	394,2	511,2

¹⁾ De 1907 à 1927, seul le montant des effets étrangers escomptés et achetés est indiqué; jusqu'en 1927, le mouvement des comptes de correspondants à l'étranger est compris dans celui des comptes de correspondants suisses (col. 14).

²⁾ Jusqu'en 1930, seules les rescriptions de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux sont indiquées.

de la Banque depuis 1907.

Mouvement.

Comptes de correspondants suisses ³⁾	Transactions en fonds publics	Virements	Comptes des clients de la Banque avec comptes de chèques postaux	Administrations fédérales	Comptes de dépôts	Mandats généraux et chèques émis sur la Banque ⁴⁾	Mouvement total additionné des deux côtés (chambres de compensation exceptées)	Chambres de compensation	Année
en millions de francs									
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
1 143,2	6,4	5 019,5	—	367,0	5,5	—	15 876,2	2 133,7	1907
1 839,4	37,5	10 610,1	37,9	1 066,5	12,0	22,9	31 056,2	2 997,4	1908
1 819,1	44,0	13 683,3	178,1	1 411,8	23,5	48,6	37 578,2	3 483,7	1909
2 205,8	40,4	16 616,6	297,6	1 663,9	42,8	48,6	44 845,6	4 036,0	1910
2 553,6	46,5	17 480,0	364,8	1 997,1	45,4	34,5	47 493,6	4 305,0	1911
2 852,8	16,0	19 641,0	454,8	2 115,1	57,7	34,7	55 760,6	4 614,6	1912
2 982,7	12,4	18 799,0	487,1	2 238,5	51,9	31,9	54 962,4	5 471,6	1913
2 353,7	15,6	17 438,1	502,6	2 353,8	194,9	23,9	56 172,0	4 146,8	1914
2 785,7	5,6	18 920,7	575,2	3 933,7	197,7	31,1	59 920,6	3 923,7	1915
3 980,9	8,3	26 918,2	707,1	5 655,7	329,0	42,6	86 220,6	4 914,9	1916
3 784,5	6,8	28 891,5	962,2	7 217,3	405,5	68,8	103 332,4	5 793,2	1917
4 088,9	4,4	38 016,6	1 328,7	10 155,4	1 122,8	59,5	142 371,6	7 578,0	1918
5 481,0	2,9	43 616,2	1 361,5	12 381,5	856,6	41,6	159 069,8	9 664,3	1919
6 312,9	6,7	51 599,2	1 554,5	12 693,5	382,9	34,9	169 423,4	14 831,3	1920
4 870,3	6,5	48 803,6	1 433,5	12 563,1	192,5	22,0	161 033,0	12 701,4	1921
4 712,9	7,4	46 262,0	1 368,9	10 601,1	311,6	26,0	121 686,4	10 281,2	1922
6 233,5	4,5	51 646,4	1 467,7	13 058,3	377,7	30,3	136 914,8	11 372,0	1923
7 274,2	4,0	57 981,2	1 652,5	10 874,4	494,3	22,2	130 707,2	13 128,4	1924
7 778,8	27,3	58 206,0	1 726,9	10 956,9	407,3	63,5	131 395,0	13 185,0	1925
6 405,5	7,3	63 755,5	1 707,0	10 280,9	436,2	55,5	133 765,6	13 617,9	1926
7 702,0	12,8	76 062,7	1 800,8	11 017,4	465,5	60,9	150 757,6	15 652,8	1927
2 933,8	72,5	79 462,8	1 951,0	11 276,1	1 204,3	66,4	159 714,6	14 747,6	1928
2 956,3	37,5	77 063,9	2 121,7	11 626,5	1 985,5	61,3	158 593,7	13 761,5	1929
2 888,1	309,0	78 448,4	2 204,5	13 656,5	1 755,1	142,2	158 659,2	12 586,0	1930
2 706,1	449,9	74 074,5	2 139,2	12 082,0	1 047,1	179,7	170 066,7	10 243,8	1931
2 456,3	58,8	41 755,3	2 028,2	10 291,6	526,8	169,3	108 175,0	5 193,3	1932
2.321,2	88,0	44 954,6	2 048,4	9 904,4	566,7	160,0	113 801,0	4,824,6	1933

³⁾ De 1907 à 1927, le mouvement des comptes de correspondants étrangers y est compris; dès 1928, celui des comptes de correspondants suisses seulement.

⁴⁾ Jusqu'en 1924, mandats généraux seulement.

Annexe N° 10.

Tab. IV.

Mouvement et résultats

Résultats des opérations.

Année	Produit des affaires en devises ¹⁾	Produit du portefeuille suisse		Intérêts créanciers			Commissions	Divers	Intérêts débiteurs	Bénéfice brut	Frais d'administration
		Total	Dont	Total ²⁾	dont						
			effets et rescriptions		avances sur nantissement	correspondants suisses ³⁾					
en 1000 francs											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1907/08	1 560	1 979	1 977	1 283	117	528	27	133	473	4 509	2 068
1909	1 095	1 304	1 303	805	158	180	83	115	444	2 958	1 399
1910	1 270	2 502	2 490	1 809	247	1 068	31	46	1 415	4 243	1 307
1911	1 628	2 315	2 267	1 673	302	847	43	85	1 313	4 431	1 355
1912	1 117	3 430	3 233	1 433	568	332	58	99	705	5 432	1 381
1913	1 849	2 994	2 868	1 680	830	390	67	111	841	5 860	1 426
1914	1 208	5 292	4 899	2 035	1 046	422	87	149	426	8 345	1 572
1915	÷ 478	5 458	5 278	2 342	840	532	127	210	323	7 336	1 498
1916	1 862	5 874	5 811	2 810	920	1 046	134	819	288	11 211	1 571
1917	45	8 155	8 103	3 307	1 471	1 263	162	1 163	475	12 357	1 844
1918	492	10 660	10 547	4 169	2 106	1 214	228	1 245	25	16 769	2 550
1919	999	15 887	15 790	4 598	2 402	1 603	195	743	163	22 259	3 577
1920	3 996	11 696	11 492	6 548	1 956	4 067	270	556	187	22 879	3 749
1921	1 715	11 612	11 508	3 442	2 162	740	364	1 370	333	18 170	3 715
1922	4 058	4 492	4 423	3 890	2 070	1 167	526	1 153	497	13 622	3 885
1923	1 779	5 918	5 752	3 902	2 201	870	368	1 601	473	13 095	3 825 ⁴⁾
1924	232	3 606	3 421	5 423	3 323	1 374	246	1 219	867	9 859	3 630
1925	4 075	1 841	1 750	4 406	2 403	1 301	353	914	252	11 337	3 708
1926	4 833	2 419	2 346	3 590	2 064	1 080	247	750	267	11 572	3 525
1927	4 736	3 352	3 174	4 453	2 184	1 766	311	664	390	13 126	3 597
1928	5 222	4 240	3 965	3 792	2 821	476	252	719	468	13 757	4 204 ⁵⁾
1929	6 402	4 149	3 856	3 610	2 738	529	218	627	373	14 633	4 153
1930	7 591	1 658	1 394	3 499	1 675	448	397	675	778	13 042	3 873
1931	6 677	997	862	2 531	1 384	297	510	853	328	11 240	3 913
1932	4 039	517 ²⁾	392	3 812	1 375	188	415	1 208	310	9 681	3 909
1933	3 626	713 ²⁾	313	3 935	1 400	138	489	692	204	9 251	3 532

¹⁾ De 1907/08 à 1927, seul le produit des effets étrangers est indiqué.
²⁾ Y compris le produit de l'escompte sur les effets de la Caisse de prêts de la Confédération suisse.
³⁾ De 1907/08 à 1927, y compris les intérêts des comptes de correspondants étrangers.
⁴⁾ Y compris frs. 300 000, pour la constitution d'un fonds destiné à l'assurance contre les risques de transport (provision pour risques non assurés).

de la Banque depuis 1907.

Résultats des opérations.

Impôts, y compris attribution à la provi- sion (Impôt de guerre et droit de timbre sur les actions de la Banque)	Frais de confection des billets, y compris attribution à la provi- sion	Frais d'importa- tion d'or et de numéraire, provisions et pertes sur monnaies d'or	Amortissements, pertes et réserves		Verse- ments aux institu- tions de pré- voyance	Bénéfice net	Attribu- tion au fonds de réserve	Dividende	Verse- ments à la Caisse d'Etat fédérale	Année
			sur immeubles et mobilier, déduc- tion faite du béné- fice réalisé sur la vente d'immeubles	sur affaires courantes, moins retrées						
en 1000 francs										
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
—	226	162	29	7	—	2 017	202	1 800	15	1907/08
—	151	8	22	43	20	1 315	131	1 000	184	1909
—	151	69	95	77	20	2 524	252	1 000	1 272	1910
—	225	68	91	87	30	2 575	257	1 000	1 318	1911
—	224	315	188	246	40	3 038	304	1 000	1 734	1912
—	271	165	163	248	100	3 487	349	1 000	2 138	1913
—	503	25	292	621	60	5 272	500	1 000	3 772	1914
—	566	2	140	598	80	4 452	445	1 000	3 007	1915
—	628	—	1 001	231	350	7 430	500	1 000	5 930	1916
—	501	—	1 195	419	440	7 958	500	1 000	6 458	1917
—	1 352	—	4 294	2 576	510	5 487	500	1 000	3 987	1918
—	454	—	6 924	2 861	1 000	7 443	500	1 000	5 943	1919
—	2 253	—	3 793	1 164	500	11 420	500	1 000	9 920	1920
2 500	1 000	—	1 379	÷ 48	500	9 124	500	1 500	7 124	1921
—	500	—	1 069	40	500	7 628	500	1 500	5 628	1922
1 500	176	—	67	490	—	7 037	500	1 500	5 037	1923
—	521	—	÷ 642	÷ 7	—	6 357	500	1 500	4 357	1924
—	415	—	33	÷ 5	500	6 686	500	1 500	4 686	1925
300	665	244	112	÷ 22	—	6 748	500	1 500	4 748	1926
800	779	77	830	290	—	6 753	500	1 500	4 753	1927
262	278	178	1 682	255	—	6 898	559	1 500	4 839	1928
—	437	624	1 618	÷ 10	500	7 311	500	1 500	5 311	1929
—	705	35	1 323	÷ 3	—	7 109	500	1 500	5 109	1930
—	688	—	66	869 ⁶⁾	—	5 704	500	1 500	3 704	1931
—	170	—	33	261	—	5 308	500	1 500	3 308	1932
—	204	234	28	—	—	5 253	500	1 500	3 253	1933

⁵⁾ Y compris frs. 635 000, provision pour risques non assurés (y compris les prélèvements effectués de 1923 à 1927; cette dernière provision s'élève à frs. 1 000 000).

⁶⁾ Y compris frs. 260 000, provision pour pertes éventuelles sur affaires courantes.

Chambres de compensation.

Mouvement mensuel.

	Bâle	Berne	La Chaux-de- Fonds	Genève	Lausanne	Neuchâtel	St-Gall	Zurich	Total
Nombre des effets									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Janvier.....	12 573	4 854	1 773	16 886	6 619	957	3 092	38 864	85 618
Février.....	11 012	4 288	1 778	14 130	5 964	891	2 736	33 816	74 615
Mars.....	12 577	4 813	1 845	15 638	6 510	966	2 857	37 283	82 489
Avril.....	11 623	4 061	1 446	13 270	5 508	768	2 483	34 404	73 563
Mai.....	13 706	5 140	2 175	15 863	7 084	987	3 119	40 661	88 735
Juin.....	12 985	4 591	1 666	14 818	6 859	866	2 974	38 246	83 005
Juillet.....	13 238	4 706	1 678	15 231	6 541	816	3 062	40 161	85 433
Août.....	12 135	4 583	1 430	13 777	5 857	899	3 002	37 478	79 161
Septembre.....	12 600	4 534	1 432	13 895	5 817	881	2 867	35 954	77 980
Octobre.....	12 920	4 732	1 468	14 535	6 060	874	2 818	39 224	82 631
Novembre.....	12 737	4 946	1 541	14 144	5 938	839	2 994	38 850	81 989
Décembre.....	12 432	5 274	1 728	14 050	6 221	859	3 099	40 913	84 576
Total 1933.....	150 538	56 522	19 960	176 237	74 978	10 603	35 103	455 854	979 795
» 1932.....	149 778	59 813	24 716	192 469	78 309	11 350	36 007	528 195	1 080 637
» 1931.....	199 820	68 363	33 960	229 505	89 048	12 349	48 804	744 412	1 426 261
Montant en 1000 francs									
Janvier.....	120 662	13 354	1 572	133 964	12 099	2 180	7 758	120 883	412 472
Février.....	104 332	9 412	1 622	131 794	10 927	1 884	6 776	97 409	364 156
Mars.....	112 509	12 011	1 397	136 654	14 786	2 805	6 790	112 218	399 170
Avril.....	105 545	9 241	1 374	120 583	11 497	1 433	6 474	98 886	355 033
Mai.....	121 322	11 712	1 562	140 472	14 076	1 450	8 475	128 146	427 215
Juin.....	128 615	11 624	1 336	153 882	13 660	1 957	7 844	114 928	433 846
Juillet.....	134 724	10 622	1 402	128 964	14 255	1 386	8 416	137 648	437 417
Août.....	108 235	9 979	1 084	108 130	11 591	1 239	9 225	110 721	360 204
Septembre.....	134 328	10 062	935	150 235	12 799	1 506	6 662	105 122	421 649
Octobre.....	128 679	11 234	924	123 602	12 799	2 332	6 835	127 030	413 435
Novembre.....	130 433	12 261	958	116 087	14 148	1 336	6 843	113 485	395 551
Décembre.....	123 399	13 264	1 260	126 671	14 654	1 743	8 895	114 576	404 462
Total 1933.....	1 452 783	134 776	15 426	1 571 038	157 291	21 251	90 993	1 381 052	4 824 610
» 1932.....	1 429 033	146 118	23 204	1 525 344	169 768	25 043	105 060	1 769 712	5 193 282
» 1931.....	2 995 321	187 755	40 394	3 115 136	194 351	28 775	198 668	3 483 394	10 243 794

Chambres de compensation.

Mouvement annuel.

	Année	Bâle	Berne	La Chaux-de-Fonds	Genève	Lausanne	Neuchâtel	St-Gall	Zurich	Total	
Nombre des membres au 31 décembre											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	1931	21	14	6	17	9	5	11	10	93	
	1932	21	14	6	17	9	5	11	10	93	
	1933	21	14	5	16	9	5	11	10	91	
Mouvement total											
en 1000 frs.	1931	2 995 321	187 755	40 394	3 115 136	194 351	28 775	198 668	3 483 394	10 243 794	
	1932	1 429 033	146 118	23 204	1 525 344	169 768	25 043	105 060	1 769 712	5 193 282	
	1933	1 452 783	134 776	15 426	1 571 038	157 291	21 251	90 993	1 381 052	4 824 610	
Du mouvement total, ont été réglés par compensation proprement dite											
en 1000 frs.	1931	2 110 359	108 234	25 440	2 394 790	125 327	14 059	91 192	2 452 246	7 321 647	
	1932	940 898	86 448	13 890	1 012 534	105 100	10 780	51 945	1 206 850	3 428 445	
	1933	930 421	81 059	8 936	1 079 986	100 675	9 327	49 297	924 635	3 184 336	
en pour-cent du mouvement total	1931	70.46	57.65	62.98	76.88	64.49	48.86	45.90	70.40	71.47	
	1932	65.84	59.16	59.86	66.38	61.91	43.05	49.44	68.19	66.02	
	1933	64.04	60.14	57.93	68.74	64.01	43.89	54.18	66.95	66.00	
Du mouvement total, ont été réglés par comptes de virements											
en 1000 frs.	1931	884 962	79 521	14 954	720 346	69 024	14 716	107 476	1 031 148	2 922 147	
	1932	488 135	59 670	9 314	512 810	64 668	14 263	53 115	562 862	1 764 837	
	1933	522 362	53 717	6 490	491 052	56 616	11 924	41 696	456 417	1 640 274	
en pour-cent du mouvement total	1931	29.54	42.35	37.02	23.12	35.51	51.14	54.10	29.60	28.53	
	1932	34.16	40.84	40.14	33.62	38.09	56.95	50.56	31.81	33.98	
	1933	35.96	39.86	42.07	31.26	35.99	56.11	45.82	33.05	34.00	
Moyenne du mouvement journalier											
en 1000 frs.	1931	9 853	618	133	10 214	639	95	653	11 421	33 626	
	1932	4 655	476	76	5 018	557	82	344	5 765	16 973	
	1933	4 763	441	51	5 134	518	70	298	4 513	15 788	
Montant moyen des effets											
en francs	1931	14 990	3 641	1 189	13 573	2 182	2 330	4 071	4 679	7 182	
	1932	9 541	2 443	939	7 925	2 168	2 206	2 915	3 350	4 806	
	1933	9 651	2 384	773	8 914	2 098	2 004	2 592	3 030	4 924	

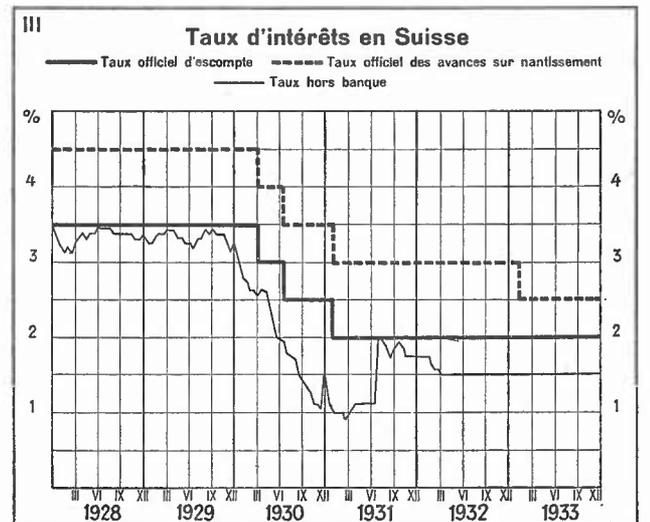
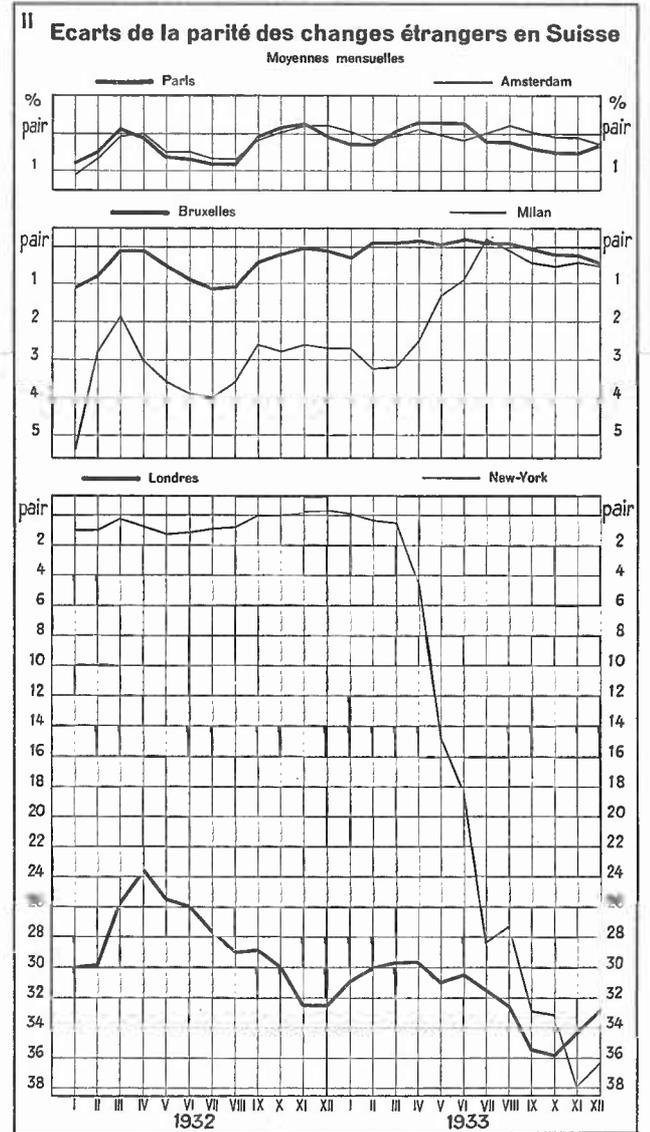
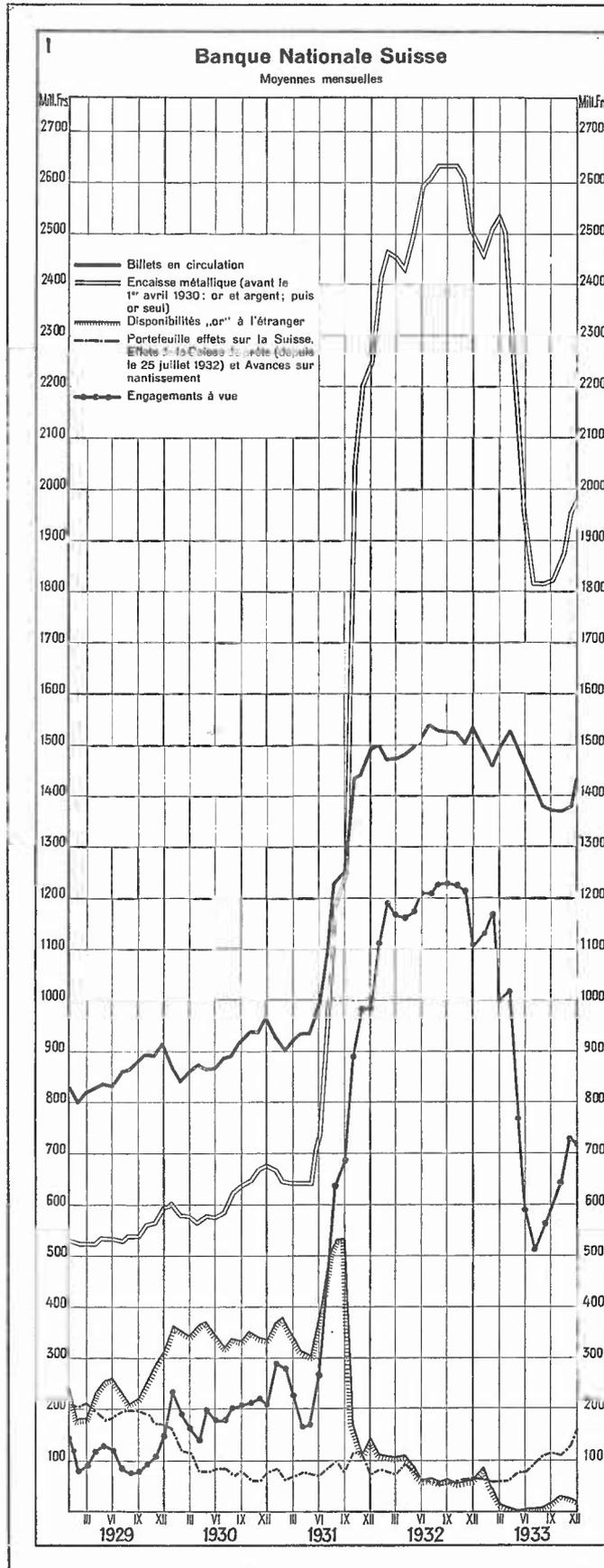
Annexe N° 12.

Clearing des titres pour opérations au comptant sur les places de Bâle et Zurich.

Ouverture du clearing des titres: à Bâle, le 1 ^{er} octobre 1931, à Zurich, le 15 décembre 1930.															
Nombre de maisons affiliées au clearing des titres au 31 décembre 1933: à Bâle 23 maisons à Zurich 30															
	Année	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total	
Montant des titres présentés (en 1000 francs)															
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Bâle .	1931	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	21 652	15 338	12 762	49 752
	1932	12 527	13 107	14 845	14 672	10 339	12 111	12 840	10 861	17 507	10 907	12 835	10 967	153 518	
	1933	15 150	13 432	11 765	12 228	25 704	22 671	19 534	10 306	12 022	10 994	12 899	12 392	179 097	
Zurich	1931	78 263	78 546	87 287	69 871	63 376	98 596	102 489	78 041	89 992	107 514	73 495	65 017	992 487	
	1932	62 701	58 080	64 553	66 019	56 633	62 592	61 882	55 118	67 768	47 285	52 491	50 204	705 326	
	1933	61 622	53 811	70 471	49 361	114 187	90 183	91 751	59 619	49 248	48 256	58 225	60 915	807 649	
Du montant des titres présentés ont été compensés (en 1000 francs)															
Bâle .	1931	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	14 006	10 233	7 235	31 474
	1932	8 384	8 374	9 264	9 437	6 144	7 389	8 345	6 807	10 712	6 397	7 245	6 822	95 320	
	1933	9 253	8 327	6 840	7 069	16 652	14 847	13 046	5 823	7 439	6 171	8 208	6 451	110 126	
Zurich	1931	55 479	57 803	65 307	51 429	45 396	68 947	72 543	56 516	66 882	81 857	55 069	47 994	725 222	
	1932	45 858	43 671	49 020	48 597	40 749	45 253	46 979	41 032	50 316	34 786	37 560	36 843	520 664	
	1933	44 702	39 623	48 579	36 861	84 852	70 507	70 776	43 801	36 543	35 233	42 212	45 314	599 003	
Du montant des titres présentés ont été passés au compte de virements (en 1000 francs)															
Bâle .	1931	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7 646	5 105	5 527	18 278
	1932	4 143	4 733	5 581	5 235	4 195	4 722	4 495	4 054	6 795	4 510	5 590	4 145	58 198	
	1933	5 897	5 105	4 925	5 159	9 052	7 824	6 488	4 483	4 583	4 823	4 691	5 941	68 971	
Zurich	1931	22 784	20 743	21 980	18 442	17 980	29 649	29 946	21 525	23 110	25 657	18 426	17 023	267 265	
	1932	16 843	14 409	15 533	17 422	15 884	17 339	14 903	14 086	17 452	12 499	14 931	13 361	184 662	
	1933	16 920	14 188	21 892	12 500	29 335	19 676	20 975	15 818	12 705	13 023	16 013	15 601	208 646	
Du montant des titres présentés ont été compensés (en pour-cent)															
Bâle .	1931	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	64.69	66.71	56.69	63.26
	1932	66.92	63.89	62.40	64.33	59.43	61.01	64.99	62.67	61.19	58.65	56.45	62.20	62.09	
	1933	61.08	61.99	58.14	57.81	64.78	65.49	66.79	56.50	61.88	56.13	63.63	52.06	61.49	
Zurich	1931	70.89	73.59	74.82	73.61	71.63	69.93	70.78	72.42	74.32	76.14	74.93	73.82	73.07	
	1932	73.14	75.19	75.94	73.61	71.95	72.30	75.92	74.44	74.25	73.57	71.56	73.39	73.82	
	1933	72.54	73.63	68.93	74.68	74.31	78.18	77.14	73.47	74.20	73.01	72.50	74.39	74.17	
Du montant des titres présentés ont été passés au compte de virements (en pour-cent)															
Bâle .	1931	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	35.31	33.29	43.31	36.74
	1932	33.08	36.11	37.60	35.67	40.57	38.99	35.01	37.33	38.81	41.35	43.55	37.80	37.91	
	1933	38.92	38.01	41.86	42.19	35.22	34.51	33.21	43.50	38.12	43.87	36.37	47.94	38.51	
Zurich	1931	29.11	26.41	25.18	26.39	28.37	30.07	29.22	27.58	25.68	23.86	25.07	26.18	26.93	
	1932	26.86	24.81	24.06	26.39	28.05	27.70	24.08	25.56	25.75	26.43	28.44	26.61	26.18	
	1933	27.46	26.37	31.07	25.32	25.69	21.82	22.86	26.53	25.80	26.99	27.50	25.61	25.83	

Changes à vue en Suisse (cours de la demande).

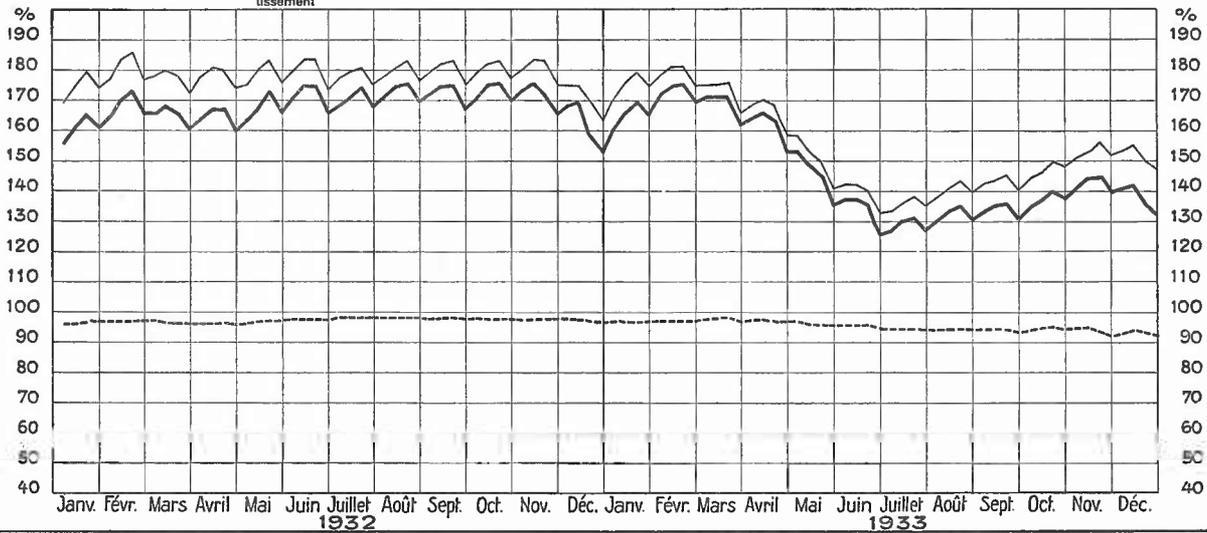
Année et mois	Paris	Londres	New York	Berlin	Milan	Bruxelles	Vienne	Amster- dam	Madrid	Stock- holm	
	pour frs. 100.—	pour £ 1.—	pour \$ 1.—	pour RM 100.—	pour L. 100.—	pour Belgas 100.—	pour S 100.—	pour Fl. 100.—	pour Pes. 100.—	pour Kr. 100.—	
	Parité en francs suisses										
	20.305 ¹⁾	25.22154 ²⁾	5.18262 ³⁾	123.457	27.277	72.062	72.926	208.32	100.—	138.889 ⁴⁾	
Moyennes mensuelles											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1933								⁵⁾			
Janvier	20.24	17.409	5.185	123.24	26.53	71.88	60.51	208.39	42.39	94.62	
Février	20.24	17.654	5.161	122.95	26.39	72.07	59.25	207.86	42.50	94.07	
Mars	20.32	17.742	5.159	122.69	26.42	72.13	57.67	208.07	43.43	93.67	
Avril	20.37	17.754	4.944	120.79	26.60	72.18	54.73	208.57	43.93	93.12	
Mai	20.38	17.421	4.411	120.82	26.92	72.11	56.65	208.19	44.19	89.50	
Juin	20.37	17.535	4.230	121.67	27.03	72.23	57.21	207.96	43.92	89.86	
Juillet	20.26	17.258	3.708	123.13	27.33	72.16	57.69	208.38	43.16	88.91	
Août	20.26	16.993	3.766	123.21	27.25	72.14	57.43	208.68	43.17	87.56	
Septembre	20.23	16.242	3.479	123.21	27.18	72.04	56.99	208.33	43.09	83.55	
Octobre	20.20	16.195	3.463	122.89	27.14	71.90	56.46	208.09	43.09	83.26	
Novembre	20.20	16.566	3.225	123.10	27.17	71.90	57.07	208.09	42.38	85.17	
Décembre	20.23	16.912	3.295	123.25	27.15	71.78	57.71	207.74	42.23	86.98	
Cours le plus haut et le plus bas et cours en fin d'année											
1933											
Cours le plus haut	20.37 ^{3/4} 20—27 avril, pendant 21 jours en mai et 15 jours en juin, 1-6 juillet	18.15 24 avril	5.19 ^{3/4} 2 et 3 janv.	123.75 25 mars	27.65 6 juillet	72.50 23 juin et 3 juillet	61.50 4—7 janvier	209.10 19 avril	44.35 8 et 9 mai	95.25 25 et 26 janv. 7 février	
Cours le plus bas	20.16 ^{1/4} 4—6 mars	15.82 3 octobre	3.03 ^{1/2} 16 novembre	118.— 21 avril	26.07 4 mars	71.60 24 janvier	53.— 8 avril	206.25 6 mars	41.60 15 novembre	81.50 3 octobre	
Cours au 30 décembre..	20.25	16.89	3.31 ^{1/2}	123.25	27.10	71.70	57.70	207.50	42.40	86.75	
Moyennes annuelles											
1928	20.36	25.265	5.192	123.88	27.29	72.32	73.10	208.83	86.14	139.13	
1929	20.31	25.190	5.186	123.49	27.14	72.17	72.91	208.30	76.11	138.90	
1930	20.25	25.084	5.159	123.06	27.02	71.98	72.73	207.51	59.97	138.53	
1931	20.20	23.346	5.153	121.84 ⁴⁾	26.80	71.76	— ⁶⁾	207.30	48.94	129.96	
1932	20.24	18.035	5.151	122.32	26.39	71.67	60.50 ⁷⁾	207.62	41.40	94.81	
1933	20.27	17.130	4.130	122.60	26.93	72.04	57.47	208.20	43.12	89.12	
¹⁾ Dès le 25 juin 1928, auparavant frs. 100.— pour 100 francs français. ²⁾ L'étalon-or a été suspendu en Angleterre le 21 septembre 1931. ³⁾ L'étalon-or a été suspendu aux Etats-Unis le 19 avril 1933. ⁴⁾ Le Reichsmark n'a pas été noté à l'étranger jusqu'à fin août par suite de la fermeture des banques du 14 au 15 juillet 1931 et des mesures restrictives décrétées dès lors par le Gouvernement allemand. ⁵⁾ Dès mai 1932, cours pour les billets. ⁶⁾ Les dispositions promulguées en Autriche sur le commerce des devises, au début d'octobre 1931, l'ont rendu pratiquement impossible; c'est pourquoi il n'a pu être calculé de moyenne annuelle pour 1931. ⁷⁾ Moyenne de mai à décembre 1932. ⁸⁾ L'étalon-or a été suspendu en Suède le 27 septembre 1931.											



IV

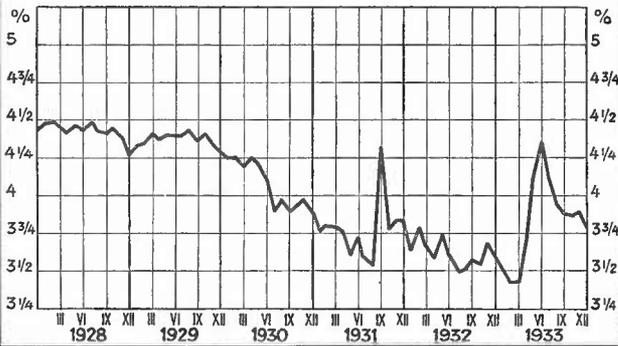
Couverture des billets en circulation, d'après les situations hebdomadaires

— Couverture des billets par l'encaisse-or
 — Couverture des billets par l'encaisse-or, le portefeuille effets sur la Suisse, les effets de la Caisse de prêts et les avances sur nantissement
 - - - Couverture des billets et des engagements à vue par l'encaisse-or et les devises-or



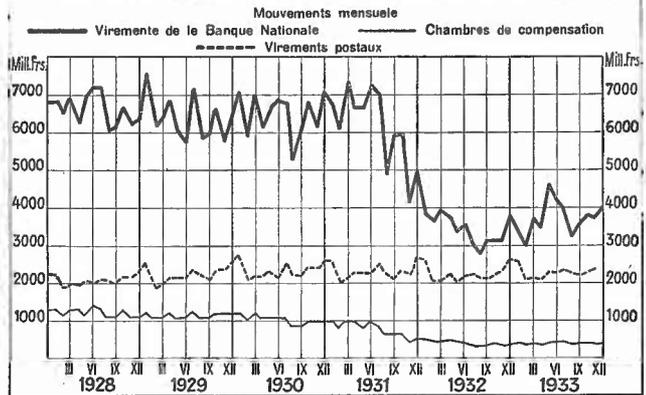
V

Rendement des obligations Chemins de fer fédéraux 3 1/2 %/o, série A-K, en fin de mois



VII

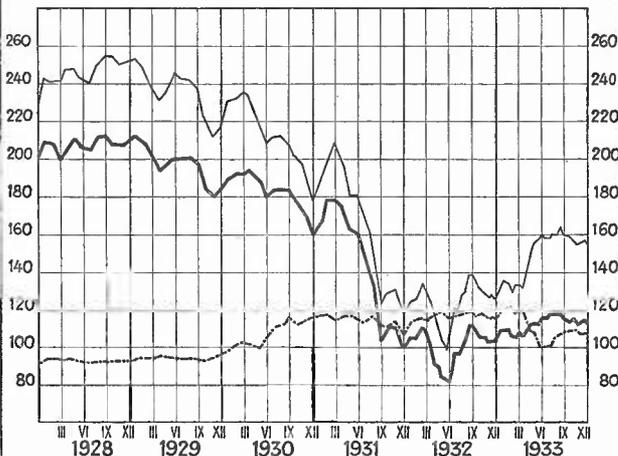
Service suisse des virements et des compensations



VI

Index des bourses suisses

- - - Obligations — Actions — Actions Industrielles eutes

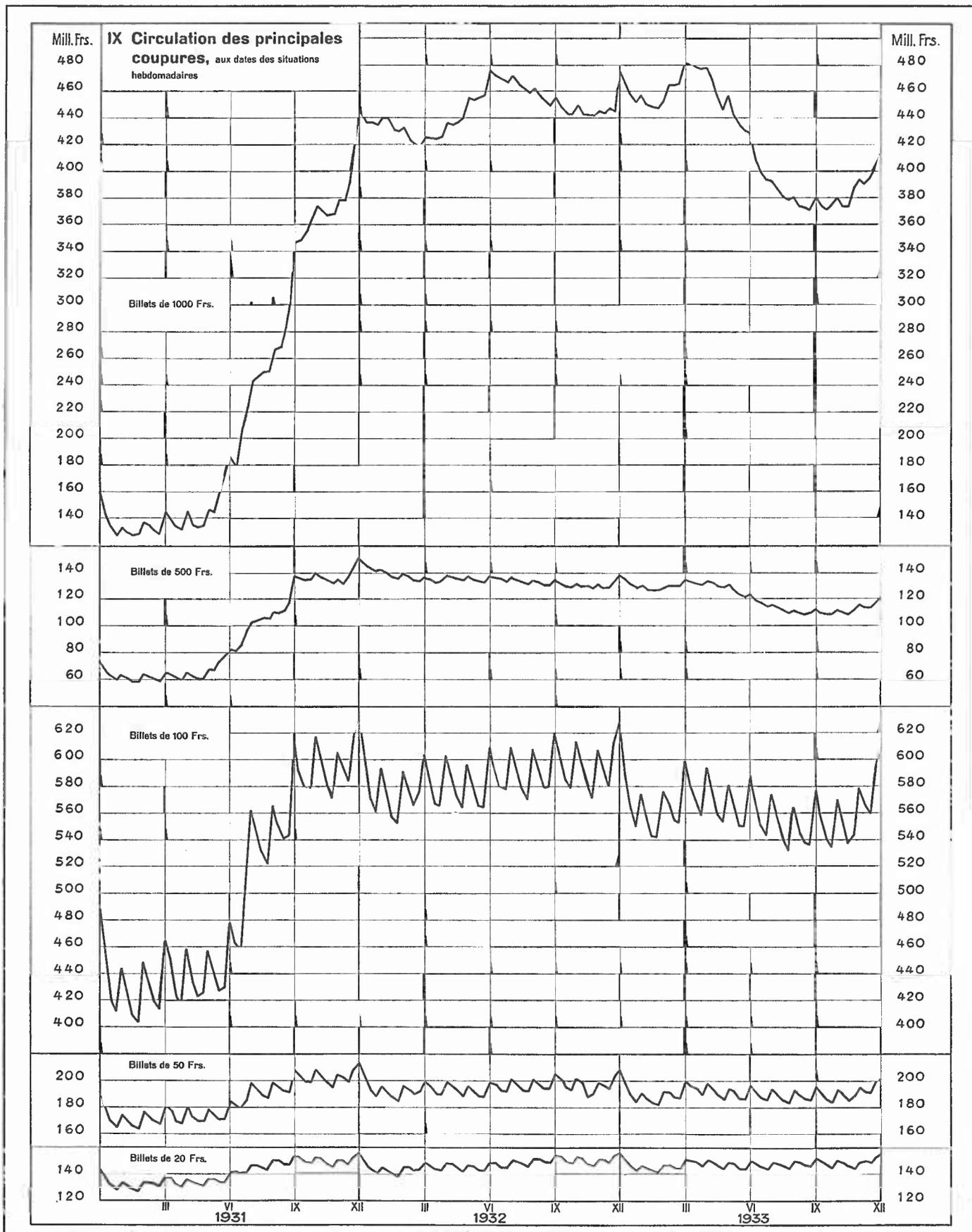


VIII

Index suisse des prix

— Index officiel des prix de gros — Index officiel du coût de la vie 1914 = 100

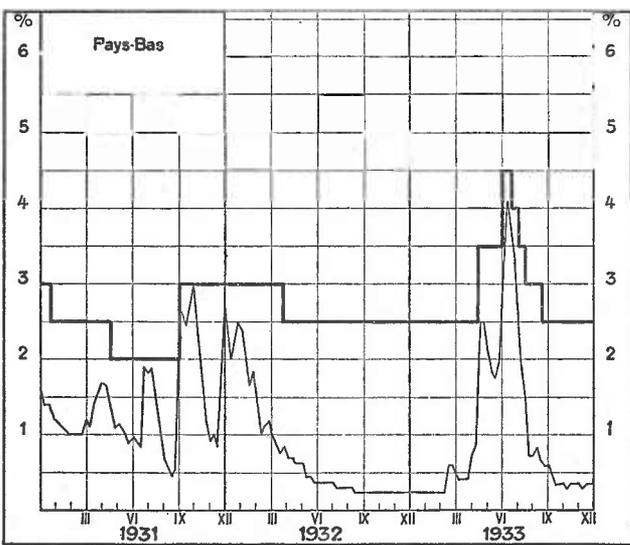
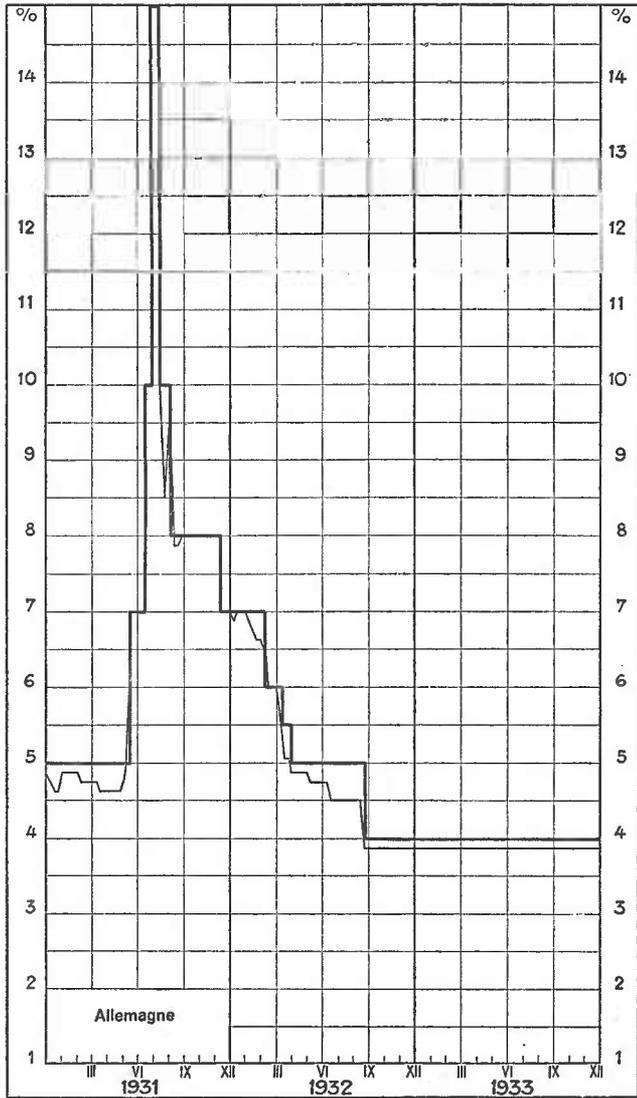
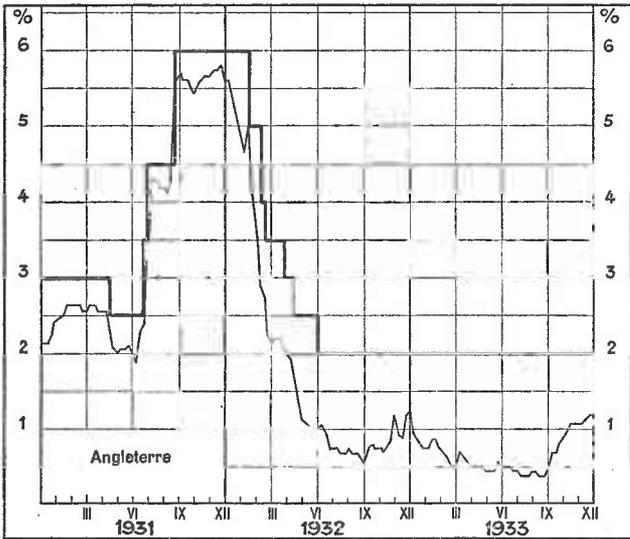
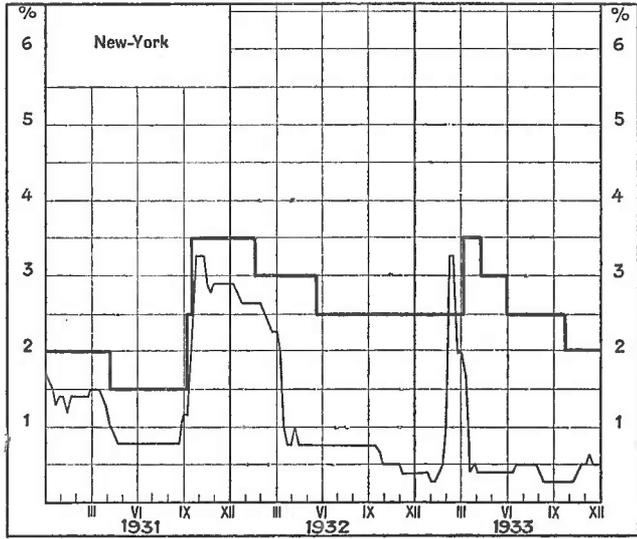
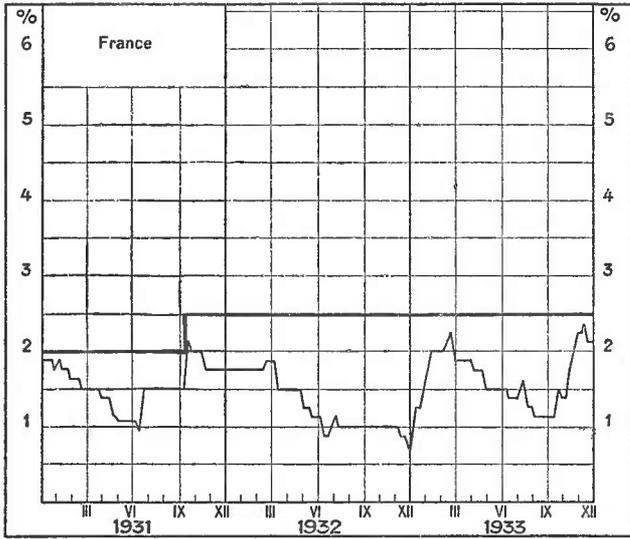




Taux officiels d'escompte et taux hors banque

— Taux officiel d'escompte

— Taux hors banque



Rayons et établissements de la Banque nationale suisse.

Rayon		Etablissement	
Aarau	Le canton d'Argovie, les districts de Goesgen et d'Olten dans le canton de Soleure.	Aarau	Succursale
Bâle	Les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne; les districts de Dorneck et de Thierstein dans le canton de Soleure; le district de Laufon dans le canton de Berne.	Bâle Liestal	Succursale Agence, gérée par la Banque cantonale de Bâle-Campagne
Berne	Le canton de Berne, à l'exception des districts de Laufon et des Franches-Montagnes; le canton de Fribourg; le canton de Soleure, à l'exception des districts de Dorneck, de Goesgen, d'Olten et de Thierstein; le district d'Avenches dans le canton de Vaud.	Berne Bienne Fribourg Soleure	Siège de Berne (II ^e Département de la Direction générale) Propre agence Agence, gérée par la Banque de l'Etat de Fribourg Agence, gérée par la Banque cantonale de Soleure
Genève	Le canton de Genève.	Genève	Succursale
Lausanne	Le canton de Vaud, à l'exception du district d'Avenches; le canton du Valais.	Lausanne Sion	Succursale Agence, gérée par la Banque cantonale du Valais
Lugano	Le canton du Tessin et le district de la Moësa dans le canton des Grisons.	Lugano Bellinzone	Succursale Agence, gérée par la Banca dello Stato del Cantone Ticino
Lucerne	Les cantons de Lucerne et d'Uri; le canton de Schwyz, à l'exception des districts de Höfe, de March et d'Einsiedeln; le canton d'Unterwald (Unterwald-le-haut et Unterwald-le-bas).	Lucerne Altdorf Schwyz	Succursale Agence, gérée par la Banque cantonale d'Uri Agence, gérée par la Banque cantonale de Schwyz
Neuchâtel	Le canton de Neuchâtel; le district des Franches-Montagnes dans le canton de Berne.	Neuchâtel La Chaux-de-Fonds	Succursale Propre agence
St-Gall	Les cantons de St-Gall, de Thurgovie, d'Appenzell Rhodes-Intérieures et Rhodes-Extérieures.	St-Gall Weinfelden Hérisau	Succursale Agence, gérée par la Banque cantonale de Thurgovie Agence, gérée par la Banque cantonale d'Appenzell Rh.-E.
Zurich	Les cantons de Zurich, de Schaffhouse, de Glaris et de Zoug; les districts de Höfe, de March et d'Einsiedeln dans le canton de Schwyz; le canton des Grisons, à l'exception du district de la Moësa.	Zurich Winterthour Coire Schaffhouse Zoug	Siège de Zurich (I ^{er} et III ^e Départements de la Direction générale) Propre agence Agence, gérée par la Banque cantonale des Grisons Agence, gérée par la Banque cantonale de Schaffhouse Agence, gérée par la Banque cantonale de Zoug

Liste des places bancables et auxiliaires.

Les PLACES BANCABLES sont les localités dans lesquelles la Banque nationale est représentée soit par un établissement géré par son personnel (noms imprimés en caractères gras, par exemple Aarau, Bâle), soit par une agence gérée par une autre banque (noms imprimés en caractères italiques, par exemple *Altdorf*, *Bellinzona*), ou enfin par d'autres banques en qualité de correspondants (noms imprimés en caractères ordinaires, par exemple Aadorf, Aarberg).

Les PLACES AUXILIAIRES (précédées d'un *) sont les localités dans lesquelles la Banque nationale n'est pas représentée, mais où l'encaissement des effets et des chèques est effectué pour son compte par ses correspondants.

Selon ses «Conditions», la Banque nationale accepte, à l'escompte ou à l'encaissement, les effets et les chèques payables sur les places bancables et sur les places auxiliaires. Sur les places bancables, elle effectue en outre gratuitement les virements, versements et paiements (voir les conditions spéciales relatives au service des virements et aux opérations de versements et paiements).

Aadorf	<i>Bellinzona</i>	*Chailly s/Clarens	Echallens
Aarau	*Berg, près Wittenbach	*Chaindon	Egnach
Aarberg	Berne [(St-Gall)]	Cham	Einsiedeln
Aarbourg	Berneck (St-Gall)	*Champéry	Elgg
Adelboden (Oberland bernois)	*Bernhardzell	*Chardonne	Emmenbrücke
Affoltern am Albis	Berthoud	Château-d'Oex	Engelberg (Obwald)
Aigle	*Bettlach	Châtel-St-Denis	*Ennetbaden
Airolo	Bevaix	Chaux-de-Fonds, La	Entlebuch
*Alchenflüh	Bex	Chaux-du-Milieu, La	Ermatingen
Allschwil	Biasca	*Chexbres	Eschenbach (Lucerne)
*Alpnach	Bienne	Chézard	*Eschenbach (St-Gall)
<i>Altdorf</i>	*Biglen	*Chez-le-Bart	Escholzmatt
Altendorf (Schwyz)	Binningen	Chiasso	Estavayer
Altstätten (St-Gall)	Birsfelden	Chiètres	Fahrwangen
Altstetten (Zurich)	Bischofszell	*Chillon	*Faido
Amriswil	*Blonay	*Clarens s/Montreux	*Farnern, près Wiedlis-
Andelfingen	Boswil	<i>Coire</i>	Fehraltorf [bach]
Anet	Boudvilliers	Colombier (Neuchâtel)	*Fenin
Appenzell	Boudry	*Corcelles (Neuchâtel)	Feuerthalen
Arbon	*Boveresse (Neuchâtel)	*Cormondrèche	Flawil
Arlesheim	Bremgarten (Argovie)	*Corseaux	Fleurier
Arosa	Brenets, Les	*Corsier s/Vevey	Flums
Arth	*Brent (Vaud)	Cossonay	Fontainemelon
*Aeschi, près Spiez	Breuleux, Les	Côte-aux-Fées, La	Fontaines (Neuchâtel)
*Attiswil	Brévine, La	*Cousset	Fraubrunnen
Au (St-Gall)	Brienz (Berne)	Couvet	Frauenfeld
*Au, près Wädenswil	Brigue	Cressier (Neuchâtel)	<i>Fribourg</i>
Aubonne	*Brissago	Cully	Frick
Auvernier	Brougg (Argovie)	Dagmersellen	Frutigen
Avenches	Brunnen (Schwyz)	Davos	Gais (App. Rh.-Ext.)
Azmoos	Buchs (St-Gall)	Degersheim	Gams (St-Gall)
Baar (Zoug)	Bülach	Delémont	Gelterkinden
Baden	Bulle	Dielsdorf	Genève
Bâle	Bünzen	*Diepoldsau	Geneveyss/Coffrane, Les
Balgach	*Büren zum Hof	Diessenhofen	*Gerliswil
Balsthal	Bütschwil (St-Gall)	Dietikon (Zurich)	Gersau
Bassecourt	Buttes	Disentis	Glaris
*Bätterkinden	*Buttisholz	Dombresson	*Glion
Bauma	*Capolago	*Dongio	*Goldach
Bayards, Les	*Castagnola	*Dornach	Goldau
*Bazenheid	Cerlier	Döttingen-Klingnau	Goldbach (Lützelflüh)
Beinwil am See	Cerneux-Péquignot, Le	Dübendorf	*Gorgier
	Cernier	Ebnat-Kappel	Gossau (St-Gall)

- Grabs
 *Grafenried, près Frau-Grandson [brunnen
 Granges (Soleure)
 Grosshöchstetten
 Grosswangen
 Gstaad
 *Häggen Schwil
 Hauts-Geneveys, Les
 Heerbrugg
 Heiden (Appenzel
 *Henau (Rh.-Ext.)
Hérisau
 Herzogenbuchsee
 Hinwil
 *Hirzel
 Hochdorf
 Horgen
 *Horn (Thurgovie)
 *Hütten, près Wädenswil
 Huttwil
 Ilanz
 Interlaken
 *Jegenstorf
 *Jona
 *Jongny
 Kalchofen, près Berthoud
 Kaltbrunn (St-Gall)
 Kappel (St-Gall)
 *Kerns (Obwald)
 Kirchberg (Berne)
 Kirchberg (St-Gall)
 Klingnau
 Kloten
 Konolfingen
 Koppigen
 Kreuzlingen
 Kriegstetten
 Kriens
 *Kronbühl, près St-Gall
 Küsnacht (Zurich)
 Küsnacht am Rigi
 Lachen (Schwyz)
 Landeron, Le
 Langenthal
 Langnau i. E. (Berne)
 *Läufelfingen
 Laufenbourg
 Laufon
 Lausanne
 *Lausen
 *Lauterbrunnen
 *Lenk i./S.
 Lenzbourg
 Leysin
 Lichtensteig
Liestal
 Lignières (Neuchâtel)
 Locarno
 Locle, Le
- *Longeau
 *Loveresse (Jura bernois)
Lucerne
Lugano
 *Lungern
 Lutry
 Lützelflüh
 Lyss
 Maienfeld (Grisons)
 Malleray
 Malters
 Männedorf
 *Marbach (St-Gall)
 Martigny
 *Massagno
 *Matten, près Interlaken
 Meilen
 Meiringen
 Meisterschwanden
 Mels
 Mendrisio
 Menziken
 Menzingen
 *Mézières (Vaud)
 *Minusio
 Möhlin
 Montana-Vermala
 Monthey
 Montreux
 Morat
 Morges
 Morschach
 Môtiers (Neuchâtel)
 Moudon
 Moutier
 *Münchringen
 Münsingen
 Münster (Lucerne)
 *Muolen
 *Muralto
 Murgenthal (Argovie)
 Muri (Argovie)
 Muttenz
 Nesslau
Neuchâtel
 Neuenkirch
 Neuhausen
 Neukirch (Egnach)
 Neu St. Johann
 Neuveville
 *Nidau
 *Niederbipp
 *Niederdorf (Bâle-Camp.)
 *Niedergösgen
 Niederuzwil
 Noiraigue
 Noirmont, Le
 Nyon
 *Oberägeri
 *Oberbipp
- Oberbourg (Berne)
 *Oberbüren (St-Gall)
 Oberdiessbach
 Oberriet (St-Gall)
 *Oberuzwil
 Oberwil (Bâle-Camp.)
 Olten
 Orbe
 Oerlikon
 Oron
 *Paradiso
 Payerne
 Peseux
 Pfäffikon (Schwyz)
 Pfäffikon (Zurich)
 *Pontenet
 Pontresina
 Ponts-de-Martel, Les
 Porrentruy
 Pratteln
 Ragaz
 Rapperswil (St-Gall)
 Rebstein
 *Reconvilier
 Reichenbourg
 Reiden
 Reinach (Argovie)
 Renens
 *Reute (Appenzel
 Rheineck [Rh.-Ext.)
 Rheinfelden
 Richterswil
 Riehen
 *Rivaz (Lavaux)
 *Roggwil (Thurgovie)
 Rolle
 Romanshorn
 Romont (Fribourg)
 Rorschach
 Rothkreuz
 Rüegsauschachen
 *Rumisberg
 Ruswil
 Rüti (Zurich)
 Sagne, La (Neuchâtel)
 *Saicourt
 Saignelégier
 St-Aubin (Neuchâtel)
 St-Blaise
 Ste-Croix
St-Gall
 St-Imier
 *St-Légier
 St-Maurice (Valais)
 *St-Saphorin (Lavaux)
 Salvan
 Samaden
 St. Margrethen (St-Gall)
 St. Moritz
 *Sargans
- Sarnen
 *Saules (Jura bernois)
 Savagnier
Schaffhouse
 *Schalunen
 Schlieren
 Schmerikon
 *Schmitter
 Schöftland
 *Schönenberg (Zurich)
 Schönenwerd (Soleure)
 Schuls
 *Schüpfen
 Schüpheim (Lucerne)
Schwyz
 Sempach
 Sempach-Station
 Sentier, Le
 *Sevelen
 Siebnen
 Sierre
 Signau
 *Sins
Sion
 Sirnach
 Sissach
 *Solduno
Soleure
 Sonceboz
 Spiez
 Stäfa
 Stans
 Steckborn
 Steffisbourg
 Stein am Rhein
 Steinen (Schwyz)
 Sumiswald
 Sursee
 *Tarasp
 Tavannes
 *Tavel (Fribourg)
 Territet
 *Tesserete
 Teufen (Appenzel
 Thal (St-Gall) [Rh.-Ext.)
 Thalwil
 Thoune
 Thuisis
 *Tour-de-Peilz, La
 Tramelan
 Travers
 Triengen
 *Trübbach
 Turbenthal
 Unterägeri
 *Unterseen
 Uster
 Uznach
 Uzwil
 Vallorbe

Verrières, Les	Waldkirch (St-Gall)	*Widnau	Worb
Vevey	Wallenstadt	Wiedlisbach	Yverdon
Viège	Wallisellen	Wil (St-Gall)	*Zauggenried
*Viganello	*Walzenhausen	Willisau	*Zäziwil
*Vilars	Wangen a. d. Aare	Wimmis	Zell (Lucerne)
Villars-sur-Ollon	*Wartau	Winterthour	Zermatt
Vorderthal	Wattwil (St-Gall)	Wittenbach (St-Gall)	Zofingue
*Vulpera	Weesen	Wohlen (Argovie)	<i>Zoug</i>
Wädenswil	<i>Weinfelden</i>	*Wolfisberg	Zurich
Wald (Zurich)	Wengen (Berne)	Wolhusen	Zurzach
Waldenbourg	Wetzikon (Zurich)	Wollerau	Zweisimmen.

Liste des membres des autorités et des organes de la Banque

au 31 décembre 1933.

I. Présidence de l'Assemblée générale.

M. le D^r A. Sarasin, Bâle, président.

M. A. Messmer, conseiller aux Etats, St-Gall, vice-président.

II. Commission de contrôle.

MEMBRES.

MM. J. R. Capadrutt, ancien directeur de banque, Coire († le 14 janvier 1934).
 J. Glarner-Egger, secrétaire de la Chambre de commerce de Glaris, Glaris.
 (un mandat vacant.)

SUPPLÉANTS.

MM. W. Amstalden, conseiller aux Etats, président de la Banque cantonale d'Obwald, Sarnen.
 H. Mauchle, directeur du Crédit Saint-Gallois, St-Gall.
 G. de Kalbermatten, banquier, Sion.

III. Conseil de banque.

Les 15 membres du Conseil élus par l'Assemblée générale des actionnaires sont désignés par un astérisque (*).

MM. D^r A. Sarasin, de la maison A. Sarasin & C^{ie}, Bâle, président.

A. Messmer, conseiller aux Etats, St-Gall, vice-président.

*D^r J. Baumann, conseiller aux Etats, président de la Banque cantonale d'Appenzel Rhodes-Extérieures, Hérissau.

H. Bersier, directeur de la Banque cantonale Vaudoise, Lausanne.

Ed. Bordier, de la maison Bordier & C^{ie}, Genève.

*L. Dagnet, délégué du conseil d'administration de la Fabrique d'engrais chimiques de Fribourg, président de la Banque de l'Etat de Fribourg, Fribourg.

M. Dettling, président de la Banque cantonale de Schwyz, Schwyz.

*A. Dubuis, ancien conseiller d'Etat, Lausanne.

E. L. Gaudard, avocat, Vevey.

A. Gianella, directeur de l'Union de Banques Suisses, Locarno.

G. Gnägi, conseiller national, agriculteur, Schwadernau (Berne).

R. de Haller, délégué du conseil d'administration de la Banque Commerciale de Bâle, Genève.

*E. Homberger, président et délégué du conseil d'administration de la Société anonyme des Aciéries ci-devant Georges Fischer, Schaff house.

J. Huber, conseiller national, avocat, St-Gall.

*L. Hunger, commerçant, vice-président du Conseil de banque de la Banque cantonale des Grisons, Coire.

E. Hürlimann, délégué du conseil d'administration de la Compagnie Suisse de Réassurances, Risch.

C. Koechlin-Vischer, président de la Chambre de commerce bâloise, Bâle.

*D^r H. Kurz, membre du conseil d'administration du Crédit Suisse, Zurich.

Prof. D^r E. Laur, directeur de l'Union suisse des paysans, Brougg.

MM. O. Leibundgut, de la maison Leibundgut & C^{ie}, Berne.

D^r R. Lorétan, conseiller d'Etat, Sion.

D^r E. Mäder, conseiller d'Etat, St-Gall.

C. Müller-Munz, président de la Fédération des sociétés d'aubergistes du canton de Zurich, Zurich.

D^r J. Nosedà, avocat, membre du conseil d'administration de la Banca dello Stato del Cantone Ticino, Vacallo.

*H. Obrecht, président du Conseil de banque de la Banque cantonale de Soleure, Soleure.

H. Pfyffer, président du Conseil de banque de la Banque cantonale de Lucerne, Lucerne.

A. Picot, conseiller d'Etat, Genève.

*W. Preiswerk-Imhoff, délégué du conseil d'administration de la Société Commerciale de Bâle S.A., Bâle.

M. Savoye, président du conseil d'administration de la Fabrique des Longines, Francillon & C^o S.A., St-Imier.

D^r G. Schaller, avocat, Lucerne.

D^r P. Scherrer, avocat, président du Conseil de banque de la Banque cantonale de Bâle, Bâle.

*A. Stauffer, conseiller d'Etat, Berne.

R. Stehli-Zweifel, de la maison Stehli & C^o, Zurich.

*Ed. von Steiger, avocat, Berne.

*D^r A. von Streng, conseiller national, président de la Banque cantonale de Thurgovie, Emmishofen.

*D^r H. Sulzer, délégué du conseil d'administration de la maison Sulzer Frères, Société Anonyme, Winterthur.

D^r H. Tschumi, conseiller national, président d'honneur de la Société suisse des arts et métiers, Berne.

*Ch. Tzaut, ingénieur, administrateur de la Société anonyme Perrot, Duval & C^{ie}, Genève.

*F. Wilhelm, ancien banquier, La Chaux-de-Fonds.
 (un mandat vacant.)

IV. Comité de banque.

MEMBRES.

- MM. le D^r A. Sarasin, Bâle, président de par ses fonctions.
 A. Messmer, St-Gall, vice-président de par ses fonctions.
 Ed. Bordier, Genève.
 E. Hürlimann, Zurich.
 le D^r G. Schaller, Lucerne.
 Ed. von Steiger, Berne.
 F. Wilhelm, La Chaux-de-Fonds.

SUPPLÉANTS.

- MM. le D^r J. Baumann, Hérissau.
 H. Bersier, Lausanne.
 H. Obrecht, Soleure.

V. Comités locaux.

AARAU.

- MM. J. Meyer-Märky, directeur des Entrepôts de la Suisse centrale, Aarau, président.
 A. Oehler-Wassmer, président du conseil d'administration des Usines métallurgiques Oehler & C^o, Société anonyme, Aarau, vice-président.
 H. von Arx-Gresly, Olten.

BALE.

- MM. le D^r A. Sarasin, de la maison A. Sarasin & C^{ie}, Bâle, président.
 F. Lindenmeyer-Seiler, industriel, Bâle, vice-président.
 W. Preiswerk-Imhoff, délégué du conseil d'administration de la Société Commerciale de Bâle S. A., Bâle.

BERNE.

- MM. O. Leibundgut, de la maison Leibundgut & C^{ie}, Berne, président.
 J. Knuchel, commerçant, vice-président, Berne.
 P.-E. Brandt, administrateur-délégué de la Société anonyme Louis Brandt et frère, Omega Watch C^o, Bienne.

GENÈVE.

- MM. Ed. Bordier, de la maison Bordier & C^o, Genève, président.
 Jean Lombard, de la maison Lombard, Odier & C^{ie}, Genève, vice-président.
 L. Desbaillets, directeur de l'Usine genevoise de dégrossissage d'or, Genève.

LAUSANNE.

- MM. G. Bovon, directeur du Crédit du Léman, Vevey, président.
 H. Bersier, directeur de la Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne, vice-président.
 A. Dommer, ingénieur, professeur à l'Université de Lausanne, administrateur-délégué des Ateliers de Constructions mécaniques de Vevey S. A., Lausanne.

LUGANO.

- MM. G. Greco, commerçant, Lugano, président.
 le D^r J. Nosedà, avocat, Vacallo, vice-président.
 W. Simona, industriel, Locarno.

LUCERNE.

- MM. le D^r G. Schaller, Lucerne, président.
 K. E. von Vivis, de la maison von Vivis & C^{ie}, Lucerne, vice-président.
 J. Willmann, commerçant, Lucerne.

NEUCHÂTEL.

- MM. F. Wilhelm, ancien banquier, La Chaux-de-Fonds, président.
 E. Borel, fabricant d'horlogerie, Neuchâtel, vice-président.
 H. Haefliger, de la maison Haefliger & Kaeser S. A., Neuchâtel.
 A. Mosimann, fabricant d'horlogerie, La Chaux-de-Fonds.

ST-GALL.

- MM. A. Messmer, commerçant, St-Gall, président.
 O. Diethelm-Ruth, commerçant, St-Gall, vice-président.
 H. Mettler-Weber, de la maison Mettler & C^o, St-Gall.

ZURICH.

- MM. A. Ammann, directeur de la Société par actions Danzas & C^{ie}, Zurich, président.
 E. Isler, directeur de la maison Gessner & C^o, Société anonyme, Wädenswil, vice-président.
 G. Reinhart, de la maison Volkart frères, Winterthur.

VI. Direction générale.

Président: M. le D^r G. Bachmann, Zurich.
 Vice-président: M. Cbs. Schnyder de Wartensee, Berne.
 Membre de la Direction générale: M. E. Weber, Zurich.

Secrétaire général: M. H. Schneebeli, Zurich.
 Suppléant du secrétaire général: M. E. Mosimann, Berne.

Départements de la Direction générale.

I^{er} ET III^e DEPARTEMENTS A ZURICH.

Chef du I^{er} département: M. le D^r G. Bachmann, président de la Direction générale.

Suppléants du chef du département: MM. M. Schwab et C. Steiger, directeurs.

Chef du III^e département: M. E. Weber, membre de la Direction générale.

Suppléant du chef du département: M. F. Schnorf, directeur.

Fondés de pouvoirs: MM. D^r E. Ackermann, A. Bachmann, P. Bachmann, Chs. Bertschinger, W. Breitenmoser, F. Enz, A. Henny, E. Mürner, H. Obrist, R. Unkauf, A. Weilenmann, A. Weinmann, H. Werder et M. Zangger.

Mandataires commerciaux: MM. W. Beuttner, P. Bollmann, W. de Boor, W. Burger, P. Gairing, G. Hasler, E. Maag, F. Merkli, D^r R. Pfenniger, H. Räber, D^r W. Schwegler et W. Suter.

AGENCE DE WINTERTHOUR.

Fondés de pouvoirs: MM. H. Graf et M. Triner.

Mandataire commercial: M. H. Bucher.

II^e DEPARTEMENT A BERNE.

Chef du département: M. Chs. Schnyder de Wartensee, vice-président de la Direction générale.

Suppléant du chef du département: M. K. Reimann, directeur.

Fondés de pouvoirs: MM. E. Blumer, K. Bornhauser, J. Brühlmann, A. Ehm, A. Frischknecht, H. Lanz, E. Mosimann, E. Probst, J. Rich, K. Röthlisberger et F. Wenger.

Mandataires commerciaux: MM. O. Bütler, O. Gerber et W. Zürcher.

AGENCE DE BIENNE:

Fondés de pouvoirs: MM. W. Kobelt et E. Keller.

Mandataire commercial: M. A. Thévenon.

VII. Directions locales.

SUCCESSALE D'AARAU.

Direction locale: M. E. Trachsler, directeur.

Fondés de pouvoirs: MM. A. Küng et E. Vögeli.

Mandataire commercial: M. A. Steinmann.

SUCCESSALE DE BALE.

Direction locale: M. F. Scheuner, directeur.

Fondés de pouvoirs: MM. B. Fisch, A. Probst, E. Wütbrich et E. Widmer.

Mandataires commerciaux: MM. U. Burry et R. Meyer.

SUCCESSALE DE GENÈVE.

Direction locale: M. M. Compagnon, directeur.

Fondés de pouvoirs: MM. Chs. Beaujon, E. Le Coultre, G. Pfister et F. Privat.

Mandataires commerciaux: MM. Chs. Mazour et Chs. Vuichoud.

SUCCESSALE DE LAUSANNE.

Direction locale: M. E. Kraft, directeur.

Fondés de pouvoirs: MM. Ph. Béguin, R. Bérout et J. Payer.

Mandataire commercial: M. A. Michod.

SUCCESSALE DE LUGANO.

Direction locale: M. le D^r Raim. Rossi, directeur.

Fondé de pouvoirs: M. H. Weiss.

Mandataires commerciaux: MM. A. Canonica et G. Steiger.

SUCCESSALE DE LUCERNE.

Direction locale: M. J. J. Kiener, directeur.

Fondés de pouvoirs: MM. W. Güdel, A. Ruf et H. Sigrist.

Mandataire commercial: M. A. Pajarola.

SUCCESSALE DE NEUCHÂTEL.

(ET AGENCE A LA CHAUX-DE-FONDS).

Direction locale: M. G. Benoit, directeur.

Fondés de pouvoirs: MM. A. Berger, Chs. Jequier et M. Matthey.

Mandataires commerciaux: MM. A. Pittet et E. Thomet.

AGENCE DE LA CHAUX-DE-FONDS.

Fondés de pouvoirs: MM. E. Stritmatter et R. Brandt.

Mandataire commercial: M. W. Gerber.

SUCCESSALE DE ST-GALL.

Direction locale: M. W. Walser, directeur.

Fondés de pouvoirs: MM. E. Enz, M. Keller, E. Meier et E. Zellweger.

Mandataires commerciaux: MM. E. Lüscher et R. Schlegel.